

# Fonds communs de placement de la HSBC et Fonds en gestion commune HSBC

## Notice annuelle

Le 18 décembre 2018

### Fonds communs de placement de la HSBC

#### Fonds en espèces et du marché monétaire<sup>1</sup>

Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC  
Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC

#### Fonds de revenu<sup>1</sup>

Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC  
Fonds en obligations canadiennes de la HSBC  
Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC  
Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC  
Fonds revenu mensuel de la HSBC  
Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC

#### Fonds d'actions canadiennes<sup>1</sup>

Fonds équilibré canadien de la HSBC  
Fonds de dividendes de la HSBC  
Fonds en actions de la HSBC  
Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC

#### Fonds d'actions étrangères<sup>1</sup>

Fonds en actions internationales de la HSBC  
Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC  
Fonds en actions américaines de la HSBC  
Fonds européen de la HSBC  
Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC  
Fonds en actions chinoises de la HSBC  
Fonds en actions indiennes de la HSBC  
Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC  
Fonds en actions BRIC de la HSBC

#### Fonds diversifiés HSBC Sélection mondiale<sup>MD 2</sup>

Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC  
Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC  
Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC  
Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC  
Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC

#### Fonds HSBC Horizon Patrimoine<sup>MC 3</sup>

Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine  
Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine  
Fonds équilibré HSBC Horizon Patrimoine  
Fonds de croissance HSBC Horizon Patrimoine  
Fonds de croissance dynamique HSBC Horizon Patrimoine

### Fonds en gestion commune HSBC

Fonds en gestion commune marché monétaire canadien HSBC  
Fonds en gestion commune prêts hypothécaires HSBC  
Fonds en gestion commune obligations canadiennes HSBC  
Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé HSBC  
Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC  
Fonds en gestion commune titres de créance des nouveaux marchés HSBC  
Fonds en gestion commune de dividendes canadiens HSBC  
Fonds en gestion commune actions canadiennes HSBC  
Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation HSBC  
Fonds en gestion commune actions américaines HSBC  
Fonds en gestion commune actions internationales HSBC  
Fonds en gestion commune titres des nouveaux marchés HSBC  
Fonds en gestion commune mondial en actions immobilières HSBC

<sup>1</sup> Offre de parts de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions

<sup>2</sup> Offre de parts de série investisseurs, de série conseillers, de série gestionnaires et de série institutions

<sup>3</sup> Offre de parts de série investisseurs, de série gestionnaires et de série institutions

# Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Introduction et principales expressions</b> .....                                       | <b>1</b>  |
| <b>Organisation des Fonds</b> .....  | <b>2</b>  |
| Nom et renseignements sur la constitution des Fonds.....                                   | 2         |
| Modifications des déclarations de fiducie .....  | 5         |
| Fusion de Fonds.....   | 6         |
| Changements de conseillers en placement.....   | 7         |
| Remplacement du gestionnaire .....   | 9         |
| Modifications des objectifs de placement fondamentaux.....                                 | 9         |
| <b>Placement dans les Fonds</b> .....  | <b>10</b> |
| Dispositions générales.....  | 10        |
| Calcul de la valeur liquidative des parts des Fonds .....                                  | 10        |
| Placement minimal .....  | 11        |
| Séries de parts offertes.....  | 12        |
| Souscriptions, rachats et échanges de parts des Fonds.....                                 | 13        |
| Souscriptions.....   | 15        |
| Rachats .....  | 16        |
| Échanges.....  | 16        |
| Méthode d'évaluation des titres en portefeuille.....                                       | 17        |
| Renseignements sur le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC.....                         | 20        |
| Restrictions en matière de placement.....  | 29        |
| Frais .....  | 34        |
| Incidences fiscales pour les investisseurs.....  | 35        |
| Vos droits en tant qu'investisseur dans les Fonds et description des parts des Fonds ..... | 39        |
| <b>Gestion des Fonds</b> .....   | <b>46</b> |
| Responsabilité des activités .....   | 46        |
| Gouvernance des Fonds.....   | 63        |
| Conflits d'intérêts.....   | 71        |
| Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires.....                   | 86        |
| Contrats importants .....  | 87        |
| Procédures judiciaires et administratives .....  | 88        |
| <b>Attestations</b> .....  | <b>90</b> |

# Introduction et principales expressions

La présente notice annuelle contient des renseignements importants sur les Fonds et elle vise à compléter les renseignements contenus dans le prospectus simplifié des Fonds.

Dans le présent document, nous utilisons les expressions principales suivantes :

- les mots vous, vos et votre se rapportent à vous, l'investisseur;
- le mot Fonds se rapporte à un ou à plusieurs Fonds communs de placement de la HSBC ou Fonds en gestion commune HSBC offerts aux termes du prospectus simplifié des Fonds et de la présente notice annuelle;
- l'expression Fonds commun(s) de placement désigne un ou plusieurs des Fonds communs de placement de la HSBC, y compris les Fonds diversifiés Sélection mondiale de la HSBC et les Fonds HSBC Horizon Patrimoine;
- l'expression Fonds en gestion commune désigne un ou plusieurs des Fonds en gestion commune HSBC;
- les mots nous, nos et notre se rapportent à la société Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée, le gestionnaire, fiduciaire et principal conseiller en placement des Fonds;
- les expressions Fonds d'investissement HSBC et placeur principal désignent la société Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc., notre filiale en propriété exclusive, qui est principalement responsable de la commercialisation et du placement des parts des Fonds communs de placement;
- le mot représentant désigne le ou les courtiers autorisés à vendre des parts des Fonds, y compris nous et le placeur principal;
- l'expression Fonds diversifiés HSBC Sélection mondiale<sup>MD</sup> désigne le Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC, le Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC, le Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC, le Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC et le Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC;
- l'expression Fonds HSBC Horizon Patrimoine<sup>MC</sup> se rapporte au Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine, au Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine, au Fonds équilibré HSBC Horizon Patrimoine, au Fonds de croissance HSBC Horizon Patrimoine et au Fonds de croissance dynamique HSBC Horizon Patrimoine.

# Organisation des Fonds

## Nom et renseignements sur la constitution des Fonds

Le tableau ci-après dresse la liste des Fonds et des dates où ils ont été constitués.

Les Fonds communs de placement qui ont été créés avant le 17 décembre 2001 ont été constitués comme fiducies d'investissement à participation unitaire et à capital variable en vertu de déclarations de fiducie distinctes régies par les lois de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique, tel qu'il est indiqué ci-après. Le 17 décembre 2001, les déclarations de fiducie des Fonds communs de placement alors constitués ont été regroupées en une seule déclaration de fiducie cadre régie par les lois de la Colombie-Britannique et tous les Fonds communs de placement sont maintenant régis par celle-ci.

Tous les Fonds en gestion commune ont été créés sous forme de fiducies d'investissement à participation unitaire et à capital variable en vertu des lois de la Colombie-Britannique, aux termes d'une convention de fiducie, qui a été modifiée et mise à jour le 17 décembre 2018.

| <b>Nom du Fonds</b>  | <b>Date de constitution</b>      | <b>Loi de constitution</b> |
|--|----------------------------------|----------------------------|
| Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC                      | Le 8 décembre 1988               | Ontario                    |
| Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC                 | Le 5 décembre 1997               | Colombie-Britannique       |
| Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC                                      | Le 30 octobre 1992               | Colombie-Britannique       |
| Fonds en obligations canadiennes de la HSBC                                  | Le 1 <sup>er</sup> décembre 1994 | Colombie-Britannique       |
| Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC                          | Le 3 juin 2015                   | Colombie-Britannique       |
| Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC                   | Le 27 juin 2011                  | Colombie-Britannique       |
| Fonds revenu mensuel de la HSBC  | Le 16 décembre 2004              | Colombie-Britannique       |
| Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC                                | Le 16 décembre 2010              | Colombie-Britannique       |
| Fonds équilibré canadien de la HSBC  | Le 8 décembre 1988               | Ontario                    |
| Fonds de dividendes de la HSBC   | Le 1 <sup>er</sup> décembre 1994 | Colombie-Britannique       |
| Fonds en actions de la HSBC  | Le 8 décembre 1988               | Ontario                    |
| Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC | Le 1 <sup>er</sup> décembre 1994 | Colombie-Britannique       |
| Fonds en actions internationales de la HSBC                                  | Le 5 décembre 1997               | Colombie-Britannique       |
| Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC        | Le 3 juin 2015                   | Colombie-Britannique       |
| Fonds en actions américaines de la HSBC                                      | Le 12 octobre 1994               | Ontario                    |
| Fonds européen de la HSBC  | Le 12 octobre 1994               | Ontario                    |
| Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC                              | Le 19 novembre 1993              | Ontario                    |

| <b>Nom du Fonds</b>   | <b>Date de constitution</b>  | <b>Loi de constitution</b> |
|---|------------------------------|----------------------------|
| Fonds en actions chinoises de la HSBC   | Le 16 décembre 2003          | Colombie-Britannique       |
| Fonds en actions indiennes de la HSBC   | Le 16 décembre 2008          | Colombie-Britannique       |
| Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC                                       | Le 12 octobre 1994           | Ontario                    |
| Fonds en actions BRIC de la HSBC  | Le 16 décembre 2006          | Colombie-Britannique       |
| Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC                           | Le 16 décembre 2004          | Colombie-Britannique       |
| Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC                    | Le 16 décembre 2004          | Colombie-Britannique       |
| Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC                              | Le 16 décembre 2004          | Colombie-Britannique       |
| Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC                          | Le 16 décembre 2004          | Colombie-Britannique       |
| Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC                | Le 16 décembre 2004          | Colombie-Britannique       |
| Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine  | Le 5 février 2018            | Colombie-Britannique       |
| Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine                                     | Le 5 février 2018            | Colombie-Britannique       |
| Fonds équilibré HSBC Horizon Patrimoine   | Le 5 février 2018            | Colombie-Britannique       |
| Fonds de croissance HSBC Horizon Patrimoine   | Le 5 février 2018            | Colombie-Britannique       |
| Fonds de croissance dynamique HSBC Horizon Patrimoine                                 | Le 5 février 2018            | Colombie-Britannique       |
| Fonds en gestion commune marché monétaire canadien HSBC                               | Le 2 décembre 1987           | Colombie-Britannique       |
| Fonds en gestion commune prêts hypothécaires HSBC                                     | Le 19 novembre 2004          | Colombie-Britannique       |
| Fonds en gestion commune obligations canadiennes HSBC                                 | Le 2 décembre 1987           | Colombie-Britannique       |
| Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé HSBC                 | Le 21 novembre 2006          | Colombie-Britannique       |
| Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC               | Le 16 décembre 2009          | Colombie-Britannique       |
| Fonds en gestion commune titres de créance des nouveaux marchés HSBC                  | Le 20 décembre 2010          | Colombie-Britannique       |
| Fonds en gestion commune de dividendes canadiens HSBC                                 | Le 8 novembre 1996           | Colombie-Britannique       |
| Fonds en gestion commune actions canadiennes HSBC                                     | Le 2 décembre 1987           | Colombie-Britannique       |
| Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation HSBC | Le 1 <sup>er</sup> mars 1994 | Colombie-Britannique       |

| <b>Nom du Fonds</b>   | <b>Date de constitution</b> | <b>Loi de constitution</b> |
|---|-----------------------------|----------------------------|
| Fonds en gestion commune actions américaines HSBC             | Le 2 décembre 1987          | Colombie-Britannique       |
| Fonds en gestion commune actions internationales HSBC         | Le 31 décembre 1994         | Colombie-Britannique       |
| Fonds en gestion commune titres des nouveaux marchés HSBC     | Le 16 décembre 2009         | Colombie-Britannique       |
| Fonds en gestion commune mondial en actions immobilières HSBC | Le 16 décembre 2014         | Colombie-Britannique       |

Nous gérons les Fonds. Notre siège social est situé au 3rd Floor - 885 West Georgia Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E8.

Par le passé, certains Fonds ont modifié leur désignation. Le tableau qui suit dresse la liste des désignations actuelles des Fonds, de leurs désignations au cours des 10 dernières années (le cas échéant), ainsi que la date à laquelle leurs désignations ont été modifiées (le cas échéant).

| <b>Désignation actuelle</b>  | <b>Désignation antérieure (date de modification)</b>                                       |
|--|--|
| Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC            | Portefeuille conservateur LifeMap <sup>MD</sup> de la HSBC (16 décembre 2010)              |
| Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC     | Portefeuille conservateur modéré LifeMap <sup>MD</sup> de la HSBC (16 décembre 2010)       |
| Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC               | Portefeuille équilibré LifeMap <sup>MD</sup> de la HSBC (16 décembre 2010)                 |
| Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC           | Portefeuille de croissance LifeMap <sup>MD</sup> de la HSBC (16 décembre 2010)             |
| Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC | Portefeuille de croissance dynamique LifeMap <sup>MD</sup> de la HSBC (16 décembre 2010)   |
| Fonds de dividendes de la HSBC   | Fonds de revenu en dividendes de la HSBC (17 juin 2013)                                    |
| Fonds en gestion commune de dividendes canadiens HSBC                  | Fonds en gestion commune de revenu en dividendes canadiens HSBC (17 juin 2013)             |
| Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé HSBC  | Fonds en gestion commune obligations américaines à rendement élevé HSBC (16 décembre 2014) |

<sup>MD</sup> LifeMap est une marque déposée de la Banque HSBC Canada.

## Modifications des déclarations de fiducie

La déclaration de fiducie cadre des Fonds communs de placement a été modifiée à l'occasion pour diverses raisons. Le tableau ci-après décrit les modifications importantes au cours des dix dernières années.

| <b>Date</b>       | <b>Description de la modification</b>   |
|-------------------|---|
| 16 décembre 2009  | Autorisation de la vente de parts de série privilégiées du Fonds équilibré canadien de la HSBC, du Fonds de revenu en dividendes de la HSBC, du Fonds en actions de la HSBC, du Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC, du Fonds en actions internationales de la HSBC, du Fonds en actions américaines de la HSBC, du Fonds européen de la HSBC, du Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC, du Fonds en actions chinoises de la HSBC, du Fonds en actions indiennes de la HSBC, du Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC et du Fonds en actions BRIC de la HSBC.  |
| 14 décembre 2010  | Modification des circonstances dans lesquelles le gestionnaire des Fonds communs de placement peut être remplacé sans l'obtention de l'approbation des porteurs de parts et des exigences en matière d'avis lorsqu'un Fonds commun de placement est dissous afin que ces dispositions correspondent à celles des lois sur les valeurs mobilières applicables.   |
| 16 décembre 2010  | Modification afin de refléter la nomination de la société Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée à titre de gestionnaire et de fiduciaire des Fonds communs de placement.   |
| 30 septembre 2014 | Autorisation donnée au gestionnaire et au fiduciaire des Fonds communs de placement i) de changer la désignation de parts d'une série pour en faire des parts d'une autre série du même Fonds commun de placement et ii) d'effectuer un rachat obligatoire de parts d'un Fonds commun de placement.<br><br>Modification de la période de préavis minimal aux porteurs de parts relativement à certaines modifications de la déclaration de fiducie, qui passe de 60 jours à 30 jours.   |
| 20 juin 2017      | Modification afin de refléter la réduction des frais de gestion payables par le Fonds en actions internationales de la HSBC et les Fonds diversifiés HSBC Sélection mondiale.   |
| 5 février 2018    | Création des parts de série escomptes et des Fonds HSBC Horizon Patrimoine.   |
| 18 décembre 2018  | Modification afin de refléter la réduction des frais de gestion payables par le Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC, le Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC, le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC, le Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC, le Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC, le Fonds revenu mensuel de la HSBC, le Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC, le Fonds en actions internationales de la HSBC, le Fonds en actions chinoises de la HSBC, le Fonds en actions indiennes de la HSBC, le Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC et le Fonds en actions BRIC de la HSBC. |

La convention de fiducie des Fonds en gestion commune a été modifiée de temps à autre afin de créer ou de dissoudre certains Fonds en gestion commune, de modifier la désignation de

certaines questions d'ordre administratif ou d'autres questions relatives aux Fonds en gestion commune.

Le 17 décembre 2018, la convention de fiducie des Fonds en gestion commune a été modifiée afin de désigner Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée à titre de fiduciaire des Fonds en gestion commune.

## Fusion de Fonds

Certains des Fonds ont fait l'objet d'une fusion dans le passé. Le tableau qui suit dresse une liste des Fonds qui ont participé à des fusions au cours des 10 dernières années et indique les dates auxquelles ces fusions ont eu lieu.

| Fonds   | Description de la fusion  |
|---|---|
| Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC                    | Le 10 décembre 2010, le Portefeuille conservateur modéré MM LifeMap de la HSBC a fusionné avec le Portefeuille conservateur modéré LifeMap de la HSBC (actuellement appelé le Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC)             |
| Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC                              | Le 10 décembre 2010, le Portefeuille équilibré MM LifeMap de la HSBC a fusionné avec le Portefeuille équilibré LifeMap de la HSBC (actuellement appelé le Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC)   |
| Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC                          | Le 10 décembre 2010, le Portefeuille de croissance MM LifeMap de la HSBC a fusionné avec le Portefeuille de croissance LifeMap de la HSBC (actuellement appelé le Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC)                               |
| Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC                | Le 10 décembre 2010, le Portefeuille de croissance dynamique MM LifeMap de la HSBC a fusionné avec le Portefeuille de croissance dynamique LifeMap de la HSBC (actuellement appelé le Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC) |
| Fonds en gestion commune obligations canadiennes HSBC                                 | Le 17 juin 2013, le Fonds en gestion commune obligations canadiennes MultiAlpha HSBC a fusionné avec le Fonds en gestion commune obligations canadiennes HSBC   |
| Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation HSBC | Le 17 juin 2013, le Fonds en gestion commune sociétés canadiennes à petite capitalisation MultiAlpha HSBC a fusionné avec le Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation HSBC  |



| <b>Fonds</b>                                      | <b>Description de la fusion</b>   |
|---|---|
| Fonds en gestion commune actions canadiennes HSBC | Le 20 mars 2015, le Fonds en gestion commune actions canadiennes MultiAlpha HSBC a fusionné avec le Fonds en gestion commune actions canadiennes HSBC |
| Fonds en gestion commune actions américaines HSBC | Le 20 mars 2015, le Fonds en gestion commune actions américaines MultiAlpha HSBC a fusionné avec le Fonds en gestion commune actions américaines HSBC |

## Changements de conseillers en placement

Les changements de conseillers en placement des Fonds survenus au cours des dix dernières années figurent dans le tableau ci-après :

| <b>Désignation du Fonds</b>  | <b>Date du changement</b> | <b>Conseiller en placement antérieur</b>         | <b>Conseiller en placement actuel</b>                                   |
|--|---------------------------|--|---|
| Fonds en actions américaines de la HSBC                                      | 13 mai 2009               | Lotsoff Capital Management                       | Rainier Investment Management Inc.                                      |
|  | 27 avril 2011             | Rainier Investment Management Inc.               | Los Angeles Capital Management and Equity Research, Inc.                |
| Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC | 3 juillet 2013            | Gestion de Placements Mawer Ltée                 | Gestion de portefeuille Triasima inc., Gestion de Placements Mawer Ltée |
| Fonds en actions internationales de la HSBC                                  | 25 février 2015           | HSBC Global Asset Management (France)            | HSBC Global Asset Management (UK) Limited                               |
| Fonds équilibré canadien de la HSBC  | 4 mars 2013               | HSBC Global Asset Management (France)*           | Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée                          |
| Fonds en actions indiennes de la HSBC  | 16 septembre 2013         | HSBC Global Asset Management (Singapore) Limited | HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited                        |
| Fonds en actions BRIC de la HSBC   | 12 mars 2015              | HSBC Global Asset Management (France)            | HSBC Global Asset Management (UK) Limited                               |

| <b>Désignation du Fonds</b>   | <b>Date du changement</b> | <b>Conseiller en placement antérieur</b>                 | <b>Conseiller en placement actuel</b>  |
|---|---------------------------|--|--|
| Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC                                   | 23 septembre 2015         | Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée           | HSBC Global Asset Management (USA) Inc.  |
|   | 19 octobre 2015           | HSBC Global Asset Management (USA) Inc.                  | HSBC Global Asset Management (USA) Inc., HSBC Global Asset Management (France) |
| Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC                 | 14 octobre 2015           | Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée           | HSBC Global Asset Management (UK) Limited                                      |
| Fonds européen de la HSBC   | 18 juillet 2016           | HSBC Global Asset Management (UK) Limited                | HSBC Global Asset Management (France)  |
| Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé HSBC                 | 30 janvier 2009           | Halbis Capital Management (USA) Inc.                     | JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.  |
|   | 1 <sup>er</sup> juin 2015 | JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.                  | HSBC Global Asset Management (USA) Inc.  |
|   | 27 janvier 2016           | HSBC Global Asset Management (USA) Inc.                  | HSBC Global Asset Management (USA) Inc., HSBC Global Asset Management (France) |
| Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation HSBC | 3 juillet 2013            | Gestion de Placements Mawer Ltée                         | Gestion de Placements Mawer Ltée, Gestion de portefeuille Triasima inc.        |
| Fonds en gestion commune actions américaines HSBC                                     | 13 mai 2009               | Lotsoff Capital Management                               | Rainier Investment Management, Inc.  |
|   | 27 avril 2011             | Rainier Investment Management, Inc.                      | Los Angeles Capital Management and Equity Research, Inc.                       |
|   | 26 mars 2015              | Los Angeles Capital Management and Equity Research, Inc. | HSBC Global Asset Management (UK) Limited                                      |

| <b>Désignation du Fonds</b>   | <b>Date du changement</b> | <b>Conseiller en placement antérieur</b>  | <b>Conseiller en placement actuel</b>   |
|---|---------------------------|---|---|
| Fonds en gestion commune actions internationales HSBC                   | 28 décembre 2008          | Halbis Capital Management (UK) Limited  | HSBC Global Asset Management (France)   |
|   | 19 janvier 2015           | HSBC Global Asset Management (France)   | HSBC Global Asset Management (UK) Limited   |
| Fonds en gestion commune titres des nouveaux marchés HSBC               | 21 septembre 2010         | Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée  | Delaware Investment Advisers, a series of Delaware Management Business Trust; Trilogy Global Advisors, LP |
|   | 11 février 2015           | Delaware Investment Advisers, a series of Delaware Management Business Trust; Trilogy Global Advisors, LP | HSBC Global Asset Management (UK) Limited   |
| Fonds en gestion commune mondial en actions immobilières HSBC           | 30 septembre 2015         | Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée  | HSBC Global Asset Management (UK) Limited   |
| Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC | 17 avril 2018             | HSBC Global Asset Management (France)   | HSBC Global Asset Management (UK) Limited   |

\* Les services de HSBC Global Asset Management (France) ont été retenus afin qu'elle fournisse des conseils en placement relativement au volet actions étrangères du Fonds équilibré canadien de la HSBC.

## **Remplacement du gestionnaire**

Le 14 décembre 2010, la responsabilité de la gestion de l'entreprise et des activités des Fonds communs de placement a été transférée de la société Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. à une de nos filiales en propriété exclusive, et nous a par la suite été transférée le même jour.

## **Modifications des objectifs de placement fondamentaux**

Il n'y a pas eu de modification de l'objectif de placement fondamental et des stratégies de placement importantes de l'un ou l'autre des Fonds au cours des dix dernières années.

# Placement dans les Fonds

## Dispositions générales

Avant de pouvoir nous adresser un ordre de souscription de parts d'un Fonds, vous devez d'abord ouvrir un compte auprès de votre représentant.

Lorsque vous nous adressez un ordre de souscription, d'échange ou de rachat de parts d'un Fonds, le montant que vous versez ou recevez pour chaque part dépend du moment où nous recevons votre ordre.

En règle générale, nous devons avoir reçu tous les ordres avant 13 h, heure du Pacifique, un jour d'évaluation pour que la valeur par part du Fonds déterminée le jour d'évaluation en question soit utilisée. Si nous recevons des ordres après 13 h, heure du Pacifique, un jour d'évaluation, ces ordres seront traités selon la valeur par part du Fonds déterminée le jour d'évaluation suivant.

Votre représentant aura ses propres exigences en matière de délais pour ce qui est de l'heure à laquelle il doit recevoir un ordre pour respecter notre heure limite. Veuillez communiquer avec lui pour obtenir des renseignements sur l'heure limite qu'il a fixée pour le traitement des ordres.

## Calcul de la valeur liquidative des parts des Fonds

Nous ou nos représentants autorisés calculons une valeur liquidative distincte pour chaque série de parts des Fonds communs de placement et pour chaque part des Fonds en gestion commune à la fin de chaque jour d'évaluation.

On entend par jour d'évaluation tout jour où la Bourse de Toronto est ouverte et tout autre jour que nous pouvons fixer de temps à autre.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais la valeur liquidative et la valeur liquidative par part de chaque Fonds en téléphonant au 1 888 390-3333 et en consultant notre site Web au [www.hsbc.ca](http://www.hsbc.ca).

## Fonds communs de placement

Pour les Fonds communs de placement, la valeur liquidative par part de chaque série est calculée en prenant la part proportionnelle de l'actif net du Fonds commun de placement attribuée à la série de parts calculée le jour d'évaluation précédent, en ajoutant ou en soustrayant, selon le cas, la part proportionnelle attribuée à la série du revenu net, des gains en capital réalisés nets (ou des pertes en capital nettes subies), des dépenses communes, les dépenses directes pour la série ainsi que la fluctuation de valeur latente du portefeuille de placements du Fonds commun de placement depuis le jour d'évaluation précédent de la série.

Ce résultat est alors divisé par le nombre de parts en circulation de la série de parts ce jour d'évaluation pour obtenir la valeur liquidative quotidienne par part de la série.

## Fonds en gestion commune

Pour les Fonds en gestion commune, la valeur liquidative par part du Fonds correspond à la valeur marchande de tous les actifs du Fonds au moment de l'évaluation, déduction faite de son passif, divisée par le nombre total de parts en circulation à ce moment.

## Placement minimal

Vous devez respecter les exigences relatives au montant minimal du placement initial, des placements subséquents et du solde afin de pouvoir souscrire des parts des Fonds ou de continuer à les détenir.

## Fonds communs de placement

Le tableau suivant fait état du montant minimal du placement initial, des placements subséquents et du solde pour chaque série des Fonds communs de placement :

| Série                 | Montant minimal<br>du placement<br>initial | Montant minimal<br>des placements<br>subséquents* | Solde minimal |
|-----------------------|--|---|---------------|
| Série investisseurs   | 500 \$                                     | 50 \$   | 500 \$        |
| Série conseillers     | 500 \$                                     | 50 \$   | 500 \$        |
| Série privilèges      | 100 000 \$                                 | 50 \$   | 100 000 \$    |
| Série gestionnaires   | 500 \$                                     | 50 \$   | 500 \$        |
| Série institutions ** | -  | -   | -             |

\* Les exigences relatives au placement minimal pourraient ne pas être les mêmes suivant le programme de placements réguliers, le programme de retraits mensuels ou le service de transfert entre les fonds communs de placement que le placeur principal offre. Veuillez vous reporter à la rubrique Services facultatifs du prospectus simplifié.

\*\* Établi dans le contrat que vous avez conclu avec votre représentant participant.

Les exigences relatives au placement minimal s'appliquent à chaque Fonds commun de placement détenu dans un compte. Le montant minimal ne peut être réparti entre plusieurs Fonds dans un même compte ou entre différents comptes. Le solde minimal correspond à la valeur marchande de vos parts à un moment donné. Si vous investissez dans le Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC, le Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC, le Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC ou le Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC, ou que vous utilisez le service d'acquisition en dollars américains, le montant de placement minimal et tous les frais sont calculés en dollars américains. Pour un complément d'information au sujet du service de souscription en dollars américains, veuillez vous reporter à la rubrique Services facultatifs – Service d'acquisition en dollars américains du prospectus simplifié.

Si vous avez investi dans des parts de série investisseurs ou de série conseillers d'un Fonds commun de placement dans un compte et que vous atteignez par la suite le montant minimal vous permettant de souscrire des parts de série privilèges du même Fonds commun de

placement en conséquence de souscriptions additionnelles (dont celles suivant le programme de placements réguliers), du réinvestissement de dividendes ou de la hausse de la valeur de vos placements, nous n'échangerons pas automatiquement vos parts contre des parts de série privilégiées. Vous devez demander à votre représentant d'échanger vos parts d'un Fonds commun de placement dans votre compte contre des parts de série privilégiées du même Fonds commun de placement qui seront détenues dans le même compte. Si la valeur des parts de série privilégiées d'un Fonds commun de placement dans votre compte devient inférieure au solde minimal requis parce que vous avez fait racheter ou avez échangé des parts, nous nous réservons le droit de changer vos parts de série privilégiées contre des parts d'une autre série du même Fonds commun de placement dans le même compte, sans votre consentement. Nous nous réservons le droit de restreindre la possibilité de souscrire des parts de série privilégiées. Nous pouvons changer le montant minimal du placement initial ou du solde ou toute autre condition relative aux parts de série privilégiées, à l'occasion, sans préavis.

Si vous avez investi dans des parts de série gestionnaires d'un Fonds commun de placement et que vous n'êtes plus admissible à détenir des parts de série gestionnaires, nous nous réservons le droit de les changer contre des parts d'une autre série du même Fonds commun de placement.

## **Fonds en gestion commune**

Les fonds en gestion commune ne sont offerts que dans le cadre du service Portefeuille HSBC Sélection mondiale et du service de gestion privée de placement de la HSBC, ou à des clients institutionnels.

Pour le service Portefeuille HSBC Sélection mondiale, vous devez conclure un contrat avec Fonds d'investissement HSBC, faire un placement initial d'au moins 50 000 \$, ou de tout autre montant établi par Fonds d'investissement HSBC, et maintenir un tel montant.

Pour le service de gestion privée de placement de la HSBC, vous devez conclure un contrat avec Service de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc. et faire le placement initial minimal indiqué dans le contrat ou verser tout autre montant établi par Service de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc.

Les clients institutionnels doivent conclure un contrat avec nous et faire le placement initial minimal indiqué dans le contrat.

Le contrat que vous avez conclu avec votre représentant sera assorti d'autres modalités. Veuillez obtenir des détails à ce sujet auprès de votre représentant.

## **Séries de parts offertes**

### **Fonds communs de placement**

Chaque Fonds commun de placement peut avoir un nombre illimité de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Même si le suivi du montant que vous et les autres investisseurs payez pour l'acquisition de parts est effectué séparément par série, aux fins

des registres administratifs du Fonds commun de placement, les actifs de toutes les séries du Fonds commun de placement sont combinés en un seul montant afin de constituer un seul portefeuille à des fins de placement.

Chacun des Fonds communs de placement (à l'exception des Fonds diversifiés HSBC Sélection mondiale et des Fonds HSBC Horizon Patrimoine) offre actuellement cinq séries de parts : la série investisseurs, la série conseillers, la série privilégiés, la série gestionnaires et la série institutions.

Chacun des Fonds diversifiés HSBC Sélection mondiale offre actuellement quatre séries de parts : la série investisseurs, la série conseillers, la série gestionnaires et la série institutions.

Chacun des Fonds HSBC Horizon Patrimoine offre actuellement trois séries de parts : la série investisseurs, la série gestionnaires et la série institutions.

Aucuns frais d'acquisition ou de rachat ne s'appliquent aux parts de série investisseurs, de série privilégiés, de série gestionnaires et de série institutions.

La souscription de parts de série conseillers donnent lieu à des frais d'acquisition. Veuillez vous reporter à la rubrique Frais du prospectus simplifié pour obtenir plus de détails.

### **Fonds en gestion commune**

Les Fonds en gestion commune n'offre pas de séries différentes de parts.

Aucuns frais d'acquisition ou de rachat ne s'appliquent aux Fonds en gestion commune.

### **Souscriptions, rachats et échanges de parts des Fonds**

Vous devez respecter les exigences relatives au montant minimal du placement initial, des placements subséquents et du solde, ainsi que toutes les autres exigences qui s'appliquent aux Fonds en gestion commune et à chaque série des Fonds communs de placement. Veuillez vous reporter à la rubrique Placement minimal du prospectus simplifié pour obtenir plus de détails.

La série de parts que vous choisissez influe sur les frais que vous payez et pourrait influencer sur les frais que nous payons à votre représentant. Veuillez vous reporter aux rubriques Frais et Rémunération du courtier pour obtenir de plus amples renseignements.

### **Série investisseurs**

Les parts de série investisseurs des Fonds communs de placement (à l'exception des Fonds HSBC Horizon Patrimoine) sont offertes à tous les investisseurs et on peut se les procurer :

1. par l'intermédiaire du placeur principal :
  - a) soit à toute succursale de la Banque HSBC Canada,
  - b) soit en communiquant avec TeleFund, au 1 800 830-8888

2. par l'intermédiaire d'autres courtiers autorisés.

Les parts de série investisseurs des Fonds HSBC Horizon Patrimoine sont offertes à tous les investisseurs et on peut se les procurer :

1. par l'intermédiaire du placeur principal uniquement après avoir ouvert un compte en ligne dans le portail HSBC Horizon Patrimoine, et les ordres peuvent être placés :
  - a) soit en ligne par le biais du portail HSBC Horizon Patrimoine,
  - b) soit en communiquant avec un conseiller de HSBC Horizon Patrimoine, au 1 877 801-4722
2. par l'intermédiaire d'autres courtiers autorisés à distribuer les Fonds HSBC Horizon Patrimoine.

### **Série conseillers**

Les parts de série conseillers des Fonds communs de placement sont offertes à tous les investisseurs et on peut se les procurer par l'intermédiaire de courtiers autorisés autres que le placeur principal.

### **Série privilèges**

La série privilèges des Fonds communs de placement est réservée aux investisseurs qui placent un montant minimal que nous fixons à l'occasion. Veuillez vous reporter à la rubrique « Placement minimal » pour obtenir plus de détails.

Les frais de gestion de la série privilèges sont inférieurs à ceux de la série investisseurs et de la série conseillers parce que nous versons des commissions de suivi réduites sur cette série.

On peut se procurer des parts de série privilèges :

1. par l'intermédiaire du placeur principal :
  - a) soit à toute succursale de la Banque HSBC Canada,
  - b) soit en communiquant avec TeleFund, au 1 800 830-8888
2. par l'intermédiaire d'autres courtiers autorisés.

### **Série gestionnaires**

La série gestionnaires des Fonds communs de placement est généralement réservée aux investisseurs qui participent à un programme de service moyennant rémunération ou programme de compte intégré à frais fixes parrainé par leurs courtiers et qui doivent payer une rémunération annuelle calculée en fonction des actifs plutôt qu'une commission prélevée sur chaque opération. Les parts de série gestionnaires sont également offertes à tout autre investisseur pour lequel nous n'engageons aucuns frais de placement, habituellement parce que l'investisseur verse des frais de service directement à son représentant.



Les frais de gestion de la série gestionnaires sont inférieurs à ceux de la série investisseurs et de série conseillers parce que nous ne payons pas de commissions de suivi sur cette série.

On peut se procurer des parts de série gestionnaires par l'intermédiaire de courtiers autorisés, ce qui pourrait comprendre le placeur principal.

À la date de la présente notice annuelle et du prospectus simplifié, aucune part de série gestionnaires des Fonds HSBC Horizon Patrimoine n'est offerte.

### **Série institutions**

La série institutions des Fonds communs de placement est réservée aux investisseurs particuliers ou institutionnels qui placent une somme minimale et/ou qui ont conclu avec leur représentant un contrat leur permettant de souscrire des parts de série institutions. D'autres conditions que nous fixons à l'occasion pourraient s'appliquer.

### **Fonds en gestion commune**

Les Fonds en gestion commune sont réservés aux investisseurs qui se sont inscrits au service Portefeuille HSBC Sélection mondiale ou au service de gestion privée de placement de la HSBC. Ils sont également offerts aux clients institutionnels qui ont conclu avec leurs représentants un contrat leur permettant de souscrire des Fonds en gestion commune et/ou qui répondent à certaines autres conditions que nous fixons à l'occasion.

### **Souscriptions**

Lorsque vous souscrivez des parts d'un Fonds, le nombre de parts que vous recevez est fonction de la valeur liquidative par part le jour d'évaluation où nous traitons votre demande. Afin d'investir toutes les sommes que vous nous transmettez, nous prenons le montant que vous investissez moins tous les frais d'acquisition applicables à payer, divisé par la valeur liquidative par part de cette série et nous vous émettons le nombre approprié de parts (y compris, au besoin, des fractions de part d'un Fonds). Par exemple, si vous investissez 500 \$, dans l'hypothèse où aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent et que les parts du Fonds dans lequel vous investissez ont une valeur liquidative de 11,75 \$ chacune, vous recevrez 42,553 parts du Fonds.

Les parts ne peuvent être transférées ou cédées, mais vous pouvez les faire racheter. Nous n'émettons pas de certificat représentant les parts des Fonds que vous souscrivez. Votre représentant vous fera cependant parvenir un avis d'exécution de votre souscription.

Nous avons le droit de refuser toute demande de souscription de parts des Fonds dans un délai de un jour ouvrable de la réception de votre demande. Si nous refusons votre demande, nous vous rembourserons en entier.

Si le paiement de vos parts est refusé pour une raison quelconque une fois que les parts vous ont été émises, nous rachetons immédiatement toutes les parts souscrites. Nous utilisons alors le produit du rachat pour payer les parts, en fonction de leur valeur liquidative au moment où vous

les avez souscrites. Si la valeur des parts est supérieure à leur valeur à la souscription, le ou les Fonds pertinents conservent la différence. Dans le cas contraire, nous pouvons alors recouvrer la différence pour le compte du Fonds, augmentée des intérêts et des frais, auprès de vous ou de votre représentant, qui peut à son tour la recouvrer auprès de vous.

Si le contrat que vous avez conclu avec votre représentant lui confère un pouvoir discrétionnaire, votre représentant souscrira pour votre compte des parts d'un ou de plusieurs Fonds qui sont conformes à vos objectifs de placement et à votre tolérance au risque.

## **Rachats**

Lorsque vous faites racheter des parts d'un Fonds, les sommes d'argent que vous recevez sont fonction de la valeur liquidative par part le jour d'évaluation où votre demande est traitée, moins les frais applicables. Nous vous transmettons le produit de la vente aussitôt que possible, mais au plus tard deux jours ouvrables suivant le jour d'évaluation où les parts sont vendues.

Avec votre approbation, un Fonds peut régler la somme qu'il vous doit, pour des parts que vous faites racheter, au moyen de titres qu'il détient. Dans ce cas, les titres que vous recevez auront la même valeur que l'argent que vous auriez reçu à la date de rachat applicable.

Si le contrat que vous avez conclu avec votre représentant lui confère un pouvoir discrétionnaire, votre représentant peut faire racheter votre placement dans un ou plusieurs Fonds et utiliser le produit pour investir dans d'autres titres. De tels placements seront conformes à vos objectifs de placement et à votre tolérance au risque.

Dans des circonstances exceptionnelles, nous nous réservons le droit de suspendre la vente de parts d'un Fonds ou de retarder le paiement du produit de la vente de parts. Ce sera notamment le cas dans les circonstances suivantes :

- lorsque les opérations habituelles sont suspendues à une bourse à laquelle des titres représentant en valeur plus de 50 % des placements sous-jacents d'un Fonds sont négociés, si ces titres ne sont pas négociés à une autre bourse constituant une solution de rechange raisonnablement pratique; ou
- lorsque nous jugeons que l'achat et la vente de parts ne sont pas raisonnablement pratiques (avec le consentement des autorités en valeurs mobilières applicables).

Des frais d'opérations à court terme peuvent s'appliquer si vous faites racheter vos parts de Fonds communs de placement dans les 30 jours suivant la date de votre dernière souscription de telles parts. Veuillez vous reporter à la rubrique Opérations à court terme du prospectus simplifié pour obtenir plus de détails.

## **Échanges**

Lorsque vous échangez des parts d'un Fonds, nous rachetons les parts du Fonds dont vous souhaitez vous départir et utilisons le produit pour souscrire des parts du Fonds que vous souhaitez obtenir. Le nombre de parts qui sont souscrites et vendues est fonction de la valeur liquidative par part du Fonds le jour d'évaluation où la demande est traitée, déduction faite des frais applicables.

Aux fins de l'impôt, les échanges de parts entre Fonds différents sont traités de la même façon que les ventes de parts et entraînent un gain ou une perte en capital. Un échange entre différentes séries du même Fonds commun de placement n'entraînera pas de gain ni de perte en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique Incidences fiscales pour les investisseurs pour obtenir plus de renseignements.

Vous ne pouvez effectuer des échanges qu'entre les Fonds dont les souscriptions ont été faites dans la même devise. Vous ne pouvez échanger des parts souscrites en dollars canadiens contre des parts souscrites en dollars américains, et vice versa.

Vous ne pouvez effectuer un échange qu'entre des séries différentes du même Fonds commun de placement ou entre une série d'un Fonds commun de placement et la même série d'un autre Fonds commun de placement, sauf approbation contraire de notre part. Les exigences relatives au placement minimal et les autres exigences relatives à l'admissibilité qui s'appliquent aux parts des séries du Fonds commun de placement que vous souhaitez obtenir sont maintenues. Veuillez vous reporter à la rubrique Placement minimal pour obtenir de plus amples renseignements.

Des frais d'opérations à court terme peuvent s'appliquer si vous échangez vos parts de Fonds commun de placement dans les 30 jours suivant la date de votre dernière souscription de telles parts. Veuillez vous reporter à la rubrique Frais d'opérations à court terme du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

Si vous échangez des parts de série conseillers d'un Fonds commun de placement contre des parts de série conseillers d'un autre Fonds commun de placement, vous ne payerez aucuns frais d'acquisition additionnels à l'échange.

Des frais d'échange pourraient s'appliquer lorsque vous échangez vos parts de Fonds commun de placement. Veuillez vous reporter à la rubrique Frais – Frais et charges payables directement par vous – Frais d'échange du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

Si le contrat que vous avez conclu avec votre représentant lui confère un pouvoir discrétionnaire, votre représentant pourrait échanger vos parts d'un Fonds contre des parts d'un autre Fonds, en votre nom. Ces placements seront conformes à vos objectifs de placement et à votre tolérance au risque.

Nous n'échangerons pas automatiquement vos parts même si vous respectez les exigences relatives au placement minimal et que vous êtes admissible à détenir la série concernée des parts d'un Fonds. Cependant, si vous n'êtes plus admissible à détenir une série de parts, ou si une série de parts n'est plus offerte, nous pouvons changer vos parts de cette série contre des parts d'une autre série du même Fonds commun de placement, sans votre consentement. Veuillez vous reporter à la rubrique Placement minimal pour obtenir de plus amples renseignements.

## **Méthode d'évaluation des titres en portefeuille**

Les titres en portefeuille de chaque Fonds sont évalués par nous ou nos représentants autorisés après 13 h, heure du Pacifique, chaque jour d'évaluation. La valeur des titres en portefeuille et des autres actifs de chaque Fonds est déterminée par l'application des règles suivantes :

- Les espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets, débiteurs, frais payés d'avance,

dividendes en espèces et intérêts déclarés ou courus mais non encore reçus sont généralement évalués à leur montant intégral. S'il est déterminé que l'un ou l'autre de ces actifs a une valeur moindre que le montant intégral, une juste valeur lui est attribuée.

- Les titres cotés en bourse ou sur un marché sont évalués à leur dernier cours vendeur indiqué avant le moment de l'évaluation ce jour d'évaluation. Si aucune vente n'est déclarée avant le moment de l'évaluation ce jour d'évaluation, ces titres sont évalués à la moyenne des derniers cours acheteur et vendeur déclarés avant le moment de l'évaluation ce jour d'évaluation, ou au dernier cours acheteur ou vendeur (respectivement pour les positions acheteur et vendeur) ou au dernier cours vendeur publié, selon celui qui, à notre avis, reflète le mieux leur valeur.
- Les titres intercotés ou négociés à plus d'une bourse ou sur plus d'un marché sont évalués à leur dernier cours vendeur ou à la moyenne des derniers cours acheteur et vendeur ou au dernier cours acheteur ou au dernier cours vendeur publié, selon ce qui, à notre avis, reflète le mieux leur juste valeur, selon le cas, déclarée avant le moment de l'évaluation à la bourse ou sur le marché qui, à notre avis, est la principale bourse ou le principal marché pour ces titres.
- Les titres non cotés, non liquides ou radiés de la cote des Fonds négociés sur un marché hors bourse sont évalués à leur dernier cours déclaré avant le moment de l'évaluation ce jour d'évaluation. Si aucune vente n'est déclarée avant le moment de l'évaluation ce jour d'évaluation, ces titres sont évalués à la moyenne des derniers cours acheteur et vendeur déclarés avant ce moment le jour d'évaluation, ou au dernier cours acheteur ou au dernier cours publié, selon celui qui, à notre avis, reflète le mieux leur juste valeur.
- Les titres et autres actifs pour lesquels il n'y a pas de cotation boursière ou de marché facilement disponible sont évalués à leur juste valeur, déterminée par nous.
- Les parts d'organisme de placement collectif détenues par les Fonds seront évaluées en fonction de la valeur liquidative par part en fin de journée de chaque fonds, chaque jour d'évaluation.
- Les titres à revenu fixe cotés en bourse, sauf les titres à revenu fixe que le Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC, le Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC et le Fonds en gestion commune marché monétaire canadien HSBC détiennent, seront évalués à leur dernier cours vendeur avant le moment de l'évaluation ce jour d'évaluation ou, si aucune vente n'est déclarée avant le moment de l'évaluation ce jour d'évaluation, on utilisera la moyenne des derniers cours acheteur et vendeur avant ce moment le jour d'évaluation. Les titres à revenu fixe que le Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC, le Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC et le Fonds en gestion commune marché monétaire canadien HSBC détiennent sont évalués à leur coût amorti, qui correspond approximativement à leur juste valeur en raison du court délai avant leur échéance.
- Les titres du marché monétaire sont évalués à leur coût amorti, qui correspond approximativement à leur juste valeur.

- Les titres à revenu fixe des Fonds qui ne sont pas négociés en bourse sont évalués à leur juste valeur en fonction des cours qui nous sont fournis par des fournisseurs de cours établis, des participants au marché ou des modèles d'établissement des cours, déterminés avant le moment de l'évaluation ce jour d'évaluation.
- Les titres, dont la revente est restreinte ou limitée par une déclaration, un engagement ou une convention du Fonds ou par le fonds qui l'a précédé en titre ou en droit, sont évalués en fonction des cotations publiées d'usage commun ce jour d'évaluation, à moins que la valeur cotée ne reflète pas, à notre avis, la valeur de réalisation du titre. Dans une telle situation, le titre serait évalué en fonction de notre meilleure estimation de sa valeur de réalisation.
- Les métaux précieux (certificats ou valeurs métalliques) et autres marchandises sont évalués à leur juste valeur, qui repose généralement sur les cours du marché indiqués par les bourses ou autres marchés.
- Les positions acheteur sur des options négociables, des options sur contrats à terme, des options de gré à gré, des titres quasi d'emprunt et des bons de souscription cotés en bourse sont évaluées à leur valeur marchande courante.
- La prime reçue sur une option négociable couverte, une option sur contrats à terme ou une option de gré à gré vendue par un Fonds est présentée à titre de crédit reporté, tant que l'obligation du Fonds aux termes de l'option vendue n'est pas dénouée. Le crédit reporté est évalué à un montant égal à la valeur marchande courante de l'option qui aurait pour effet de dénouer la position sur l'option. Toute différence découlant d'une réévaluation est considérée comme un gain ou une perte non réalisé sur le placement, et le crédit reporté est déduit dans le calcul du prix par part. Les titres en portefeuille d'un Fonds qui sont visés par une option négociable vendue ou une option de gré à gré continuent d'être évalués à leur juste valeur, que nous déterminons.
- Les titres cotés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens pour tenir compte du taux de change en vigueur ce jour d'évaluation, à l'exception du Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC, du Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC, du Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC et du Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC, dont les titres cotés en monnaies étrangères sont convertis en dollars américains pour tenir compte du taux de change en vigueur ce jour d'évaluation.
- Les contrats dérivés de change sont évalués à leur valeur marchande courante ce jour d'évaluation, et toute différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un gain ou une perte de placement non réalisé.
- La valeur d'un contrat à terme standardisé, d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un swap correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position sur le contrat ou le swap, selon le cas, était dénouée, à moins que des limites

quotidiennes ne soient en vigueur, auquel cas, la juste valeur est établie en se basant sur la valeur marchande courante du sous-jacent.

Lorsqu'un placement ne peut être évalué d'après les règles qui précèdent ou d'après toute autre règle d'évaluation prescrite par les lois sur les valeurs mobilières applicables, ou si les règles précédentes sont à tout moment considérées par nous comme étant inappropriées dans les circonstances, nous utiliserons alors une évaluation que nous considérons comme juste et raisonnable (la « juste valeur ») dans l'intérêt fondamental des investisseurs du Fonds. Une telle situation comporterait en principe un examen des communiqués de presse courants au sujet du titre, des discussions au sujet d'une évaluation appropriée avec d'autres gestionnaires de portefeuille, des analystes ou l'Institut des fonds d'investissement du Canada et des consultations avec d'autres sources sectorielles pour fixer la juste valeur appropriée. Si, en tout temps, les règles concernant la juste valeur contredisent les règles d'évaluation prescrites par les lois sur les valeurs mobilières applicables, les règles d'évaluation prescrites par les lois sur les valeurs mobilières applicables seront suivies.

Au cours des trois dernières années, nous n'avons pas employé les règles de la juste valeur.

## **Renseignements sur le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC**

Le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC (le « Fonds en prêts hypothécaires ») est assujéti à l'Instruction générale n° 29 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières parce que plus de 10 % de son portefeuille est investi dans des prêts hypothécaires. L'Instruction générale n° 29 prescrit certaines restrictions en matière de placement et certaines exigences d'information qui s'appliquent à un organisme de placement collectif qui investit plus de 10 % de son portefeuille dans des prêts hypothécaires. L'information portant sur le Fonds en prêts hypothécaires et sur les autres Fonds qui investissent dans des prêts hypothécaires figure ci-après.

### **Achat de prêts hypothécaires**

L'objectif de placement fondamental du Fonds en prêts hypothécaires consiste à gagner le revenu le plus élevé possible grâce aux placements que le Fonds en prêts hypothécaires peut effectuer tout en protégeant le capital investi en investissant surtout dans des prêts hypothécaires résidentiels de premier rang sur des biens au Canada et dans d'autres titres de créance. Le conseiller en placement du Fonds en prêts hypothécaires peut acheter des prêts hypothécaires pour le Fonds auprès de la Banque HSBC Canada et d'autres institutions financières canadiennes reconnues.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tous les prêts hypothécaires achetés par le Fonds en prêts hypothécaires ont été achetés auprès de la Banque HSBC Canada.

Nous sommes une filiale en propriété exclusive de la Banque HSBC Canada. Les prêts hypothécaires achetés auprès de la Banque HSBC Canada sont achetés au nom du Fonds en prêts hypothécaires conformément aux modalités d'une convention de vente et d'administration des prêts hypothécaires. Aux termes de cette convention :

- La Banque HSBC Canada a convenu de racheter tout prêt hypothécaire que nous avons

acheté auprès d'elle si le prêt hypothécaire fait l'objet d'un défaut de paiement du capital et de l'intérêt qui se prolonge pendant plus de 90 jours après la date d'exigibilité, ou si le prêt hypothécaire ne respecte pas les critères des prêts dans lesquels le Fonds en prêts hypothécaires peut investir et qui sont établis par l'Instruction générale n° 29 ou par l'énoncé de politiques internes du Fonds en prêts hypothécaires.

- Le Fonds en prêts hypothécaires a convenu de ne pas vendre un prêt hypothécaire acheté auprès de la Banque HSBC Canada à une autre personne sans donner à la Banque HSBC Canada le droit préférentiel de le racheter dans les 30 jours de la réception d'un avis écrit du Fonds en prêts hypothécaires de son intention de le vendre.
- La Banque HSBC Canada a convenu d'administrer les prêts hypothécaires acquis auprès d'elle.

### **Règles de détermination du prix d'acquisition et de vente d'un prêt hypothécaire**

Lorsque le Fonds en prêts hypothécaires ou tout autre Fonds fait l'acquisition d'un prêt hypothécaire auprès d'un prêteur hypothécaire qui est indépendant de nous ou du Fonds, le prêt doit être acquis à un montant en capital qui produit au moins le rendement que les principaux prêteurs hypothécaires peuvent obtenir pour la vente de prêts hypothécaires comparables dans des conditions semblables.

Lorsque le Fonds en prêts hypothécaires ou un autre Fonds fait l'acquisition de prêts hypothécaires auprès d'un prêteur hypothécaire qui n'est pas indépendant de nous ou du Fonds, comme la Banque HSBC Canada, il peut utiliser l'une des trois méthodes d'évaluation des prêts hypothécaires suivantes à l'acquisition :

1. Méthode du taux du prêteur - Le prêt hypothécaire est acquis à un montant en capital qui produit un rendement égal au taux d'intérêt pour des hypothèques comparables offertes par l'institution prêteuse au moment où le Fonds l'achète.
2. Méthode du taux de l'engagement financier à terme - Le prêt hypothécaire est acquis à un montant en capital qui produit un rendement égal au taux d'intérêt exigé par l'institution prêteuse pour des hypothèques comparables à la date de l'engagement. La date de l'engagement ne doit pas précéder de plus de 120 jours la date à laquelle le Fonds fait l'acquisition du prêt hypothécaire.
3. Méthode du taux du prêteur modifié - Le prêt hypothécaire est acquis à un montant en capital qui produit un rendement maximal dont le taux se situe au plus à 0,25 % sous le taux d'intérêt d'hypothèques comparables offertes par l'institution prêteuse au moment de l'acquisition du prêt par le Fonds, pourvu que l'institution prêteuse convienne de le racheter du Fonds dans les circonstances où cela est avantageux pour ce dernier et que nous considérons que cette entente justifie la différence de rendement.

Chacune de ces méthodes d'évaluation donne un rendement hypothécaire différent :

- La « méthode du taux de l'engagement financier à terme » entraînera un rendement supérieur à la « méthode du taux du prêteur » lorsque les taux d'intérêt seront à la baisse, un rendement inférieur lorsqu'ils seront à la hausse et un rendement semblable lorsqu'ils seront stables.

- La « méthode du taux du prêteur modifié » entraînera un rendement inférieur à la « méthode de l'engagement financier à terme » lorsque les taux d'intérêt seront stables ou à la baisse, et, lorsque les taux d'intérêt augmenteront, le rendement pourrait être supérieur, inférieur ou équivalent, en fonction de l'ampleur de l'augmentation.

La Banque HSBC Canada est une société avec laquelle nous avons des liens. Le Fonds en prêts hypothécaires utilise la « méthode du taux du prêteur modifié » lorsqu'il fait l'acquisition de prêts hypothécaires auprès de la Banque HSBC Canada ou lui en vend. Le prix d'achat par la Banque HSBC Canada correspondra au montant qui produira un rendement égal au taux d'intérêt auquel la Banque HSBC Canada fait des engagements de prêt sur la garantie d'hypothèques comparables à ce moment-là.

### **Détermination de la valeur liquidative des prêts hypothécaires détenus par le Fonds en prêts hypothécaires**

Nous utilisons les principes suivants pour déterminer la valeur liquidative des prêts hypothécaires dans le portefeuille du Fonds :

- pour les prêts hypothécaires conventionnels, nous établissons une valeur qui produit soit un rendement correspondant à celui de prêts hypothécaires conventionnels vendus par les principales institutions prêteuses, si ce rendement peut être déterminé à la date de l'évaluation, soit un rendement dont le taux se situe au plus à 0,25 % sous le taux d'intérêt des prêts hypothécaires comparables à la date de l'évaluation;
- pour les prêts hypothécaires garantis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (Canada), nous utilisons la valeur marchande.

### **Liquidité du Fonds en prêts hypothécaires**

Le Fonds en prêts hypothécaires n'investira pas dans des prêts hypothécaires si ses liquidités diminuent en deçà du montant indiqué dans le tableau suivant :

| <b>Actif net du Fonds<br/>(valeur marchande)</b> | <b>Liquidités minimales</b>                   |
|--|---|
| Jusqu'à 1 000 000 \$                             | 100 000 \$                                    |
| 1 000 000 \$                                     | 100 000 \$ + 10 % sur 1 000 000 \$ suivants   |
| 2 000 000 \$                                     | 200 000 \$ + 9 % sur 3 000 000 \$ suivants    |
| 5 000 000 \$                                     | 470 000 \$ + 8 % sur 5 000 000 \$ suivants    |
| 10 000 000 \$                                    | 870 000 \$ + 7 % sur 10 000 000 \$ suivants   |
| 20 000 000 \$                                    | 1 570 000 \$ + 6 % sur 10 000 000 \$ suivants |
| 30 000 000 \$ ou plus                            | 2 170 000 \$ + 5 % sur l'excédent             |

On entend par « liquidités » :

- les espèces ou les dépôts auprès d'une banque canadienne ou d'une société de fiducie



enregistrée en vertu des lois d'une province canadienne encaissables ou négociables avant échéance;

- les titres d'emprunt, à la valeur au marché, émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne;
- les instruments du marché monétaire venant à échéance moins d'une année après la date d'émission.

Si le montant total requis pour procéder à des rachats dans le Fonds en prêts hypothécaires à la fermeture des bureaux un jour d'évaluation est supérieur aux liquidités que détient le Fonds en prêts hypothécaires, la Banque HSBC Canada doit, dans les deux jours ouvrables suivant la réception d'un avis écrit du Fonds en prêts hypothécaires, acheter suffisamment des prêts hypothécaires détenus par le Fonds en prêts hypothécaires qui sont nécessaires pour couvrir l'insuffisance, ou trouver un acquéreur pour ces prêts. Le prix des prêts hypothécaires vendus correspondra au montant qui produit un rendement égal au taux d'intérêt auquel la Banque HSBC Canada prend des engagements de prêt sur la garantie d'hypothèques comparables à ce moment-là. La Banque HSBC Canada, plutôt que d'acheter les prêts hypothécaires ou de trouver un acheteur pour ce faire, peut, de façon temporaire, prêter au Fonds en prêts hypothécaires l'argent nécessaire pour effectuer les rachats, mais le prêt ne peut dépasser au total 10 % de la valeur liquidative du Fonds en prêts hypothécaires. La Banque HSBC Canada a le droit de recevoir du Fonds en prêts hypothécaires des intérêts sur le prêt à un taux au moins aussi favorable pour le Fonds en prêts hypothécaires que les taux que la Banque HSBC Canada demande habituellement à l'égard de prêts comparables à d'autres personnes qui ne sont pas des membres de son groupe.

### **Analyse du portefeuille du Fonds en prêts hypothécaires**

Les tableaux suivants présentent une analyse du portefeuille d'hypothèques du Fonds en prêts hypothécaires au 31 décembre 2017 :

#### **Prêts hypothécaires par types de prêts**

| <b>Type</b>              | <b>Nombre de prêts hypothécaires</b> | <b>Capital (en milliers)</b> | <b>Valeur marchande (en milliers)</b> |
|--------------------------|--------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|
| Assuré par la SCHL       | -                                    | -                            | -                                     |
| Conventionnel non assuré | 7 133                                | 1 676 308                    | 1 670 013                             |
| <b>Total</b>             | <b>7 133</b>                         | <b>1 676 308</b>             | <b>1 670 013</b>                      |

#### **Prêts hypothécaires par types d'immeubles**

| <b>Type</b>                        | <b>Nombre de prêts hypothécaires</b> | <b>Capital (en milliers)</b> | <b>Valeur marchande (en milliers)</b> | <b>Coût amorti (en milliers)</b> |
|------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| Logement individuel ou copropriété | 7 133                                | 1 676 308                    | 1 670 013                             | 1 675 574                        |

| Type   | Nombre de prêts hypothécaires | Capital (en milliers) | Valeur marchande (en milliers) | Coût amorti (en milliers) |
|--|-------------------------------|-----------------------|--------------------------------|---------------------------|
| Immeuble à logements multiples d'au plus 8 logements   | -                             | -                     | -                              | -                         |
| Immeubles à logements multiples de plus de 8 logements | -                             | -                     | -                              | -                         |
| <b>Total</b>   | 7 133                         | 1 676 308             | 1 670 013                      | 1 675 574                 |

### Prêts hypothécaires par année d'échéance

| Année d'échéance | Nombre de prêts hypothécaires | Taux d'intérêt moyen | Capital (en milliers) | Valeur marchande (en milliers) |
|------------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------------|
| 2017             | 2                             | 2,74 %               | 313                   | 313                            |
| 2018             | 1 817                         | 3,05 %               | 390 723               | 391 353                        |
| 2019             | 1 901                         | 2,88 %               | 470 374               | 470 110                        |
| 2020             | 1 813                         | 2,73 %               | 392 418               | 390 830                        |
| 2021             | 1 294                         | 2,61 %               | 321 476               | 317 806                        |
| 2022             | 306                           | 2,60 %               | 101 005               | 99 600                         |
| <b>Total</b>     | 7 133                         | 2,77 %               | 1 676 308             | 1 670 013                      |

### Prêts hypothécaires par région

| Province             |    | Nombre de prêts hypothécaires | Capital (en milliers) | Valeur marchande (en milliers) |
|----------------------|----|-------------------------------|-----------------------|--------------------------------|
| Colombie-Britannique | CB | 3 619                         | 926 796               | 922 577                        |
| Alberta              | AB | 619                           | 120 880               | 120 696                        |
| Saskatchewan         | SK | 78                            | 13 022                | 13 008                         |
| Manitoba             | MB | 69                            | 10 725                | 10 717                         |
| Ontario              | ON | 1 982                         | 463 642               | 461 989                        |
| Québec               | QC | 647                           | 123 131               | 122 945                        |
| Nouveau-Brunswick    | NB | 36                            | 4 856                 | 4 852                          |
| Terre-Neuve          | TN | 33                            | 4 821                 | 4 817                          |
| Nouvelle-Écosse      | NE | 50                            | 8 434                 | 8 412                          |
| <b>Total</b>         |    | 7 133                         | 1 676 308             | 1 670 013                      |

## Prêts hypothécaires par taux d'intérêt contractuel

| Taux d'intérêt | Nombre de prêts hypothécaires | Capital (en milliers) | Valeur marchande (en milliers) | Coût amorti (en milliers) |
|----------------|-------------------------------|-----------------------|--------------------------------|---------------------------|
| 0,55 %         | 2                             | 134                   | \$ 130                         | \$ 129                    |
| 0,59 %         | 1                             | 90                    | \$ 88                          | \$ 87                     |
| 0,65 %         | 2                             | 198                   | \$ 193                         | \$ 191                    |
| 0,75 %         | 1                             | 711                   | \$ 694                         | \$ 690                    |
| 0,95 %         | 1                             | 314                   | \$ 307                         | \$ 305                    |
| 1,54 %         | 1                             | 103                   | \$ 102                         | \$ 101                    |
| 2,15 %         | 215                           | 80 560                | \$ 80 158                      | \$ 80 623                 |
| 2,24 %         | 1                             | 164                   | \$ 163                         | \$ 165                    |
| 2,25 %         | 189                           | 56 443                | \$ 55 818                      | \$ 56 418                 |
| 2,29 %         | 66                            | 42 021                | \$ 41 743                      | \$ 41 964                 |
| 2,30 %         | 14                            | 7 577                 | \$ 7 531                       | \$ 7 570                  |
| 2,33 %         | 1                             | 262                   | \$ 261                         | \$ 262                    |
| 2,34 %         | 1                             | 226                   | \$ 223                         | \$ 224                    |
| 2,35 %         | 185                           | 46 317                | \$ 45 471                      | \$ 46 336                 |
| 2,36 %         | 1                             | 206                   | \$ 205                         | \$ 206                    |
| 2,38 %         | 1                             | 232                   | \$ 228                         | \$ 232                    |
| 2,39 %         | 157                           | 62 684                | \$ 61 631                      | \$ 62 711                 |
| 2,40 %         | 215                           | 123 762               | \$ 122 250                     | \$ 123 582                |
| 2,41 %         | 1                             | 179                   | \$ 176                         | \$ 178                    |
| 2,42 %         | 3                             | 1 217                 | \$ 1 194                       | \$ 1 218                  |
| 2,43 %         | 7                             | 1 636                 | \$ 1 608                       | \$ 1 638                  |
| 2,44 %         | 12                            | 1 851                 | \$ 1 829                       | \$ 1 849                  |
| 2,45 %         | 13                            | 1 467                 | \$ 1 450                       | \$ 1 470                  |
| 2,47 %         | 2                             | 629                   | \$ 621                         | \$ 630                    |
| 2,48 %         | 5                             | 1 063                 | \$ 1 050                       | \$ 1 066                  |
| 2,49 %         | 28                            | 7 320                 | \$ 7 214                       | \$ 7 317                  |
| 2,50 %         | 593                           | 146 058               | \$ 144 496                     | \$ 145 750                |
| 2,51 %         | 5                             | 1 761                 | \$ 1 739                       | \$ 1 753                  |
| 2,52 %         | 2                             | 204                   | \$ 202                         | \$ 203                    |
| 2,53 %         | 10                            | 2 038                 | \$ 2 011                       | \$ 2 019                  |
| 2,54 %         | 19                            | 6 091                 | \$ 6 021                       | \$ 6 047                  |
| 2,55 %         | 66                            | 8 924                 | \$ 8 884                       | \$ 8 930                  |
| 2,56 %         | 5                             | 2 194                 | \$ 2 171                       | \$ 2 171                  |
| 2,57 %         | 14                            | 4 405                 | \$ 4 364                       | \$ 4 371                  |
| 2,58 %         | 16                            | 4 911                 | \$ 4 866                       | \$ 4 876                  |
| 2,59 %         | 65                            | 20 966                | \$ 20 821                      | \$ 20 832                 |
| 2,60 %         | 239                           | 39 694                | \$ 39 364                      | \$ 39 506                 |
| 2,61 %         | 14                            | 2 358                 | \$ 2 335                       | \$ 2 349                  |

| <b>Taux d'intérêt</b> | <b>Nombre de prêts hypothécaires</b> | <b>Capital (en milliers)</b> | <b>Valeur marchande (en milliers)</b> | <b>Coût amorti (en milliers)</b> |
|-----------------------|--------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| 2,62 %                | 16                                   | 3 774                        | \$ 3 737                              | \$ 3 758                         |
| 2,63 %                | 20                                   | 5 795                        | \$ 5 743                              | \$ 5 774                         |
| 2,64 %                | 33                                   | 9 662                        | \$ 9 604                              | \$ 9 633                         |
| 2,65 %                | 57                                   | 9 920                        | \$ 9 839                              | \$ 9 896                         |
| 2,66 %                | 5                                    | 1 316                        | \$ 1 303                              | \$ 1 307                         |
| 2,67 %                | 15                                   | 3 257                        | \$ 3 232                              | \$ 3 240                         |
| 2,68 %                | 14                                   | 3 662                        | \$ 3 633                              | \$ 3 641                         |
| 2,69 %                | 520                                  | 117 761                      | \$ 117 261                            | \$ 117 214                       |
| 2,70 %                | 301                                  | 34 228                       | \$ 34 057                             | \$ 34 271                        |
| 2,71 %                | 15                                   | 4 371                        | \$ 4 348                              | \$ 4 394                         |
| 2,72 %                | 20                                   | 4 140                        | \$ 4 118                              | \$ 4 144                         |
| 2,73 %                | 17                                   | 3 494                        | \$ 3 477                              | \$ 3 498                         |
| 2,74 %                | 85                                   | 26 981                       | \$ 26 946                             | \$ 26 976                        |
| 2,75 %                | 30                                   | 8 635                        | \$ 8 600                              | \$ 8 665                         |
| 2,76 %                | 20                                   | 4 474                        | \$ 4 453                              | \$ 4 478                         |
| 2,77 %                | 23                                   | 5 376                        | \$ 5 360                              | \$ 5 386                         |
| 2,78 %                | 15                                   | 3 664                        | \$ 3 656                              | \$ 3 674                         |
| 2,79 %                | 326                                  | 78 542                       | \$ 78 518                             | \$ 78 542                        |
| 2,80 %                | 106                                  | 13 308                       | \$ 13 278                             | \$ 13 315                        |
| 2,81 %                | 10                                   | 1 586                        | \$ 1 581                              | \$ 1 591                         |
| 2,82 %                | 7                                    | 3 192                        | \$ 3 189                              | \$ 3 191                         |
| 2,83 %                | 11                                   | 1 419                        | \$ 1 415                              | \$ 1 424                         |
| 2,84 %                | 63                                   | 23 226                       | \$ 23 225                             | \$ 23 194                        |
| 2,85 %                | 17                                   | 4 533                        | \$ 4 526                              | \$ 4 550                         |
| 2,86 %                | 8                                    | 2 622                        | \$ 2 619                              | \$ 2 622                         |
| 2,87 %                | 17                                   | 4 037                        | \$ 4 037                              | \$ 4 038                         |
| 2,88 %                | 11                                   | 2 743                        | \$ 2 744                              | \$ 2 745                         |
| 2,89 %                | 184                                  | 56 987                       | \$ 57 057                             | \$ 56 871                        |
| 2,90 %                | 28                                   | 5 107                        | \$ 5 112                              | \$ 5 099                         |
| 2,91 %                | 14                                   | 1 146                        | \$ 1 146                              | \$ 1 152                         |
| 2,92 %                | 17                                   | 2 900                        | \$ 2 901                              | \$ 2 907                         |
| 2,93 %                | 21                                   | 2 791                        | \$ 2 795                              | \$ 2 792                         |
| 2,94 %                | 193                                  | 59 950                       | \$ 60 059                             | \$ 59 910                        |
| 2,95 %                | 38                                   | 9 610                        | \$ 9 624                              | \$ 9 614                         |
| 2,96 %                | 18                                   | 6 554                        | \$ 6 568                              | \$ 6 571                         |
| 2,97 %                | 22                                   | 6 198                        | \$ 6 209                              | \$ 6 196                         |
| 2,98 %                | 17                                   | 2 575                        | \$ 2 579                              | \$ 2 577                         |
| 2,99 %                | 775                                  | 144 759                      | \$ 145 117                            | \$ 144 676                       |
| 3,00 %                | 32                                   | 5 650                        | \$ 5 661                              | \$ 5 655                         |

| <b>Taux d'intérêt</b> | <b>Nombre de prêts hypothécaires</b> | <b>Capital (en milliers)</b> | <b>Valeur marchande (en milliers)</b> | <b>Coût amorti (en milliers)</b> |
|-----------------------|--------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| 3,01 %                | 21                                   | 2 396                        | \$ 2 400                              | \$ 2 398                         |
| 3,02 %                | 18                                   | 3 529                        | \$ 3 536                              | \$ 3 550                         |
| 3,03 %                | 21                                   | 2 911                        | \$ 2 919                              | \$ 2 916                         |
| 3,04 %                | 70                                   | 17 819                       | \$ 17 877                             | \$ 17 850                        |
| 3,05 %                | 20                                   | 2 741                        | \$ 2 749                              | \$ 2 744                         |
| 3,06 %                | 17                                   | 4 797                        | \$ 4 812                              | \$ 4 807                         |
| 3,07 %                | 6                                    | 969                          | \$ 972                                | \$ 971                           |
| 3,08 %                | 8                                    | 1 713                        | \$ 1 719                              | \$ 1 719                         |
| 3,09 %                | 290                                  | 44 833                       | \$ 44 992                             | \$ 44 887                        |
| 3,10 %                | 49                                   | 7 575                        | \$ 7 594                              | \$ 7 589                         |
| 3,11 %                | 33                                   | 4 801                        | \$ 4 813                              | \$ 4 808                         |
| 3,12 %                | 22                                   | 1 734                        | \$ 1 740                              | \$ 1 741                         |
| 3,13 %                | 18                                   | 2 591                        | \$ 2 601                              | \$ 2 598                         |
| 3,14 %                | 58                                   | 11 129                       | \$ 11 172                             | \$ 11 158                        |
| 3,15 %                | 18                                   | 3 484                        | \$ 3 496                              | \$ 3 490                         |
| 3,16 %                | 13                                   | 1 935                        | \$ 1 942                              | \$ 1 938                         |
| 3,17 %                | 7                                    | 894                          | \$ 899                                | \$ 900                           |
| 3,18 %                | 13                                   | 1 615                        | \$ 1 621                              | \$ 1 622                         |
| 3,19 %                | 157                                  | 31 393                       | \$ 31 542                             | \$ 31 454                        |
| 3,20 %                | 39                                   | 7 807                        | \$ 7 836                              | \$ 7 837                         |
| 3,21 %                | 23                                   | 2 578                        | \$ 2 591                              | \$ 2 595                         |
| 3,22 %                | 12                                   | 1 659                        | \$ 1 665                              | \$ 1 666                         |
| 3,23 %                | 11                                   | 1 294                        | \$ 1 297                              | \$ 1 295                         |
| 3,24 %                | 43                                   | 10 373                       | \$ 10 424                             | \$ 10 391                        |
| 3,25 %                | 17                                   | 2 590                        | \$ 2 598                              | \$ 2 595                         |
| 3,26 %                | 9                                    | 1 339                        | \$ 1 346                              | \$ 1 344                         |
| 3,27 %                | 13                                   | 2 147                        | \$ 2 157                              | \$ 2 154                         |
| 3,28 %                | 5                                    | 717                          | \$ 720                                | \$ 719                           |
| 3,29 %                | 114                                  | 22 419                       | \$ 22 541                             | \$ 22 460                        |
| 3,30 %                | 7                                    | 1 303                        | \$ 1 309                              | \$ 1 304                         |
| 3,31 %                | 4                                    | 600                          | \$ 603                                | \$ 601                           |
| 3,32 %                | 12                                   | 2 321                        | \$ 2 335                              | \$ 2 329                         |
| 3,33 %                | 8                                    | 868                          | \$ 874                                | \$ 873                           |
| 3,34 %                | 25                                   | 4 734                        | \$ 4 761                              | \$ 4 750                         |
| 3,35 %                | 11                                   | 2 562                        | \$ 2 576                              | \$ 2 569                         |
| 3,36 %                | 10                                   | 1 396                        | \$ 1 403                              | \$ 1 401                         |
| 3,37 %                | 9                                    | 995                          | \$ 1 001                              | \$ 1 003                         |
| 3,38 %                | 12                                   | 1 973                        | \$ 1 982                              | \$ 1 978                         |
| 3,39 %                | 140                                  | 28 712                       | \$ 28 915                             | \$ 28 839                        |

| <b>Taux d'intérêt</b> | <b>Nombre de prêts hypothécaires</b> | <b>Capital (en milliers)</b> | <b>Valeur marchande (en milliers)</b> | <b>Coût amorti (en milliers)</b> |
|-----------------------|--------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| 3,40 %                | 7                                    | 892                          | \$ 896                                | \$ 895                           |
| 3,41 %                | 4                                    | 741                          | \$ 746                                | \$ 745                           |
| 3,42 %                | 8                                    | 819                          | \$ 824                                | \$ 823                           |
| 3,43 %                | 4                                    | 495                          | \$ 499                                | \$ 499                           |
| 3,44 %                | 40                                   | 6 943                        | \$ 6 986                              | \$ 6 961                         |
| 3,45 %                | 5                                    | 1 128                        | \$ 1 137                              | \$ 1 132                         |
| 3,47 %                | 3                                    | 511                          | \$ 514                                | \$ 512                           |
| 3,48 %                | 3                                    | 736                          | \$ 745                                | \$ 742                           |
| 3,49 %                | 109                                  | 14 001                       | \$ 14 098                             | \$ 14 049                        |
| 3,50 %                | 8                                    | 1 328                        | \$ 1 337                              | \$ 1 335                         |
| 3,51 %                | 10                                   | 1 376                        | \$ 1 385                              | \$ 1 384                         |
| 3,52 %                | 7                                    | 1 263                        | \$ 1 272                              | \$ 1 267                         |
| 3,53 %                | 4                                    | 545                          | \$ 548                                | \$ 546                           |
| 3,54 %                | 14                                   | 2 663                        | \$ 2 683                              | \$ 2 674                         |
| 3,55 %                | 1                                    | 195                          | \$ 197                                | \$ 196                           |
| 3,56 %                | 2                                    | 493                          | \$ 497                                | \$ 494                           |
| 3,57 %                | 5                                    | 791                          | \$ 797                                | \$ 793                           |
| 3,58 %                | 4                                    | 895                          | \$ 898                                | \$ 896                           |
| 3,59 %                | 37                                   | 4 850                        | \$ 4 888                              | \$ 4 872                         |
| 3,60 %                | 5                                    | 686                          | \$ 692                                | \$ 693                           |
| 3,61 %                | 3                                    | 383                          | \$ 387                                | \$ 385                           |
| 3,62 %                | 1                                    | 47                           | \$ 48                                 | \$ 48                            |
| 3,63 %                | 2                                    | 433                          | \$ 438                                | \$ 436                           |
| 3,64 %                | 15                                   | 3 111                        | \$ 3 137                              | \$ 3 130                         |
| 3,65 %                | 1                                    | 292                          | \$ 295                                | \$ 293                           |
| 3,67 %                | 3                                    | 457                          | \$ 461                                | \$ 460                           |
| 3,68 %                | 5                                    | 1 092                        | \$ 1 104                              | \$ 1 099                         |
| 3,69 %                | 55                                   | 4 650                        | \$ 4 690                              | \$ 4 683                         |
| 3,70 %                | 1                                    | 97                           | \$ 98                                 | \$ 98                            |
| 3,71 %                | 1                                    | 222                          | \$ 224                                | \$ 223                           |
| 3,72 %                | 1                                    | 188                          | \$ 192                                | \$ 194                           |
| 3,73 %                | 2                                    | 135                          | \$ 136                                | \$ 136                           |
| 3,74 %                | 4                                    | 251                          | \$ 253                                | \$ 253                           |
| 3,75 %                | 1                                    | 126                          | \$ 127                                | \$ 127                           |
| 3,77 %                | 1                                    | 133                          | \$ 134                                | \$ 134                           |
| 3,78 %                | 1                                    | 143                          | \$ 145                                | \$ 144                           |
| 3,79 %                | 1                                    | 320                          | \$ 323                                | \$ 321                           |
| 3,80 %                | 2                                    | 164                          | \$ 165                                | \$ 165                           |
| 3,84 %                | 3                                    | 765                          | \$ 773                                | \$ 769                           |

| Taux d'intérêt | Nombre de prêts hypothécaires | Capital (en milliers) | Valeur marchande (en milliers) | Coût amorti (en milliers) |
|----------------|-------------------------------|-----------------------|--------------------------------|---------------------------|
| 3,85 %         | 1                             | 80                    | \$ 81                          | \$ 81                     |
| 3,87 %         | 1                             | 223                   | \$ 226                         | \$ 225                    |
| 3,89 %         | 7                             | 807                   | \$ 818                         | \$ 812                    |
| 3,90 %         | 2                             | 200                   | \$ 201                         | \$ 201                    |
| 3,92 %         | 1                             | 115                   | \$ 116                         | \$ 116                    |
| 3,95 %         | 3                             | 494                   | \$ 502                         | \$ 501                    |
| 3,99 %         | 4                             | 1 802                 | \$ 1 856                       | \$ 1 855                  |
| 4,00 %         | 3                             | 321                   | \$ 326                         | \$ 327                    |
| 4,01 %         | 2                             | 219                   | \$ 226                         | \$ 228                    |
| 4,07 %         | 1                             | 97                    | \$ 100                         | \$ 101                    |
| 4,08 %         | 3                             | 631                   | \$ 634                         | \$ 633                    |
| 4,09 %         | 2                             | 94                    | \$ 95                          | \$ 95                     |
| 4,17 %         | 1                             | 84                    | \$ 87                          | \$ 87                     |
| 4,20 %         | 2                             | 181                   | \$ 186                         | \$ 187                    |
| 4,28 %         | 1                             | 630                   | \$ 662                         | \$ 660                    |
| 4,35 %         | 1                             | 62                    | \$ 63                          | \$ 63                     |
| 4,37 %         | 1                             | 206                   | \$ 211                         | \$ 209                    |
| 4,42 %         | 1                             | 99                    | \$ 102                         | \$ 103                    |
| 4,49 %         | 1                             | 17                    | \$ 17                          | \$ 17                     |
| 4,74 %         | 1                             | 206                   | \$ 217                         | \$ 220                    |
| 4,76 %         | 1                             | 139                   | \$ 139                         | \$ 139                    |
| 5,00 %         | 1                             | 153                   | \$ 158                         | \$ 159                    |
| 5,24 %         | 3                             | 264                   | \$ 267                         | \$ 266                    |
| 5,34 %         | 2                             | 181                   | \$ 188                         | \$ 187                    |
| 5,49 %         | 3                             | 115                   | \$ 117                         | \$ 117                    |
| 5,94 %         | 1                             | 106                   | \$ 107                         | \$ 108                    |
| 6,15 %         | 2                             | 151                   | \$ 153                         | \$ 153                    |
| 6,80 %         | 1                             | 110                   | \$ 117                         | \$ 119                    |
| <b>Total</b>   | 7 133                         | 1 676 308             | \$ 1 670 013                   | \$ 1 675 574              |

## Restrictions en matière de placement

### Dispositions générales

Les Fonds sont assujettis à certaines obligations énoncées dans les lois sur les valeurs mobilières, dont celles prévues dans le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 » ou la Norme canadienne 81-102 ailleurs qu'au Québec). Ces obligations ont pour objet, entre autres, de garantir que les placements sous-jacents des Fonds sont suffisamment diversifiés, que les investisseurs peuvent retirer leur argent assez facilement et que

les Fonds sont bien administrés. Sauf comme il est décrit ci-après, les Fonds sont gérés conformément à ces obligations.

### **Prises fermes par une partie apparentée**

Nous avons obtenu l'approbation du comité d'examen indépendant (le « CEI ») des Fonds sous forme d'instructions permanentes autorisant les Fonds à acheter des titres dans des cas où leur achat serait autrement interdit par le paragraphe 4.1(1) du Règlement 81-102. Conformément aux instructions permanentes du CEI, chaque Fonds peut investir dans des titres durant un placement de ces titres, ou au cours de la période de 60 jours suivant le placement de ces titres, lorsqu'un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous agit en qualité de preneur ferme, à la condition notamment que le Fonds ne passe pas son ordre d'achat auprès d'un tel membre de notre groupe ou d'une telle personne qui a des liens avec nous au cours de la période de placement. Dans le cas d'un placement dans des titres de créance, les titres doivent avoir reçu une notation désignée d'une agence de notation désignée. Dans le cas de placements dans toute autre catégorie de titres, le placement doit se faire au moyen d'un prospectus déposé auprès d'au moins un organisme de réglementation des valeurs mobilières du Canada et, si le placement n'est pas effectué au cours de la période de placement, il doit être effectué à une bourse à la cote de laquelle la catégorie des titres de capitaux propres de l'émetteur est inscrite et négociée. Nous sommes tenus d'attester les détails de chaque opération conclue sur la foi des instructions permanentes dans un rapport présenté au CEI au moins une fois par an.

De même, nous avons reçu une dispense de certaines autorités en valeurs mobilières et l'approbation du CEI sous forme d'instructions permanentes afin de permettre aux Fonds d'acheter, dans le cadre d'un placement privé, des titres de capitaux propres d'un émetteur assujéti au cours d'un placement de tels titres, ou au cours de la période de 60 jours suivant ce placement, lorsqu'un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous agit en qualité de preneur ferme, sous réserve de certaines conditions.

### **Négociation de titres de créance avec des courtiers apparentés**

Nous avons reçu de certaines autorités en valeurs mobilières une dispense qui permet aux Fonds d'acheter certains titres de créance de l'une de nos parties apparentées qui agit à titre de courtier principal à l'égard de tels titres de créance ou de vendre certains titres de créances à une telle partie apparentée, sous réserve de certaines conditions. En ce qui concerne cette dispense, nous avons reçu du CEI des instructions permanentes qui nous permettent d'effectuer de tels achats, pourvu notamment que nous respections les conditions énoncées dans la dispense et que nous attestions d'un tel respect au CEI au moins une fois l'an.

### **Investissement dans des titres de créance avec des courtiers apparentés**

Nous avons reçu de certaines autorités en valeurs mobilières une dispense qui permet à un Fonds d'acheter des titres de créance d'un émetteur apparenté qui a obtenu une notation désignée d'une agence de notation désignée sur le marché secondaire sous réserve, notamment, de ce qui suit : i) le CEI a autorisé l'opération, ii) l'achat est effectué sur un marché boursier ou, si ce n'est pas le cas, le prix payable ne dépasse pas le cours vendeur applicable, et



iii) au plus tard au moment où le Fonds dépose ses états financiers annuels, nous déposons auprès des autorités en valeurs mobilières des précisions sur chaque placement effectué aux termes de la dispense.

Nous avons également reçu de certaines autorités en valeurs mobilières une dispense qui permet à un Fonds d'acheter des titres de créance non négociés en bourse, autres que du papier commercial adossé à des créances, ayant une durée à l'échéance d'au moins 365 jours, émis par un émetteur apparenté dans le cadre d'un placement initial ou du placement de nouveaux titres, sous réserve, notamment, de ce qui suit : i) le CEI a approuvé l'opération, ii) la valeur du placement est d'au moins 100 millions de dollars, iii) au moins deux acheteurs sans lien de dépendance achètent collectivement au moins 20 % des titres émis dans le cadre du placement, iv) à l'issue de l'achat, pas plus de 5 % de l'actif net du Fonds est investi dans des titres de créance de l'émetteur, v) à l'issue de l'achat, les Fonds, avec d'autres fonds apparentés visés par le Règlement 81-102, ne détiennent pas plus de 20 % des titres émis dans le cadre du placement, vi) le prix d'achat ne dépasse pas le prix le plus bas payé par un acheteur sans lien de dépendance, et vii) au plus tard au moment où le Fonds dépose ses états financiers annuels, nous déposons auprès des autorités en valeurs mobilières des précisions sur chaque placement effectué aux termes de la dispense.

### **Négociation entre fonds et négociation des Fonds visant les comptes gérés**

Nous avons obtenu l'approbation du CEI des Fonds sous forme d'instructions permanentes autorisant les Fonds à acheter des titres d'un autre organisme de placement collectif géré par nous ou un membre de notre groupe, ou à lui en vendre, à la condition notamment que les modalités de l'achat soient au moins aussi favorables que les modalités proposées par un ou plusieurs acheteurs ou vendeurs sans lien de dépendance. Nous sommes tenus d'attester les détails de chaque opération conclue sur la foi des instructions permanentes dans un rapport présenté au CEI au moins une fois par an.

Nous avons aussi reçu une dispense de certaines autorités en valeurs mobilières qui permet l'achat et la vente de titres entre un organisme de placement collectif géré par nous ou par un membre de notre groupe et un compte de client individuel sur lequel nous ou un membre de notre groupe disposons d'un pouvoir de gestion discrétionnaire. En ce qui a trait à cette dispense, nous avons reçu des instructions permanentes du CEI qui permet, à nous ou aux membres de notre groupe, d'effectuer ces opérations, à la condition, notamment, que i) les opérations soient effectuées au cours du marché du titre (sauf que, dans le cas des titres négociés en bourse, le cours du marché du titre peut être le dernier cours vendeur), ii) toutes les autres conditions de la dispense soient respectées et iii) nous remettons la confirmation du respect des conditions au CEI au moins une fois par année.

### **Opérations en nature**

Nous avons reçu de certaines autorités en valeurs mobilières une dispense qui permet les opérations en nature à l'égard de l'achat et du rachat de parts d'un Fonds par un compte géré par nous ou l'un des membres de notre groupe. Cette dispense permet à chacun des Fonds de recevoir des titres en portefeuille d'un compte géré – par nous ou l'un des membres de notre

groupe – ou d'en livrer à un tel compte, à l'égard de l'achat et du rachat de parts d'un Fonds, à la condition, notamment, i) que le CEI ait approuvé l'opération, et ii) qu'un consentement écrit ait été reçu du client du compte géré par nous ou l'un des membres de notre groupe avant la réalisation de l'opération en nature. En ce qui concerne les opérations en nature liées à l'achat de parts d'un Fonds par un compte géré : a) le Fonds doit, au moment du paiement, être autorisé à acheter les titres, b) les titres doivent être acceptables pour le conseiller en placement du Fonds et être conformes aux objectifs de placement du Fonds, et c) la valeur des titres vendus au Fonds doit être au moins égale au prix d'émission des parts du Fonds pour lequel il y a paiement, l'évaluation se faisant comme si les titres faisaient partie des actifs en portefeuille du Fonds. En ce qui concerne les opérations en nature liées au rachat de parts d'un Fonds par un compte géré, la valeur des titres doit être au moins égale au montant auquel ces titres étaient évalués au moment du calcul de la valeur liquidative par part du Fonds utilisée pour fixer le prix de rachat.

### **Dispenses relatives à certaines limites de concentration**

Aux termes d'une dispense obtenue de certaines autorités en valeurs mobilières, le Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC, le Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC et le Fonds en gestion commune titres de créance des nouveaux marchés HSBC peuvent investir jusqu'à 20 % de leur actif net dans des titres à revenu fixe de tout émetteur qui sont émis ou garantis par des organismes supranationaux ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, une province canadienne, ou les États-Unis d'Amérique pour lesquels les placements ne font l'objet d'aucune restriction) et qui ont reçu la note « AA » de Standard & Poor's ou une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation agréées, et jusqu'à 35 % de leur actif net dans des titres à revenu fixe de tout émetteur qui sont émis ou garantis par des organismes supranationaux ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, une province canadienne, ou les États-Unis d'Amérique pour lesquels les placements ne font l'objet d'aucune restriction) et qui ont reçu la note « AAA » de Standard & Poor's ou une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation agréées.

### **Couverture de certaines opérations sur dérivés**

Certaines autorités de réglementation nous ont accordé certaines dispenses des exigences du Règlement 81-102 qui permettent à un Fonds d'effectuer, en respectant certaines conditions, les opérations sur dérivés suivantes :

1. utiliser, à titre de couverture, si le Fonds détient une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, ce qui suit :
  - a) une couverture en espèces dont le montant, avec la couverture constituée pour le dérivé visé et la valeur au marché du dérivé visé, est au moins égal, sur la base d'une évaluation quotidienne à la valeur au marché, à l'exposition au marché sous-jacent du dérivé visé;
  - b) un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré, et

une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale à l'excédent, le cas échéant, du prix du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre l'élément sous-jacent;

- c) une combinaison des positions prévues aux paragraphes 1(a) et 1(b) précédents qui est suffisante, sans nécessité de recourir à d'autres actifs du Fonds, pour que celui-ci puisse acquérir l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré;
2. utiliser, à titre de couverture, lorsque le Fonds a le droit de recevoir des paiements aux termes d'un swap, ce qui suit :
- a) une couverture en espèces dont le montant, avec la couverture constituée pour le swap et la valeur au marché du swap, est au moins égal, sur la base d'une évaluation quotidienne à la valeur du marché, à l'exposition au marché sous-jacent du swap;
  - b) un droit ou une obligation de conclure un swap sur une quantité équivalente, pour une durée équivalente et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale au montant total, s'il y a lieu, des obligations du Fonds aux termes du swap moins les obligations du Fonds aux termes du swap compensatoire;
  - c) une combinaison des positions prévues aux paragraphes 2(a) et 2(b) précédents qui est suffisante, sans nécessité de recourir à d'autres actifs du Fonds, pour que celui-ci puisse satisfaire à ses obligations aux termes du swap.

Les dispenses décrites aux points 1 et 2 ci-dessus sont assujetties à la condition que le Fonds i) n'achète ni de titre assimilable à un titre de créance doté d'une composante consistant en une option ni d'option, ou ii) n'achète ni ne vende d'option afin de couvrir quelque position que ce soit prévue aux alinéas 2.8(1)b), c), d), e) et f) du Règlement 81-102 si, immédiatement après l'achat ou la vente d'une telle option, plus de 10 % de l'actif net du Fonds, calculé à la valeur au marché au moment de l'opération, prend la forme 1) de titres assimilables à des titres de créance achetés qui sont dotés d'une composante consistant en une option ou d'options achetées détenus, dans chaque cas, par le Fonds à des fins autres que de couverture, ou 2) d'options utilisées afin de couvrir quelque position que ce soit prévue aux alinéas 2.8(1)b), c), d), e) et f) du Règlement 81-102.

### **Dispense relative aux swaps compensés**

Nous avons obtenu, pour le compte des Fonds, une dispense des exigences visant la notation d'une contrepartie et les limites sur l'exposition à une contrepartie et des exigences en matière de garde prévues dans le Règlement 81-102, afin de permettre aux Fonds de compenser certains swaps, comme des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur défaillance, conclus avec des négociants-commissionnaires sur les marchés à terme (futures commission merchant) (chacun, un « NCM ») qui sont assujettis à des exigences de compensation américaines ou européennes, et de déposer des espèces et d'autres actifs directement auprès du NCM et, indirectement, auprès d'une chambre de compensation, à titre de couverture pour de tels swaps. Dans le cas

d'un NCM situé au Canada, ce dernier doit être membre du Fonds canadien de protection des épargnants, et le montant de la couverture, ajouté au montant de la couverture déjà détenue par le NCM, ne doit pas excéder 10 % de la valeur liquidative du Fonds au moment du dépôt. Dans le cas d'un NCM situé à l'extérieur du Canada, le NCM doit être membre d'une chambre de compensation et faire l'objet d'une inspection réglementaire, il doit avoir une valeur nette (calculée à partir des états financiers audités ou d'autres renseignements financiers mis à la disposition du public) supérieure à 50 millions de dollars, et le montant de la couverture, ajouté au montant de la couverture déjà détenue par le NCM, ne doit pas excéder 10 % de la valeur liquidative du Fonds au moment du dépôt.

## **Modifications des objectifs de placement fondamentaux**

Les objectifs de placement fondamentaux de chaque Fonds sont indiqués dans le prospectus simplifié. Nous ne pouvons modifier ces objectifs fondamentaux qu'avec l'approbation des porteurs de parts du Fonds visé. Si nous souhaitons apporter une modification aux objectifs de placement fondamentaux, nous remettons aux porteurs de parts, au moins 21 jours à l'avance, un avis écrit les convoquant à une assemblée pour voter sur la modification. Une modification peut être acceptée lorsque la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin est en faveur de cette modification. Veuillez vous reporter à la rubrique Vos droits en tant qu'investisseur dans les Fonds et description des parts des Fonds ci-après pour obtenir de plus amples renseignements.

## **Frais**

Chaque Fonds commun de placement nous verse des frais de gestion, majorés des taxes applicables, à titre de gestionnaire et de fiduciaire. Les frais de chaque série correspondent à un pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne de la série du Fonds commun de placement. Ces frais varient en fonction de chaque Fonds commun de placement et de chaque série.

Les frais de gestion des parts de série institutions des Fonds communs de placement et des Fonds en gestion commune ne sont pas versés par le Fonds mais directement par vous, à votre représentant. Votre représentant reçoit de vous des frais de gestion de portefeuille, majorés des taxes applicables, comme il est décrit dans la convention de gestion de placements que vous avez signée. Ces frais sont négociés entre vous et votre représentant et sont calculés en fonction du montant que vous avez investi. Si vous investissez par l'intermédiaire d'un représentant autre que nous, nous recevons, en contrepartie des services de gestion que nous fournissons, une rémunération de votre représentant. Nous pouvons, dans certains cas et à notre discrétion, renoncer à certains frais ou réduire les frais que nous demandons aux investisseurs.

Des frais minimaux de 750 \$ à 1 000 \$ par année sont imposés par Fonds d'investissement HSBC si vous investissez dans les Fonds aux termes du service Portefeuille HSBC Sélection mondiale. Les frais maximaux de Fonds d'investissement HSBC ou de votre représentant peuvent être différents. Si c'est avec nous que vous avez conclu votre convention de gestion de placements, ces frais peuvent être négociés à notre gré en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont l'importance des actifs que nous gérons pour vous, notre relation en général avec

vous ou le type de mandat de votre portefeuille. Pour de plus amples renseignements sur les différents frais, veuillez vous reporter à la documentation relative à votre compte du service Portefeuille HSBC Sélection mondiale, à votre compte des services de gestion privée de la HSBC ou à la convention de gestion de placements pour clients institutionnels.

Si un Fonds souscrit des titres d'autres fonds d'investissement, les frais de gestion payables par le Fonds seront réduits si une personne raisonnable estime qu'ils constituent une répétition des frais de gestion payables par les fonds sous-jacents pour le même service. De plus, à notre appréciation, nous pouvons renoncer à notre droit de recevoir une partie des frais de gestion qui sont payables par un Fonds.

Nous pouvons de fait réduire les frais de gestion imputés aux investisseurs qui ont investi d'importantes sommes dans les Fonds communs de placement. La possibilité d'obtenir ce genre de réduction et son montant sont négociés entre l'investisseur et nous et tiennent compte de facteurs comme l'importance du placement, nos relations générales avec l'investisseur et l'ensemble des services que nous et les membres de notre groupe fournissons à l'investisseur. Pour effectuer la réduction, nous réduisons les frais de gestion imputés au Fonds commun de placement relativement aux investisseurs particuliers, et le Fonds commun de placement verse une distribution spéciale à ces investisseurs (une « distribution sur les frais de gestion ») égale au montant de la réduction. Les distributions sur les frais de gestion sont payées aux investisseurs pertinents trimestriellement et sont en général versées d'abord à même le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds commun de placement et, par la suite, à même le capital. Les distributions sur les frais de gestion sont réinvesties dans des parts supplémentaires.

## **Incidences fiscales pour les investisseurs**

Le sommaire qui suit est de nature générale et ne fait que décrire les principales conséquences de l'impôt fédéral canadien qui s'applique à vous si vous êtes un particulier résidant au Canada (autre qu'une fiducie), traitez sans lien de dépendance avec les Fonds dans lesquels vos parts sont détenues et détenez vos parts des Fonds comme immobilisations ou par l'intermédiaire d'un régime enregistré. Ce texte se fonde sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et du règlement pris en vertu de la Loi de l'impôt (le « Règlement »), les propositions visant à modifier la Loi de l'impôt et le Règlement annoncées publiquement avant la date des présentes et les pratiques administratives et politiques de cotisation publiées de l'Agence du revenu du Canada. Nous vous recommandons de consulter un conseiller fiscal compétent avant d'investir puisque la situation fiscale de chaque personne est différente. Le présent sommaire repose sur l'hypothèse que chacun des Fonds, à l'exception du Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine et du Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine (les « Fonds ne faisant pas partie d'une fiducie de fonds commun de placement »), sera admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt à tout moment important. Nous prévoyons que les Fonds seront admissibles à cet égard, mais rien ne garantit que ce sera le cas. Nous prévoyons que les Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement ne seront pas admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt pendant leur année d'imposition en cours ou pendant une ou plusieurs années d'imposition futures.

## **Conséquences fiscales applicables aux Fonds**

Les Fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu fédéral sur leur revenu net et leurs gains en capital nets imposables, déduction faite des sommes payées ou payables aux investisseurs. En

règle générale, chaque Fonds procède chaque année à une distribution suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés aux investisseurs de manière à ne pas avoir à payer d'impôts sur le revenu. Dans certains cas, les pertes subies par les Fonds pourront être, de fait, suspendues ou restreintes et ne pourront être portées en déduction des gains en capital ou du revenu. Un Fonds peut être réputé gagner du revenu sur des placements dans certains types d'entités de placement non canadiennes.

Un Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement qui n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt pendant une année d'imposition ne sera pas admissible aux remboursements de gains en capital prévus dans la Loi de l'impôt et pourrait être tenu de payer l'impôt minimum de remplacement prévu dans la Loi de l'impôt.

Un Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement qui n'est pas admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt au plus tard le 30 mars 2019 sera une « institution financière » aux termes de certaines règles d'imposition à la valeur du marché prévues dans la Loi de l'impôt à compter de la date de sa création puisque plus de 50 % des parts du Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement sont détenues par la Banque HSBC Canada, qui est elle-même une « institution financière » au sens de la Loi de l'impôt. Par conséquent, le Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement sera tenu, pour chaque année d'imposition au cours de laquelle il est une institution financière, de comptabiliser comme revenu le plein montant des gains et des pertes cumulés sur les actifs en portefeuille qu'il détient (le « revenu évalué à la valeur du marché »). Le montant intégral des gains sur les actifs en portefeuille sera inclus dans le revenu en tant que revenu évalué à la valeur du marché, plutôt que 50 % comme c'est le cas pour les gains en capital. Tout revenu évalué à la valeur du marché sera inclus dans les montants qui seront distribués aux porteurs de parts. Le Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement sera assujéti aux règles d'imposition à la valeur du marché jusqu'au premier événement à survenir entre i) le moment où le Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt, et ii) le moment où 50 % ou moins des parts du Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement sont détenues par des institutions financières. Dans un tel cas, l'année d'imposition du Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement sera réputée prendre fin immédiatement avant ce moment et le revenu net du Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement, y compris tout revenu évalué à la valeur du marché, sera distribué aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition pour le Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement débutera et, pour l'année d'imposition concernée et les années d'imposition suivantes, tant que pas plus de 50 % des parts du Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement sont détenues par des institutions financières ou que le Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement, le Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement ne sera pas assujéti à ces règles d'évaluation à la valeur du marché.

La totalité des frais déductibles d'un Fonds, y compris, pour les Fonds communs de placement, les frais communs à toutes les séries et les frais propres à une série donnée de Fonds commun de placement (y compris les frais de gestion et d'autres frais), seront pris en compte dans le calcul du revenu ou de la perte du Fonds dans son ensemble.

En règle générale, les gains et les pertes découlant des dérivés (autres que certains dérivés utilisés à des fins de couverture) et des ventes à découvert sont traités comme des revenus et des pertes ordinaires plutôt que des gains ou des pertes en capital.

Relativement à ses placements dans des obligations à rendement réel et des obligations liées à l'inflation qui sont des « titres de créance indexés » aux termes de la Loi de l'impôt, le Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC devra inclure dans son revenu (ou en déduire) pour chaque année d'imposition un montant calculé en fonction d'une hausse ou d'une baisse du taux d'inflation sur le capital du placement, calcul fait conformément au Règlement. Le montant d'une telle augmentation ou d'une telle diminution du revenu du Fonds sera également ajouté au prix de base rajusté du placement ou en sera soustrait.

### **Conséquences fiscales pour les porteurs de parts souscrivant des régimes non enregistrés**

À titre de porteur de parts, vous devez inclure dans le calcul de votre revenu le total (calculé en dollars canadiens) du revenu net (y compris tout revenu « évalué à la valeur du marché » d'un Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement décrit ci-dessus) et de la partie imposable des gains en capital nets réalisés qui vous sont payées ou payables durant l'année par un Fonds (y compris sous forme de distributions sur les frais de gestion, s'il y a lieu), que cette somme vous ait été versée en espèces ou qu'elle ait été réinvestie automatiquement en parts supplémentaires. Par la suite, vous pourrez être imposé sur le revenu non distribué, les gains en capital réalisés et les gains en capital accumulés mais non réalisés dans le Fonds au moment où les parts ont été souscrites et dont le prix en tenait compte, lorsque ce revenu et ces gains en capital vous seront distribués. Une telle situation peut se produire lorsque vous souscrivez des parts vers la fin de l'année, en décembre, au moment où certains Fonds peuvent effectuer leur distribution la plus importante de l'année, et parfois même leur seule distribution de l'année. Les frais de gestion que paient les porteurs de parts de série institutions relativement à la gestion des Fonds ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt pour ces porteurs de parts.

À la condition que les Fonds fassent les attributions adéquates, les montants, le cas échéant, du revenu de source étrangère, des gains en capital nets imposables et des dividendes imposables de sociétés canadiennes imposables (qui peuvent être ou non admissibles au régime amélioré de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes) gagnés par les Fonds qui vous sont attribués (y compris les sommes réinvesties automatiquement dans des parts supplémentaires) conservent de fait leur caractère aux fins de l'impôt et sont considérés comme un revenu de source étrangère, des gains en capital imposables et des dividendes imposables (déterminés ou non déterminés aux fins des règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividende bonifié, que vous avez gagnés directement). Le revenu de source étrangère reçu par les Fonds est généralement net de l'impôt retenu dans les territoires étrangers. Les impôts étrangers ainsi retenus sont compris dans la détermination du revenu des Fonds. Dans la mesure où les Fonds effectuent les attributions nécessaires, vous avez droit, aux fins du calcul des crédits pour impôt étranger, de considérer votre quote-part de ces impôts retenus comme des impôts étrangers que vous avez payés directement. Pour les années d'imposition au cours desquelles un Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement est une institution financière aux termes de la Loi de l'impôt, les distributions du revenu évalué à la

valeur du marché provenant de ce Fonds seront traités par le porteur de parts comme un revenu ordinaire, dont le montant intégral doit être calculé dans le revenu, et aucun montant ne sera traité comme un gain en capital, dont seulement 50 % serait inclus dans le revenu.

Si les distributions (y compris les distributions sur les frais de gestion) que vous recevez de votre placement dans un Fonds dépassent votre quote-part du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds, ces distributions excédentaires constituent un remboursement de capital et elles ne sont pas imposables, mais elles réduisent le prix de base rajusté de vos parts. Si le prix de base rajusté de vos parts devient inférieur à zéro, le montant négatif sera réputé être un gain en capital que vous avez réalisé à la disposition des parts et le prix de base rajusté sera majoré du montant de ce gain.

Nous vous fournirons des renseignements pour vous aider à remplir votre déclaration de revenus. Vous devez tenir vos propres registres sur le coût de votre placement dans chacun des Fonds de manière à pouvoir calculer avec précision les gains et les pertes enregistrés à la vente de parts d'un Fonds ou au moment de l'échange contre des parts d'un autre Fonds.

Lorsque vous vendez ou faites racheter des parts d'un Fonds ou que vous échangez des parts d'un Fonds contre celles d'un autre Fonds, vous réalisez un gain en capital si le produit de disposition est supérieur à la somme du prix de base rajusté des parts et des frais de disposition. Vous subirez une perte en capital si le produit de disposition est inférieur à la somme du prix de base rajusté des parts et des frais de disposition. En règle générale, la moitié d'un gain en capital est incluse dans le calcul du revenu à titre de gain en capital imposable, et la moitié d'une perte en capital constitue une perte en capital déductible qui peut réduire vos gains en capital imposables, sous réserve des règles de la Loi de l'impôt. Le fait d'échanger des parts d'une série d'un Fonds commun de placement contre des parts d'une autre série du même Fonds commun de placement ne donne pas lieu à une disposition aux fins de l'impôt ni à un gain en capital ou une perte en capital. Les gains en capital et les dividendes canadiens peuvent être assujettis à un impôt minimum de remplacement en vertu de la Loi de l'impôt.

Les gains et les pertes en capital doivent être calculés en dollars canadiens. Par conséquent, les porteurs de parts de tout Fonds libellé en dollars américains (comme le Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC, le Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC, le Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC et le Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC ou les parts souscrites dans le cadre du service d'acquisition en dollars américains) peuvent réaliser des gains en capital ou subir des pertes en capital aux fins de l'impôt découlant de la variation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien pendant la période au cours de laquelle ils ont détenu les parts.

### **Conséquences fiscales applicables aux porteurs de parts souscrivant des régimes enregistrés**

Les parts des Fonds sont, ou devraient être, des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour les fiducies régies par les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les fonds enregistrés de revenu de retraite, les régimes de participation différée aux bénéficiaires et les régimes enregistrés d'épargne-études, des régimes enregistrés d'épargne-invalidité et des



comptes d'épargne libre d'impôt (collectivement appelés les « régimes enregistrés »). Les parts des Fonds devraient continuer à être des placements admissibles pour les régimes enregistrés à tout moment important à l'avenir.

Lorsque le rentier d'un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER ») ou d'un fonds enregistré de revenu de retraite (« FERR »), le titulaire d'un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI ») ou d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (« REEI ») ou le souscripteur d'un régime enregistré d'épargne-études (« REEE ») ainsi que d'autres personnes ayant des liens de dépendance avec lui détiennent 10 % ou plus de la valeur du Fonds, les parts ainsi détenues peuvent constituer un placement interdit en vertu de la Loi de l'impôt, à moins que les parts ne constituent des « biens exclus » en vertu de la Loi de l'impôt pour le REER, FERR, CELI, REEI ou REEE, selon le cas. Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI ou les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leur propre conseiller en fiscalité afin de déterminer si les parts des Fonds sont susceptibles de constituer un placement interdit compte tenu de leur situation.

Si vous détenez des parts d'un Fonds dans un régime enregistré, vous n'avez, en règle générale, pas à payer d'impôt sur le revenu lorsque le régime enregistré reçoit des distributions de revenu et de gains en capital du Fonds, si les parts du Fonds sont échangées contre des parts d'un autre Fonds ou si les parts sont vendues. Les distributions de revenu et de gains en capital, ainsi que les gains en capital réalisés et les pertes en capital subies par suite de l'échange ou de la vente de parts d'un Fonds, ne sont pas imposables si elles demeurent dans le régime enregistré. Lorsque vous faites des retraits, vous payez généralement de l'impôt sur le revenu sur le montant intégral retiré de votre régime enregistré, à votre taux marginal d'imposition, sauf en ce qui concerne les retraits faits dans les CELI (les retraits des REEE et des REEI sont assujettis à des règles spéciales).

## **Vos droits en tant qu'investisseur dans les Fonds et description des parts des Fonds**

En tant qu'investisseur dans les Fonds, vous avez certains droits qui figurent dans la déclaration de fiducie cadre des Fonds communs de placement, la convention de fiducie pour les Fonds en gestion commune et dans les lois sur les valeurs mobilières applicables. Certains de ces droits sont brièvement décrits ci-après.

Les parts des Fonds communs de placement ont toutes les mêmes droits et privilèges, mais chaque Fonds commun de placement compte différentes séries de parts ayant des modes de souscription et des exigences d'admissibilité différents. Les parts des Fonds en gestion commune ont toutes les mêmes droits et privilèges. Les parts des Fonds étant incessibles, elles ne peuvent pas être cédées.

Chaque part d'un Fonds confère à son porteur les droits suivants :

- le droit d'exprimer une voix à toute assemblée des porteurs de parts du Fonds ou à une assemblée de porteurs de parts de cette série particulière du Fonds commun de placement;
- le droit de faire racheter des parts;

- pour les Fonds communs de placement, le droit de participer à égalité avec toutes les autres parts de la série à la distribution normale du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds commun de placement attribuables à la série;
- pour les Fonds communs de placement, si le Fonds commun de placement est liquidé, le droit de participer à égalité avec toutes les autres parts de la série à la distribution de la part de l'actif net du Fonds commun de placement revenant à la série qui reste une fois que les dettes du Fonds commun de placement ont été acquittées;
- pour les Fonds communs de placement, le droit de convertir des parts d'une série d'un Fonds commun de placement en parts d'une autre série du même Fonds commun de placement (aussi appelé « échange »), sous réserve de toutes les conditions à satisfaire.

Les porteurs de parts d'un Fonds commun de placement auront le droit de voter séparément en tant que série si cette série est touchée par la question faisant l'objet du vote de façon substantiellement différente d'autres séries de parts du Fonds commun de placement ou si par ailleurs les lois applicables exigent un vote séparé.

Pour en savoir plus sur la façon de faire racheter ou d'échanger des parts d'un Fonds, veuillez vous reporter à la rubrique Souscriptions, échanges et rachats de parts des Fonds.

### **Votre droit d'approuver certaines modifications**

Aux termes de la déclaration de fiducie cadre des Fonds communs de placement, votre approbation est nécessaire pour ce qui suit :

- modifier les objectifs de placement fondamentaux d'un Fonds commun de placement;
- remplacer le gestionnaire ou le fiduciaire d'un Fonds commun de placement, à moins que le nouveau gestionnaire ou fiduciaire ne soit un « membre du groupe » du gestionnaire ou du fiduciaire actuel au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables;
- réduire la fréquence de calcul de la valeur liquidative d'un Fonds commun de placement.

Aux termes de la convention de fiducie des Fonds en gestion commune, votre approbation est nécessaire pour :

- modifier les objectifs de placement fondamentaux d'un Fonds en gestion commune;
- remplacer le gestionnaire ou attribuer à une personne non-membre du groupe tout droit ou obligation du gestionnaire;
- remplacer l'auditeur d'un Fonds en gestion commune;
- modifier un contrat important si, en conséquence du changement, des frais supérieurs sont imposés à un Fonds en gestion commune;
- permettre à un Fonds en gestion commune de commencer à investir dans des dérivés, à

moins que le Fonds en gestion commune ne fasse parvenir les avis prévus par les autorités en valeurs mobilières.

Aux termes du Règlement 81-102, votre approbation est nécessaire pour ce qui suit :

- changer la base de calcul des frais qui sont imputés à un Fonds ou à ses porteurs de parts d'une façon qui pourrait entraîner une augmentation des charges imputées à un Fonds ou à ses porteurs de parts, à moins que les porteurs de parts soient avisés par écrit de cette augmentation au moins 60 jours avant qu'elle ne prenne effet;
- exiger de nouveaux frais qui pourraient entraîner une augmentation des charges imputées à un Fonds ou à ses porteurs de parts, à moins que les porteurs de parts soient avisés par écrit de cette augmentation au moins 60 jours avant qu'elle ne prenne effet;
- remplacer le gestionnaire d'un Fonds, à moins que le nouveau gestionnaire ne soit un membre du groupe du gestionnaire actuel;
- modifier les objectifs de placement fondamentaux d'un Fonds;
- réduire la fréquence de calcul de la valeur liquidative d'un Fonds;
- entreprendre une restructuration d'un Fonds avec un autre fonds d'investissement ou transférer ses actifs à un autre fonds d'investissement si le Fonds cesse d'exister suivant la restructuration ou la cession de son actif et que, en conséquence de l'opération, les porteurs de parts du Fonds deviennent des porteurs de parts du fonds d'investissement, à moins que les porteurs de parts ne soient avisés par écrit de l'opération au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de l'opération et que certaines autres exigences ne soient respectées;
- entreprendre une restructuration d'un Fonds avec un autre fonds d'investissement ou acquérir les actifs d'un autre fonds d'investissement si le Fonds continue d'exister suivant la restructuration ou l'acquisition des actifs et que, en conséquence de l'opération, les porteurs de parts de l'autre fonds d'investissement deviennent des porteurs de parts du Fonds et que cette opération constitue un changement important pour le Fonds;
- restructurer un Fonds de façon à ce qu'il devienne un fonds d'investissement à capital fixe ou un émetteur qui n'est pas un fonds d'investissement.

Nous tiendrons une assemblée des porteurs de parts pour obtenir votre approbation à l'égard des changements du genre de ceux qui sont décrits précédemment. En règle générale, on considérera qu'un changement est approuvé par les porteurs de parts d'un Fonds si une résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment tenue pour examiner le changement.

Sauf pour ce qui est décrit précédemment ou ce qui peut être exigé aux termes des lois applicables, nous sommes autorisés à changer la déclaration de fiducie cadre pour les Fonds communs de placement et la convention de fiducie pour les Fonds en gestion commune sans

obtenir l'approbation des porteurs de parts. Nous devons toutefois vous donner un préavis écrit d'au moins 30 jours avant que certains changements ne prennent effet.

### **Votre droit de recevoir des distributions**

Les distributions aux porteurs de parts sont généralement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série d'un Fonds commun de placement ou du même Fonds en gestion commune que vous détenez. En fonction du Fonds, nous distribuons le revenu net, le cas échéant, chaque mois, chaque trimestre ou chaque année en décembre. Nous distribuons les gains en capital nets réalisés, le cas échéant, chaque année en décembre. Les distributions des Fonds vous sont versées en fonction du nombre de parts que vous possédez le dernier jour ouvrable avant la date de la distribution, ou à la date où le revenu net vous est crédité, dans le cas du Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC, du Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC et du Fonds en gestion commune marché monétaire canadien HSBC. À moins que vous ne nous indiquiez à l'avance que vous souhaitez les recevoir en espèces, les distributions de chacun des Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts de la même série du Fonds que vous détenez. Les distributions en espèces ne sont pas offertes pour les Fonds détenus par l'intermédiaire du service Portefeuille HSBC Sélection mondiale.

| <b>Désignation du Fonds</b>  | <b>Distribution de revenu</b> | <b>Distribution de gains en capital</b> |
|--|-------------------------------|---|
| Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC                      | Mensuelle                     | Annuelle                                |
| Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC                 | Mensuelle                     | Annuelle                                |
| Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC                                      | Mensuelle                     | Annuelle                                |
| Fonds en obligations canadiennes de la HSBC                                  | Mensuelle                     | Annuelle                                |
| Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC                          | Mensuelle                     | Annuelle                                |
| Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC                   | Mensuelle                     | Annuelle                                |
| Fonds revenu mensuel de la HSBC  | Mensuelle                     | Annuelle                                |
| Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC                                | Mensuelle                     | Annuelle                                |
| Fonds équilibré canadien de la HSBC  | Trimestrielle                 | Annuelle                                |
| Fonds de dividendes de la HSBC   | Trimestrielle                 | Annuelle                                |
| Fonds en actions de la HSBC  | Trimestrielle                 | Annuelle                                |
| Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds en actions internationales de la HSBC                                  | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC        | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds en actions américaines de la HSBC                                      | Trimestrielle                 | Annuelle                                |

| <b>Désignation du Fonds</b>   | <b>Distribution de revenu</b> | <b>Distribution de gains en capital</b> |
|---|-------------------------------|---|
| Fonds européen de la HSBC   | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC                         | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds en actions chinoises de la HSBC                                   | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds en actions indiennes de la HSBC                                   | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC                         | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds en actions BRIC de la HSBC  | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC             | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC      | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC                | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC            | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC  | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine                              | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine                       | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds équilibré HSBC Horizon Patrimoine                                 | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds de croissance HSBC Horizon Patrimoine                             | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds de croissance dynamique HSBC Horizon Patrimoine                   | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds en gestion commune marché monétaire canadien HSBC                 | Mensuelle                     | Annuelle                                |
| Fonds en gestion commune prêts hypothécaires HSBC                       | Mensuelle                     | Annuelle                                |
| Fonds en gestion commune obligations canadiennes HSBC                   | Trimestrielle                 | Annuelle                                |
| Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé HSBC   | Trimestrielle                 | Annuelle                                |
| Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC | Trimestrielle                 | Annuelle                                |
| Fonds en gestion commune titres de créance des nouveaux marchés HSBC    | Trimestrielle                 | Annuelle                                |
| Fonds en gestion commune de dividendes canadiens HSBC                   | Trimestrielle                 | Annuelle                                |

| <b>Désignation du Fonds</b>   | <b>Distribution de revenu</b> | <b>Distribution de gains en capital</b> |
|---|-------------------------------|---|
| Fonds en gestion commune actions canadiennes HSBC                                     | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation HSBC | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds en gestion commune actions américaines HSBC                                     | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds en gestion commune actions internationales HSBC                                 | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds en gestion commune titres des nouveaux marchés HSBC                             | Annuelle                      | Annuelle                                |
| Fonds en gestion commune mondial en actions immobilières HSBC                         | Annuelle                      | Annuelle                                |

### **Droits lorsqu'un Fonds commun de placement est liquidé**

Nous pouvons mettre fin aux activités d'un Fonds commun de placement, ou d'une série de parts d'un Fonds commun de placement, en vous remettant un préavis écrit de 60 jours. À la liquidation, vous avez le droit de participer sur un pied d'égalité avec tous les autres porteurs de parts de la même série que la vôtre à la distribution de l'actif net du Fonds commun de placement restant applicable à cette série après que le Fonds commun de placement a payé les dettes non réglées. Si nous mettons fin aux activités d'un Fonds commun de placement, ou d'une série de parts d'un Fonds commun de placement, dans lequel ou laquelle vous détenez des parts, le processus de distribution de l'actif du Fonds commun de placement est le suivant :

- dans un délai de 60 jours suivant la date de la fin des activités du Fonds commun de placement, nous vendons la totalité des titres appartenant au Fonds commun de placement;
- la valeur de chaque part du Fonds commun de placement en circulation, ou de la série de parts d'un Fonds commun de placement, sera calculée en divisant le produit en espèces de la disposition du portefeuille de placement (moins les dettes) attribuable à cette série par le nombre de parts de cette série en circulation à la date de la fin des activités;
- à la date de la fin des activités, vous aurez droit au paiement de la valeur des parts que vous déteniez à cette date, calculée de la façon indiquée précédemment.

### **Droits lorsqu'un Fonds en gestion commune est liquidé**

Nous pouvons mettre fin aux activités d'un Fonds en gestion commune en remettant un préavis écrit au fiduciaire du Fonds en gestion commune. De plus, nous remettrons aux porteurs de parts un préavis de 60 jours relatif à la cessation des activités du Fonds en gestion commune. À la liquidation, vous avez le droit de participer aux distributions sur un pied d'égalité avec tous les autres porteurs de parts du Fonds en gestion commune après que celui-ci a payé les dettes non

réglées. Si nous mettons fin aux activités d'un Fonds en gestion commune dans lequel vous détenez des parts, le processus de distribution des actifs du Fonds en gestion commune est le suivant :

- dans un délai de 90 jours suivant la date de la remise au fiduciaire d'un avis relatif à la fin des activités du Fonds en gestion commune, nous vendrons la totalité des titres appartenant au Fonds en gestion commune;
- la valeur de chaque part en circulation du Fonds en gestion commune sera calculée en fonction de la juste valeur marchande des actifs du Fonds en gestion commune, moins le passif, à la date de la fin des activités du Fonds en gestion commune;
- à la date de la fin des activités, vous aurez droit au paiement de la valeur des parts que vous déteniez à cette date, calculée de la façon indiquée précédemment.

# Gestion des Fonds

## Responsabilité des activités

### Gestionnaire

En tant que gestionnaire, nous portons la responsabilité des affaires générales des Fonds. En plus de nos responsabilités en tant que conseiller en placement principal des Fonds, comme il est décrit ci-après, nous sommes responsables de la fourniture des services d'administration et de comptabilité aux Fonds, comme les services d'évaluation et de tenue des registres des porteurs de parts, et nous assurons la promotion des ventes des parts des Fonds.

La déclaration de fiducie cadre des Fonds communs de placement et la convention de fiducie pour les Fonds en gestion commune nous permettent, en tant que gestionnaire, de céder nos droits, nos fonctions et nos obligations aux termes de la convention de fiducie cadre et de l'acte de fiducie. Si nous cédonos nos droits, nos fonctions ou nos obligations à titre de gestionnaire des Fonds à une autre personne que l'une des sociétés membres du même groupe que nous, nous devons obtenir l'autorisation des porteurs de parts. Advenant un changement de contrôle de notre structure de propriété, nous devons obtenir l'autorisation des organismes de réglementation des valeurs mobilières compétents.

On peut nous joindre à notre siège social au 3rd Floor - 885 West Georgia Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E8, au numéro sans frais 1 888 390-3333 ou par courriel à [global\\_asset\\_management@hsbc.ca](mailto:global_asset_management@hsbc.ca).

### Administrateurs et membres de la haute direction de Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée

Le tableau qui suit fait état du nom, de la ville de résidence, des fonctions et de l'occupation principale de nos administrateurs et des membres de notre haute direction, ainsi que leurs postes antérieurs, s'ils occupent leur poste actuel depuis moins de cinq ans.

| <b>Nom et ville de résidence</b>                    | <b>Fonctions</b>  | <b>Occupation principale et postes antérieurs (cinq dernières années)</b>  |
|---|---|--|
| Brian Bealle<br>North Vancouver (C.-B.)<br>Canada   | Administrateur, chef de l'exploitation                                | Chef de l'exploitation, Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée   |
| Marc Cevey<br>Oakville (Ontario)<br>Canada          | Administrateur, chef de la direction et personne désignée responsable | Chef de la direction et personne désignée responsable, Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée  |
| Deborah Hazell<br>New York (New York)<br>États-Unis | Administratrice   | Chef de la direction, Gestion d'actifs pour les Amériques, HSBC Global Asset Management; chef de la direction, HSBC Global Asset Management (USA) Inc.                 |
| Sandra Stuart<br>Vancouver (C.-B.)<br>Canada        | Administratrice et présidente du conseil                              | Présidente et chef de la direction, Banque HSBC Canada; auparavant, chef de l'exploitation, Banque HSBC Canada; chef de la direction, Société de fiducie HSBC (Canada) |



| <b>Nom et ville de résidence</b>                      | <b>Fonctions</b>      | <b>Occupation principale et postes antérieurs (cinq dernières années)</b>  |
|---|-----------------------|--|
| Jeffrey Allsop<br>Toronto (Ontario)<br>Canada         | Administrateur        | Vice-président à la direction, directeur général et responsable en chef, services bancaires mondiaux, Banque HSBC Canada; chef de la direction; superviseur (personne désignée responsable), Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.   |
| Lorenzo Tomei<br>Woodbridge (Ontario)<br>Canada       | Administrateur        | Vice-président à la direction et responsable en chef, services bancaires de détail et gestion de patrimoine, Banque HSBC Canada; auparavant, chef de la direction et personne désignée responsable, Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.; premier vice-président et responsable en chef, Services financiers le Choix du Président, CIBC; premier vice-président, ventes et services à l'échelle nationale, Distribution Détail, CIBC   |
| James Huggan<br>Vancouver (C.-B.)<br>Canada           | Chef des placements   | Chef des placements, Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée  |
| Aditya Chakravarty<br>Mississauga (Ontario)<br>Canada | Chef des finances     | Vice-président et responsable en chef, Services bancaires de détail et gestion de patrimoine, Finance Canada, Banque HSBC Canada; chef des finances, Société de fiducie HSBC (Canada); chef des finances, Société hypothécaire HSBC (Canada); chef des finances, Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.; chef des finances, Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc.; chef des finances, Financement hypothécaire HSBC Inc.; auparavant, directeur principal, Analyse et planification stratégique, Services financiers bancaires de détail et aux entreprises; directeur principal, Hypothèques, prêts et assurances, Soutien financier aux entreprises; directeur principal, Communication avec les actionnaires et information financière, CIBC |
| Martin Nigro<br>Coquitlam (C.-B.)<br>Canada           | Chef de la conformité | Chef de la conformité, Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée; chef de la conformité, Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.; auparavant, chef de la conformité, Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc.; directeur général, Contrôles internes – Conformité, Gestion globale d'actifs CIBC   |

## Conseillers en placement

### La société Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée en sa qualité de conseiller en placement

Nous agissons à titre de conseiller en placement principal des Fonds et établissons leurs politiques en matière de placement, fournissons l'analyse des placements et prenons les décisions en matière de placement. En notre qualité de conseiller en placement, nous pouvons retenir les services de sous-conseillers, notamment de certains membres de notre groupe, pour faire l'analyse des placements ou des recommandations pour certains Fonds ou des aspects de certains Fonds. Nous continuons à assurer leur gestion et à superviser leur rendement.

Nous et les membres de notre groupe faisons appel à une méthode de travail en équipe pour prendre les décisions en matière de placement. Notre équipe de placement au Canada communique régulièrement avec celles d'autres bureaux de HSBC Global Asset Management partout dans le monde pour obtenir leur point de vue global sur les marchés financiers et l'analyse économique et partager ses points de vue. Notre équipe de placement au Canada tient compte de ces points de vue d'ensemble au moment de prendre ses décisions de placement qui ont trait à la répartition de l'actif et à la construction des portefeuilles des Fonds qu'elle gère.

Le tableau ci-après dresse la liste de nos principaux spécialistes en placement et en gestion de portefeuille avec leurs fonctions, leurs années de service avec nous et leur expérience en placement depuis les cinq dernières années :

| <b>Nom</b>      | <b>Fonctions</b>   | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>  |
|-----------------|--|--------------------------|--|
| James Huggan    | Chef des placements  | 19 ans                   | Chef des placements, Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée  |
| Derek Amery     | Responsable des titres à revenu fixe canadiens             | 15 ans                   | Responsable, Titres à revenu fixe canadiens, Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée  |
| Carol Lum       | Gestionnaire de portefeuille, Actions                      | 22 ans                   | Auparavant, analyste de recherche en actions, Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée   |
| Richard E. Wong | Gestionnaire de portefeuille, Titres à revenu fixe         | 22 ans                   | Auparavant, analyste de recherche/négociant, Titres à revenu fixe, Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée  |
| Zayem Lakhani   | Gestionnaire de portefeuille, Actions                      | 4 ans                    | Auparavant, analyste de recherche en actions, Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée; associé, Recherche en actions, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity   |
| Edwin Fung      | Gestionnaire de portefeuille, Catégorie d'actifs multiples | 12 ans                   | Auparavant, gestionnaire de portefeuille, Soutien (solutions catégories d'actifs multiples), Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée; gestionnaire, Évaluation du rendement, Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée |

| <b>Nom</b>    | <b>Fonctions</b>   | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>   |
|---------------|--|--------------------------|---|
| William Cheng | Gestionnaire de portefeuille, Catégorie d'actifs multiples | 6 ans                    | Auparavant, analyste principal, gestion de portefeuille, Patrimoine, Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée |

## **Sous-conseillers**

### **Sélection des sous-conseillers**

En notre qualité de conseiller en placement principal de tous les Fonds, nous sommes responsables de la fourniture de services de conseils en placement et de gestion de portefeuille aux Fonds. Nous pouvons retenir les services de sous-conseillers, y compris de sous-conseillers qui sont membres de notre groupe, afin qu'ils fournissent des services de conseils en placement et de gestion de portefeuille aux Fonds. Notre sélection de sous-conseillers externes pour un Fonds en particulier ou un volet de celui-ci se fonde principalement sur la recherche menée par notre unité d'exploitation responsable de la gestion de portefeuille, Patrimoine, et les recommandations qu'elle fournit.

La rémunération des sous-conseillers sera prélevée à même les frais de gestion que nous recevons. Les sous-conseillers auront le pouvoir discrétionnaire d'acheter et de vendre des titres en portefeuille du Fonds ou du volet du Fonds qu'ils gèrent. Chaque sous-conseiller travaillera aussi en respectant les objectifs, restrictions et politiques en matière de placement du Fonds et toute autre contrainte que nous pouvons imposer. Nous superviserons et évaluerons en permanence le rendement de tous les sous-conseillers. Nous pourrions, à notre appréciation, répartir les actifs entre des sous-conseillers pour un Fonds donné, et nous pouvons engager ou remplacer des sous-conseillers en tout temps. Nous ou le sous-conseiller pouvons résilier une convention de sous-conseils moyennant un préavis de 60 jours à l'autre partie, ou tout autre délai convenu par écrit par les parties.

Nous pouvons fournir des services de conseils en placement et de gestion de portefeuille à un Fonds ou à un volet d'un Fonds ou retenir provisoirement les services d'un gestionnaire de transition, s'il y a eu un remplacement du sous-conseiller, afin de nous assurer de la conformité avec les lois et exigences réglementaires applicables, ou si nous sommes le conseiller en placement recommandé. Dans les cas où nous fournissons des services de conseils en placement et de gestion de portefeuille à un Fonds ou à un volet d'un Fonds, les particuliers énumérés précédemment sont principalement responsables des décisions de placement prises au nom de ce Fonds.

Si nous déléguons notre pouvoir discrétionnaire à un sous-conseiller, nous serons responsables de toute perte qui découle d'un défaut du sous-conseiller de faire ce qui suit :

- i. exercer les pouvoirs et les fonctions de sa charge avec honnêteté, bonne foi et au mieux de vos intérêts ou des nôtres;
- ii. de faire preuve du degré de prudence, de diligence et de compétence dont une personne raisonnablement prudente ferait preuve dans les circonstances.

Si nous délégons des responsabilités à un sous-conseiller dont le siège est situé à l'extérieur du Canada, vous devez comprendre qu'il pourrait être difficile de faire valoir vos droits contre le sous-conseiller en raison du fait que ce dernier réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs peuvent être situés à l'extérieur du Canada.

Les tableaux suivants présentent, en date de la présente notice annuelle, la liste des sous-conseillers et des particuliers qui sont principalement responsables des décisions de placement prises au nom de certains des Fonds. Si vous souhaitez obtenir une liste des sous-conseillers actuels, vous pouvez appeler au 1 888 390-3333 ou nous adresser un courriel à [global\\_asset\\_management@hsbc.ca](mailto:global_asset_management@hsbc.ca).

### Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC

#### HSBC Global Asset Management (USA) Inc.

New York (New York) États-Unis

| Nom            | Fonction                               | Années de service | Expérience en placement depuis les cinq dernières années   |
|----------------|--|-------------------|--|
| Jerry X. Samet | Gestionnaire de portefeuille principal | 22 ans            | Gestionnaire de portefeuille principal, Titres à revenu fixe américains, HSBC Global Asset Management (USA) Inc. |
| Ricky Liu      | Gestionnaire de portefeuille           | 14 ans            | Gestionnaire de portefeuille, Rendement élevé, HSBC Global Asset Management (USA) Inc.                           |

#### HSBC Global Asset Management (France)

Paris, France

| Nom                 | Fonction                     | Années de service | Expérience en placement depuis les cinq dernières années  |
|---------------------|------------------------------|-------------------|---|
| Jean Olivier Neyrat | Gestionnaire de portefeuille | 11 ans            | Gestionnaire de portefeuille, Obligations de crédit européennes, HSBC Global Asset Management (France)        |
| Erwan Ollivier      | Gestionnaire de portefeuille | 11 ans            | Gestionnaire de portefeuille, Euro-crédits de catégorie investissement, HSBC Global Asset Management (France) |

### Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé HSBC

#### HSBC Global Asset Management (USA) Inc.

New York (New York) États-Unis

| Nom         | Titre                                   | Années de service | Expérience en placement depuis les cinq dernières années   |
|-------------|---|-------------------|--|
| Mary Bowers | Gestionnaire de portefeuille principale | 5 ans             | Gestionnaire de portefeuille principale, titres à rendement élevé, HSBC Global Asset Management (USA) Inc. |
| Rick Liu    | Gestionnaire de portefeuille            | 14 ans            | Gestionnaire de portefeuille, titres à rendement élevé, HSBC Global Asset Management (USA) Inc.            |

| <b>Nom</b>       | <b>Titre</b>   | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>   |
|------------------|--|--------------------------|---|
| Nishant Upadhyay | Vice-président principal et gestionnaire de portefeuille | 23 ans                   | Vice-président principal et gestionnaire de portefeuille, PIMCO - Pacific Investment Management Company LLC |

### **HSBC Global Asset Management (France)**

Paris, France

| <b>Nom</b>        | <b>Titre</b>   | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>  |
|-------------------|--|--------------------------|--|
| Philippe Igigabel | Gestionnaire de portefeuille, obligations eurocrédit | 18 ans                   | Gestionnaire de portefeuille, obligations eurocrédit, HSBC Global Asset Management (France)  |
| Sophie Sentilhes  | Gestionnaire de portefeuille, obligations eurocrédit | 21 ans                   | Gestionnaire de portefeuille, obligations eurocrédit, HSBC Global Asset Management (France); gestionnaire de portefeuille, obligations mondiales et liées à l'inflation, HSBC Global Asset Management (France) |
| Aline Thiel       | Gestionnaire de portefeuille, obligations eurocrédit | 11 ans                   | Gestionnaire de portefeuille, obligations eurocrédit, HSBC Global Asset Management (France); gestionnaire de portefeuille, HSBC Private Wealth Managers  |
| Max Baumann       | Gestionnaire de portefeuille                         | 11 ans                   | Gestionnaire de portefeuille, HSBC Global Asset Management (France)  |

### **Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC**

#### **HSBC Global Asset Management (UK) Limited**

Londres, Royaume-Uni

| <b>Nom</b>         | <b>Titre</b>   | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>   |
|--------------------|--|--------------------------|---|
| Julien Renoncourt  | Responsable des obligations liées à l'inflation et mondiales                           | 18 ans                   | Responsable en chef des obligations liées à l'inflation et mondiales, vice-président, responsable en chef adjoint, titres à revenu fixe, HSBC Global Asset Management (France); gestionnaire, fonds mondiaux d'obligations, HSBC Global Asset Management (France) |
| Delphine Lanquetot | Gestionnaire de portefeuille, obligations liées à l'inflation et obligations mondiales | 13 ans                   | Gestionnaire de portefeuille, obligations liées à l'inflation et obligations mondiales, HSBC Global Asset Management (France)   |

## Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC

### HSBC Global Asset Management (USA) Inc.

New York (New York) États-Unis

| <b>Nom</b>       | <b>Fonction</b>  | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>  |
|------------------|--|--------------------------|--|
| Nishant Upadhyay | Responsable des titres de créance des marchés émergents              | 3 ans                    | Responsable des titres de créance des marchés émergents mondiaux, HSBC Global Asset Management (USA) Inc.; auparavant, gestionnaire de portefeuille, Pacific Investment Management Company LLC |
| Jaymeson P. Kumm | Gestionnaire de portefeuille, titres de créance des nouveaux marchés | 3 ans                    | Gestionnaire de portefeuille, titres de créance des nouveaux marchés, HSBC Global Asset Management (USA) Inc.  |

## Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC

### HSBC Global Asset Management (USA) Inc.

New York (New York) États-Unis

| <b>Nom</b>     | <b>Fonction</b>                        | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>  |
|----------------|--|--------------------------|--|
| Jerry X. Samet | Gestionnaire de portefeuille principal | 22 ans                   | Gestionnaire de portefeuille principal, Titres à revenu fixe américains, HSBC Global Asset Management (USA) Inc. |

### Federated Investment Counseling Inc.

Pittsburgh (Pennsylvanie) États-Unis

| <b>Nom</b>             | <b>Fonction</b>   | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>  |
|------------------------|---|--------------------------|--|
| Daniel Peris           | Vice-président principal, gestionnaire de portefeuille principal, responsable de l'équipe Dividende et Valeur stratégique | 16 ans                   | Auparavant, vice-président, gestionnaire de portefeuille principal, Federated Investment Counseling Inc. |
| Deborah D. Bickerstaff | Vice-présidente, gestionnaire de portefeuille   | 22 ans                   | Auparavant, vice-présidente, gestionnaire de portefeuille adjointe, Federated Investment Counseling Inc. |

**Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC et Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation HSBC**

**Gestion de Placements Mawer Ltée**

Calgary (Alberta)

| <b>Nom</b>     | <b>Fonction</b>              | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>   |
|----------------|------------------------------|--------------------------|---|
| Jeff Mo        | Gestionnaire de portefeuille | 10 ans                   | Gestionnaire de portefeuille, actions canadiennes de sociétés à petite capitalisation, Gestion de Placements Mawer Ltée |
| Siyong Li      | Analyste                     | 5 ans                    | Analyste, actions canadiennes de sociétés à petite capitalisation, Gestion de Placements Mawer Ltée                     |
| Samir Taghiyev | Analyste                     | 4 ans                    | Analyste, actions canadiennes de sociétés à petite capitalisation, Gestion de Placements Mawer Ltée                     |

**Gestion de portefeuille Triasima inc.**

Montréal (Québec)

| <b>Nom</b>          | <b>Fonction</b>              | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>   |
|---------------------|------------------------------|--------------------------|---|
| André R. Chabot     | Chef des placements          | 20 ans                   | Chef des placements, Gestion de portefeuille Triasima inc.  |
| Scott Collins       | Gestionnaire de portefeuille | 20 ans                   | Gestionnaire de portefeuille (analyse fondamentale), Gestion de portefeuille Triasima inc.  |
| Redouane Khireddine | Gestionnaire de portefeuille | 19 ans                   | Gestionnaire de portefeuille (analyse technique et quantitative), Gestion de portefeuille Triasima inc.   |
| Edward Antczak      | Gestionnaire de portefeuille | 6 ans                    | Gestionnaire de portefeuille (analyse fondamentale), Gestion de portefeuille Triasima inc. et Rio Tinto Alcan, régimes de retraite                |
| Nicola Haratonian   | Analyste financier           | 4 ans                    | Gestionnaire de portefeuille adjoint, analyste, Gestion de portefeuille Triasima inc.; analyste principal, Actions, Optimum Gestion de placements |
| Clément Aymard      | Analyste financier           | 1 an                     | Analyste (analyse fondamentale), Gestion de portefeuille Triasima inc.  |
| Simon Turner        | Analyste financier           | 1 an                     | Analyste (analyse fondamentale), Gestion de portefeuille Triasima inc.  |

| <b>Nom</b>        | <b>Fonction</b>    | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>  |
|-------------------|--------------------|--------------------------|--|
| Irena Stefanoxska | Analyste financier | < 1 an                   | Analyste (analyse fondamentale), Gestion de portefeuille Triasima inc.; associée, Produits structurés, Hybrid Financial; associée, Programme de gestion de patrimoine en rotation, RBC Dominion valeurs mobilières Inc.; conseillère en assurance, Industrielle Alliance |

**Fonds en actions internationales de la HSBC, Fonds en gestion commune actions américaines HSBC, Fonds en gestion commune actions internationales HSBC et Fonds en gestion commune titres des nouveaux marchés HSBC**

**HSBC Global Asset Management (UK) Limited**

Londres, Royaume-Uni

| <b>Nom</b>      | <b>Fonction</b>  | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>  |
|-----------------|--|--------------------------|--|
| Joseph Molloy   | Responsable, Titres de capitaux propres indiciels et systématiques | 3 ans                    | Chef, Titres de capitaux propres indiciels et systématiques, HSBC Global Asset Management (UK) Limited; auparavant, chef mondial des titres de capitaux propres indiciels, Services juridiques et gestion générale des placements  |
| Natalie Kedgley | Gestionnaire de portefeuille                                       | 10 ans                   | Gestionnaire de portefeuille, Titres de capitaux propres indiciels et systématiques, HSBC Global Asset Management (UK) Limited; auparavant, analyste du bêta, HSBC Global Asset Management (UK) Limited; gestionnaire de fonds adjointe, HSBC Global Asset Management (UK) Limited |
| Ed Gurung       | Gestionnaire de portefeuille                                       | 10 ans                   | Gestionnaire de portefeuille, Titres de capitaux propres indiciels et systématiques, HSBC Global Asset Management (UK) Limited; auparavant, soutien aux opérations, Division des services mondiaux de banque privée de la HSBC   |
| Peter Gray      | Gestionnaire de portefeuille                                       | 6 ans                    | Gestionnaire de portefeuille, Titres de capitaux propres indiciels et systématiques, HSBC Global Asset Management (UK) Limited   |
| Patricia Keogh  | Gestionnaire de portefeuille                                       | 5 ans                    | Gestionnaire de portefeuille, Titres de capitaux propres indiciels et systématiques, HSBC Global Asset Management (UK) Limited   |
| Nina Assamany   | Gestionnaire de fonds adjointe                                     | 3 ans                    | Gestionnaire de portefeuille adjointe, HSBC Global Asset Management (UK) Limited; auparavant, Programme de la HSBC à l'intention des diplômés  |



| <b>Nom</b> | <b>Fonction</b>    | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>   |
|------------|--------------------|--------------------------|---|
| Nelson Gu  | Analyste d'indices | 4 ans                    | Analyste d'indices, HSBC Global Asset Management (UK) Limited; auparavant, diplômé en technologie, Services bancaires internationaux et marchés, HSBC |

### **Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC**

#### **HSBC Global Asset Management (UK) Limited**

Londres, Royaume-Uni

| <b>Nom</b>             | <b>Fonction</b>                             | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>   |
|------------------------|---|--------------------------|---|
| Angus Parker           | Responsable, Actions des marchés développés | 14 ans                   | Responsable, Actions des marchés développés, HSBC Global Asset Management (UK) Limited  |
| Nicholas Dowell        | Gestionnaire de portefeuille                | 24 ans                   | Gestionnaire de portefeuille, Actions des marchés développés, HSBC Global Asset Management (UK) Limited; auparavant, gestionnaire de portefeuille, Actions européennes, HSBC Global Asset Management (UK) Limited |
| Oliver Gottlieb        | Gestionnaire de portefeuille                | 14 ans                   | Gestionnaire de portefeuille, HSBC Global Asset Management (UK) Limited   |
| Tobyn Dickinson        | Gestionnaire de portefeuille                | 12 ans                   | Gestionnaire de fonds d'actions des marchés développés, HSBC Global Asset Management (UK) Limited   |
| Se-Ting Frenzel        | Gestionnaire de portefeuille                | 12 ans                   | Gestionnaire de fonds d'actions des marchés développés, HSBC Global Asset Management (UK) Limited   |
| Ben Hubbard            | Gestionnaire de portefeuille                | 20 ans                   | Gestionnaire de portefeuille, Actions des marchés développés, HSBC Global Asset Management (UK) Limited   |
| Jonathan Bates-Kawachi | Analyste                                    | 4 ans                    | Analyste, Actions des marchés développés, HSBC Global Asset Management (UK) Limited; auparavant, analyste d'actions, Fidelity Management & Research (Tokyo)   |
| Natasha Cardale        | Analyste                                    | 3 ans                    | Analyste, Actions des marchés développés, HSBC Global Asset Management (UK) Limited   |
| Vincent Houtteville    | Analyste principal                          | 4 ans                    | Analyste principal, Actions des marchés développés, HSBC Global Asset Management (UK) Limited   |
| Yiyi Jiang             | Analyste principale                         | 3 ans                    | Analyste principale, Actions des marchés développés, HSBC Global Asset Management (UK) Limited  |

| <b>Nom</b> | <b>Fonction</b>    | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>  |
|------------|--------------------|--------------------------|--|
| James Law  | Analyste           | 2 ans                    | Analyste d'actions, Actions des marchés développés, HSBC Global Asset Management (UK) Limited; auparavant, analyste d'actions, Mako Global Investors |
| Guy Froud  | Analyste principal | 2 ans                    | Analyste principal, Actions des marchés développés, HSBC Global Asset Management (UK) Limited; auparavant, directeur, Exane BNP Paribas              |

### **Fonds en actions américaines de la HSBC**

#### **Los Angeles Capital Management and Equity Research, Inc.**

Los Angeles (Californie) États-Unis

| <b>Nom</b>        | <b>Fonction</b>                              | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>   |
|-------------------|--|--------------------------|---|
| Thomas D. Stevens | Président du conseil et chef de la direction | 16 ans                   | Président du conseil, chef de la direction et responsable, Los Angeles Capital Management and Equity Research, Inc. |
| Hal W. Reynolds   | Chef des placements                          | 16 ans                   | Chef des placements, Los Angeles Capital Management and Equity Research, Inc.                                       |
| Daniel E. Allen   | Président                                    | 9 ans                    | Directeur des actions mondiales, Los Angeles Capital Management and Equity Research, Inc.                           |

### **Fonds européen de la HSBC**

#### **HSBC Global Asset Management (France)**

Paris, France

| <b>Nom</b>      | <b>Fonction</b>              | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>                          |
|-----------------|------------------------------|--------------------------|--|
| François Chacun | Gestionnaire de portefeuille | 21 ans                   | Gestionnaire de portefeuille, Actions européennes, HSBC Global Asset Management (France) |

### **Fonds en gestion commune mondial en actions immobilières HSBC**

#### **HSBC Global Asset Management (UK) Limited**

Londres, Royaume-Uni

| <b>Nom</b>  | <b>Titre</b>  | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>         |
|-------------|---|--------------------------|---|
| Guy Morrell | Responsable en chef, équipe de placement immobilier | 14 ans                   | Gestionnaire de portefeuille, HSBC Global Asset Management (UK) Limited |
| Nick Leming | Gestionnaire de portefeuille principal              | 13 ans                   | Gestionnaire de portefeuille, HSBC Global Asset Management (UK) Limited |

| <b>Nom</b>  | <b>Titre</b>                                   | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>   |
|-------------|--|--------------------------|---|
| Tom Carlton | Analyste, marché mondial des biens immobiliers | 4 ans                    | Analyste, HSBC Global Asset Management (UK) Limited; analyste des marchés des biens immobiliers, services juridiques et gestion générale des placements |

### **Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC**

#### **HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited**

Hong Kong RAS

| <b>Nom</b>     | <b>Fonction</b>                              | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>  |
|----------------|--|--------------------------|--|
| Sanjiv Duggal  | Responsable, Actions asiatiques et indiennes | 22 ans                   | Responsable, Actions asiatiques et indiennes, HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited; auparavant, responsable, Actions asiatiques et indiennes, HSBC Global Asset Management (Singapore) Limited |
| Vandana Luthra | Analyste en placements principale            | 4 ans                    | Directrice adjointe et analyste en placement principale, Actions de la région du Sud-Est asiatique, HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited   |

### **Fonds en actions chinoises de la HSBC**

#### **HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited**

Hong Kong RAS

| <b>Nom</b>    | <b>Fonction</b>                              | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>   |
|---------------|--|--------------------------|---|
| Sanjiv Duggal | Responsable, Actions asiatiques et indiennes | 22 ans                   | Responsable, Actions asiatiques et indiennes, HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited; auparavant, responsable, Actions asiatiques et indiennes, HSBC Global Asset Management (Singapore) Limited  |
| Nilang Menta  | Gestionnaire de portefeuille en chef         | 14 ans                   | Gestionnaire de portefeuille en chef, Actions indiennes, HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited; auparavant, gestionnaire de fonds principal, HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited; gestionnaire de fonds principal, HSBC Global Asset Management (Singapore) Limited |

## Fonds en actions indiennes de la HSBC

### HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited

Hong Kong RAS

| <b>Nom</b>    | <b>Fonction</b>                              | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>   |
|---------------|--|--------------------------|---|
| Sanjiv Duggal | Responsable, Actions asiatiques et indiennes | 22 ans                   | Responsable, Actions asiatiques et indiennes, HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited; auparavant, responsable, Actions asiatiques et indiennes, HSBC Global Asset Management (Singapore) Limited  |
| Nilang Menta  | Gestionnaire de portefeuille en chef         | 14 ans                   | Gestionnaire de portefeuille en chef, Actions indiennes, HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited; auparavant, gestionnaire de fonds principal, HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited; gestionnaire de fonds principal, HSBC Global Asset Management (Singapore) Limited |

## Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC

### HSBC Global Asset Management (UK) Limited

Londres, Royaume-Uni

| <b>Nom</b>      | <b>Fonction</b>                         | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>   |
|-----------------|---|--------------------------|---|
| Nick Timberlake | Responsable des actions                 | 13 ans                   | Responsable des actions, HSBC Global Asset Management (UK) Limited  |
| Stephanie Wu    | Gestionnaire de portefeuille principale | 12 ans                   | Gestionnaire de portefeuille principale, Asie, HSBC Global Asset Management (UK) Limited  |
| Douglas Helfer  | Gestionnaire de portefeuille principal  | 12 ans                   | Gestionnaire de portefeuille principal, EMOA, HSBC Global Asset Management (UK) Limited   |
| Ed Conroy       | Gestionnaire de portefeuille            | 9 ans                    | Gestionnaire de portefeuille, Actions des marchés émergents mondiaux (MEM), HSBC Global Asset Management (UK) Limited   |
| Lee Ray         | Gestionnaire de portefeuille principal  | 6 ans                    | Gestionnaire de portefeuille, Marchés émergents, HSBC Global Asset Management (UK) Limited  |
| Helen King      | Gestionnaire de portefeuille            | 16 ans                   | Gestionnaire de portefeuille, Actions des marchés émergents mondiaux (MEM), HSBC Global Asset Management (UK) Limited; auparavant, analyste, Marchés émergents, HSBC Global Asset Management (UK) Limited |

| <b>Nom</b>        | <b>Fonction</b>              | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>  |
|-------------------|------------------------------|--------------------------|--|
| Victor Benavides  | Gestionnaire de portefeuille | 2 ans                    | Gestionnaire de portefeuille, Actions des marchés émergents mondiaux (MEM), HSBC Global Asset Management (UK) Limited; auparavant, analyste d'actions, gestionnaire de fonds adjoint, Mirabaud                       |
| Richard Pickering | Analyste en placements       | 2 ans                    | Analyste en placements, Actions des marchés émergents mondiaux (MEM), HSBC Global Asset Management (UK) Limited; auparavant, analyste en placements, Nevsky Capital LLP; analyste de recherche en actions, Citigroup |

## **Fonds en actions BRIC de la HSBC**

### **HSBC Global Asset Management (UK) Limited**

Londres, Royaume-Uni

| <b>Nom</b>       | <b>Fonction</b>                              | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>  |
|------------------|--|--------------------------|--|
| Nick Timberlake  | Responsable des actions                      | 13 ans                   | Responsable des actions, HSBC Global Asset Management (UK) Limited   |
| Stephanie Wu     | Gestionnaire de portefeuille principale      | 12 ans                   | Gestionnaire de portefeuille principale, Asie, HSBC Global Asset Management (UK) Limited   |
| Douglas Helfer   | Gestionnaire de portefeuille principal       | 12 ans                   | Gestionnaire de portefeuille principal, EMOA, HSBC Global Asset Management (UK) Limited  |
| Sanjiv Duggal    | Responsable, Actions asiatiques et indiennes | 22 ans                   | Responsable, Actions asiatiques et indiennes, HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited; auparavant, responsable, Actions asiatiques et indiennes, HSBC Global Asset Management (Singapore) Limited |
| Lee Ray          | Gestionnaire de portefeuille principal       | 6 ans                    | Gestionnaire de portefeuille, Marchés émergents, HSBC Global Asset Management (UK) Limited   |
| Victor Benavides | Gestionnaire de portefeuille                 | 2 ans                    | Gestionnaire de portefeuille, Actions des marchés émergents mondiaux (MEM), HSBC Global Asset Management (UK) Limited; auparavant, analyste d'actions, gestionnaire de fonds adjoint, Mirabaud             |

| <b>Nom</b>        | <b>Fonction</b>        | <b>Années de service</b> | <b>Expérience en placement depuis les cinq dernières années</b>  |
|-------------------|------------------------|--------------------------|--|
| Richard Pickering | Analyste en placements | 2 ans                    | Analyste en placements, Actions des marchés émergents mondiaux (MEM), HSBC Global Asset Management (UK) Limited; auparavant, analyste en placements, Nevsky Capital LLP; analyste de recherche en actions, Citigroup |

## **Ententes de courtage**

Notre politique qui régit le choix des courtiers en valeurs est décrite ci-après. Si nous avons retenu les services d'un sous-conseiller pour les Fonds, le sous-conseiller en question a le pouvoir discrétionnaire de choisir tout courtier auprès de qui il s'attend raisonnablement à obtenir le meilleur prix (y compris tous les frais d'opération) et la meilleure exécution pour les Fonds. Chaque sous-conseiller étudiera tous les facteurs qu'il juge pertinents dans l'évaluation des meilleures modalités d'ensemble offertes à l'égard de toute opération, y compris l'ampleur du marché pour le titre, le cours du titre, la situation financière et les capacités d'exécution du courtier et le caractère raisonnable du courtage. Chaque sous-conseiller attribue une partie de ces opérations aux courtiers qui offrent des services de recherche et d'autres services de prise de décision en matière de placement aux Fonds, mais seulement si le sous-conseiller estime que ces services peuvent être obtenus d'une façon et dans une mesure conformes à l'obligation du sous-conseiller d'obtenir le meilleur prix net et la meilleure exécution.

Si nous n'avons pas retenu les services d'un sous-conseiller pour qu'il fournisse des services de conseil en placement et de gestion de portefeuille à un Fonds, le choix et l'affectation d'un courtier en valeurs relèvent de notre équipe de placement du Canada. Dans un tel cas, nous choisirons les courtiers surtout en fonction de leurs capacités d'exécution. Nous procédons de la même manière si le courtier est une entité membre de notre groupe.

Nous ou l'un de nos sous-conseillers pouvons attribuer les activités de courtage des Fonds à une entité membre de notre groupe, y compris Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., Banque HSBC Canada, HSBC Bank plc, HSBC Securities (USA) Inc., HSBC Securities Brokers (Asia) Limited, The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited et HSBC Broking Services (Asia) Limited, pourvu, dans tous les cas, que les opérations soient effectuées selon des modalités semblables à celles offertes par des courtiers qui ne sont pas membres de notre groupe. Veuillez vous reporter à la rubrique Renseignements sur les opérations conclues avec des membres du Groupe HSBC ou d'autres apparentés dans le prospectus simplifié des Fonds.

Tous les courtiers que nous sélectionnons doivent être approuvés à une réunion sur la gestion des risques (veuillez vous reporter à la rubrique Gouvernance des Fonds ci-après). Les gestionnaires de portefeuille et analystes des Fonds passent en revue et évaluent en permanence les avantages que procurent les services offerts et l'utilisation future prévue. Chaque année, à notre réunion sur la gestion des risques, nous passons en revue les courtiers que nous avons sélectionnés.

Nous ou les sous-conseillers dont nous avons retenu les services pouvons obtenir certains biens et services auprès de courtiers ou de tiers à l'égard de l'exécution d'opérations de courtage pour le compte de certains des Fonds, qui s'ajoutent aux services d'exécution des ordres fournis par

les courtiers. Ces biens et services peuvent être fournis directement par les courtiers qui effectuent les opérations ou par des tiers et peuvent comprendre des services de prise de décision en matière de placement comme l'analyse et les rapports de recherche portant sur les titres et les stratégies liées au portefeuille de même que des services statistiques et de même nature. Pour obtenir plus de renseignements concernant les biens et services que nous ou les sous-conseillers obtenons, veuillez vous reporter à la rubrique Utilisation des frais de courtage ci-après.

Il n'y a pas d'entente qui donne à un seul courtier en valeurs le droit exclusif d'acheter ou de vendre des placements au nom des Fonds ou qui donne à un courtier un avantage sur un autre. Dans le cas d'un gestionnaire provisoire, nous pouvons lui attribuer ou attribuer aux membres de son groupe des droits exclusifs en qualité de négociateur pour acheter ou vendre des titres en portefeuille afin d'effectuer la transition.

Nous pouvons recevoir un large éventail de biens et de services de la part de courtiers à l'égard de l'exécution d'opérations de courtage pour le compte des Fonds. Ces biens et services peuvent comprendre des conseils, des analyses ou des rapports sur différents sujets relatifs aux placements, ainsi que des bases de données et des logiciels nécessaires à ces biens et services. Les biens et services liés à la recherche peuvent prendre la forme de rapports écrits, de rapports ou de bases de données générés par ordinateur, d'entretiens téléphoniques ou de rencontres avec des analystes en valeurs mobilières. Les biens et services liés à la recherche peuvent également être produits ou offerts par des tiers qui ne sont pas des courtiers, pourvu que ces biens et services soient fournis par un courtier ou par l'entremise d'un courtier qui prend part à l'exécution d'opérations. Parmi les biens et services liés à la recherche que nous recevons, on compte des rapports sur la conjoncture économique, les secteurs d'activité ou les émetteurs ou des recommandations en matière de placement; des compilations de données de recherche; des données sur le cours des titres, le bénéfice, les dividendes ou d'autres données de même nature; des banques de données informatisées et des services d'analyses économiques ou d'autres conseillers.

Nous déterminons, en toute bonne foi, que les Fonds reçoivent un avantage raisonnable en échange des frais de courtage versés en tenant compte, à la fois, de la valeur des biens et services reçus et du montant des frais de courtage versés. Notre équipe de placement établit, plus particulièrement, la répartition des frais de courtage entre les courtiers en évaluant la capacité de ceux-ci à offrir la meilleure exécution des opérations et en tenant compte de l'éventail d'autres biens et services qu'ils offrent.

### **Utilisation des frais de courtage**

Depuis la date de la dernière notice annuelle préparée pour les Fonds, nous avons reçu les services d'exécution des ordres et de recherche suivants de courtiers en valeurs ou de tiers à l'égard de l'exécution d'opérations de courtage pour le compte des Fonds : des rapports sur la conjoncture économique, les secteurs d'activité et les émetteurs et des recommandations en matière de placement; des compilations de données de recherche; des données sur le cours des titres, le bénéfice, les dividendes et d'autres données de même nature; des banques de données informatisées; des services d'experts-conseils en économie et d'autres services

d'experts-conseils; des services d'appariement après exécution des opérations; des services de communication électronique pour la répartition des directives et des autres messages liés aux opérations de négociation entre les courtiers, dépositaires et institutions; et des services d'acheminement des instructions de règlement. Dans le cas des Fonds pour lesquels nous avons retenu les services d'un sous-conseiller, ces sous-conseillers nous ont informés que, depuis la date de la dernière notice annuelle, ils ont bénéficié de certains services de prise de décision de placement sous forme d'analyses de recherche et de rapports concernant les titres et les stratégies de portefeuille et les services de statistique ainsi que d'autres services semblables de courtiers en valeurs ou de tiers à l'égard de l'exécution d'opérations de courtage pour le compte de certains Fonds. Nous avons été avisés que certaines opérations qui ont été confiées à des courtiers choisis responsables de leur exécution ont permis d'acquitter la rémunération liée à ces services.

Lorsque des opérations de courtage donnant lieu à des courtages de clients des Fonds ont été ou pourraient être transmises à un courtier en échange de la fourniture de produits ou de services du courtier ou d'un tiers, autre que l'exécution d'ordres, les noms de tels courtiers ou tiers seront fournis à qui en fera la demande en téléphonant au numéro 1 88 390-3333, en écrivant à la société Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée, au 3rd Floor - 885 West Georgia Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E8 ou en adressant un courriel à [global\\_asset\\_management@hsbc.ca](mailto:global_asset_management@hsbc.ca).

### **Placeur principal**

Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. est le placeur principal des Fonds communs de placement. Son siège est situé au 3rd Floor - 885 West Georgia Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3G1.

Le placeur principal offre les parts des Fonds communs de placement au public de façon continue, aux termes d'une convention de placement intervenue entre nous et le placeur principal. Nous versons au placeur principal, à partir des frais de gestion que nous percevons, des honoraires en contrepartie des services fournis. Nous ou le placeur principal pouvons mettre fin à la convention de placement moyennant un préavis écrit d'au moins 60 jours à l'autre partie ou un préavis plus court que l'autre partie juge suffisant.

### **Fiduciaire**

Nous agissons à titre de fiduciaire des Fonds. Notre siège social est situé à Vancouver, en Colombie-Britannique.

### **Dépositaire**

La Société de fiducie du Nord, succursale du Canada est le dépositaire des Fonds. Le siège social de La Société de fiducie du Nord, succursale du Canada est situé à Toronto, en Ontario.

Le dépositaire est chargé de la garde des titres des Fonds et d'autres placements. La Société de fiducie du Nord, succursale du Canada peut nommer des sous-dépositaires dans les pays dans lesquels les Fonds négocient des titres en portefeuille.



Les placements des Fonds peuvent aussi être détenus par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, qui est située à Toronto, en Ontario.

### **Agent chargé de la tenue des registres**

International Financial Data Services (Canada) Limited agit à titre d'agent chargé de la tenue des registres des Fonds à partir de ses bureaux situés à Toronto, en Ontario. International Financial Data Services (Canada) Limited est indépendante de nous.

### **Auditeur**

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, agit à titre d'auditeur des Fonds, à partir de ses bureaux situés à Vancouver, en Colombie-Britannique. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est indépendante de nous.

### **Comité d'examen indépendant**

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 » et la Norme canadienne 81-107 ailleurs qu'au Québec), nous avons mis sur pied un comité d'examen indépendant (défini précédemment comme le « CEI ») pour les Fonds, dont la responsabilité consiste à nous transmettre, en notre qualité de gestionnaire des Fonds, ses recommandations ou décisions prises sur les questions de conflits d'intérêts que nous lui transmettons. La rémunération et les frais du CEI sont versés par les Fonds. Pour obtenir plus de précisions, veuillez vous reporter à la rubrique Gouvernance des Fonds ci-après.

### **Autres fournisseurs de services**

RBC Services aux investisseurs et de trésorerie (« RBC SIT ») fournit en notre nom certains services de comptabilité pour les Fonds. Ces services comprennent le calcul de la valeur liquidative des parts des Fonds et un soutien pour nous aider dans la préparation des données financières pour les rapports transmis aux porteurs de parts. Pour la prestation de ses services, RBC SIT perçoit des honoraires que les Fonds ou nous lui payons. Le siège social de RBC SIT est situé à Toronto, en Ontario.

Nous avons retenu les services d'Institutional Shareholder Services Inc. (« ISS ») comme fournisseur de services en ce qui a trait à l'exercice des votes par procuration des Fonds. Pour obtenir plus de précisions, veuillez vous reporter à la rubrique Gouvernance des Fonds – Lignes directrices relatives au vote par procuration. Nous versons à ISS des honoraires pour ses services. Le siège social d'ISS est situé à Rockville, Maryland, aux États-Unis.

## **Gouvernance des Fonds**

Deux facteurs principaux ont une influence directe sur notre structure de gouvernance des Fonds :

- À titre de gestionnaire des Fonds, nous sommes tenus par la loi d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt fondamental de tous les Fonds et devons faire preuve du degré de soin, de prudence et de compétence dont une personne raisonnablement prudente ferait preuve dans les mêmes circonstances.

- En tant que filiale indirecte de la société HSBC Holdings plc, l'un des plus grands fournisseurs de services financiers au monde, notre conformité au droit applicable et les mesures prises pour le compte de nos clients peuvent avoir une incidence non seulement sur nous, mais aussi sur la société HSBC Holdings plc et d'autres sociétés membres. Nous respectons les politiques et les procédures mondiales en matière de conformité de HSBC Global Asset Management et fournissons des rapports mensuels à la société HSBC Holdings plc.

Notre conseil d'administration est chargé de la supervision de notre conformité aux obligations susmentionnées imposées par la loi envers les Fonds. Notre conseil d'administration compte actuellement sept membres, dont deux sont des membres de la haute direction de la société Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée. Le nom des administrateurs, leur ville de résidence et leurs postes antérieurs au cours des cinq dernières années figurent à la rubrique Responsabilité des activités. Notre conseil d'administration tient des réunions au besoin, afin de discuter de l'entreprise de la société Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée, y compris des questions relatives aux Fonds.

Différents comités et sous-comités aident le conseil d'administration à superviser la conformité au devoir que nous impose la loi à l'égard des Fonds. Les membres de ces comités et sous-comités sont des administrateurs, des dirigeants ou des employés de Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée ou d'un membre de notre groupe. Chacun de ces comités et sous-comités tient au moins une réunion tous les trimestres, et ils ont collectivement, entre autres, les fonctions suivantes :

- examiner et approuver les lignes directrices et la politique de placement de chaque Fonds, et évaluer et approuver toute modification proposée;
- évaluer, chaque trimestre, le rendement des conseillers en placement de chaque Fonds;
- au moins une fois l'an, évaluer le risque associé à un placement dans chaque Fonds;
- au moins une fois l'an, évaluer et approuver le caractère raisonnable et la répartition des frais d'exploitation payés par les Fonds;
- au moins une fois l'an, évaluer et approuver les mesures prises par les fournisseurs de service relativement à l'administration d'un Fonds;
- chaque trimestre, réviser et approuver les recommandations formulées par notre unité d'exploitation responsable de la gestion de portefeuille, Patrimoine, et les services qu'elle a fournis;
- voir au respect des questions d'ordre juridique et réglementaire qui ont trait aux Fonds.

Certains de nos administrateurs, de nos dirigeants et de nos employés se réunissent régulièrement pour discuter de questions relatives à la gestion des risques touchant les Fonds. Ces réunions ont pour objectif a) de superviser l'élaboration et le maintien d'une infrastructure de gestion des risques qui contrôle de fait les activités à risque de la société Gestion globale d'actifs

HSBC (Canada) Limitée, b) de garantir que nous disposons des systèmes et des procédures adéquats de gestion des risques en vue de déceler, de gérer et d'atténuer les risques financiers et non financiers, et c) de faire rapport sur les questions de risque importantes au conseil d'administration et à d'autres personnes pertinentes. Les types de risques à gérer comprennent les questions relatives à l'exploitation, à la contrepartie, aux obligations réglementaires, à la réputation, à la liquidité, au placement et les questions d'ordre fiduciaire. De telles réunions sont tenues aux deux mois (ou plus fréquemment au besoin).

Nous avons adopté des politiques, des procédures, des pratiques et des lignes directrices appropriées pour assurer la saine gestion des Fonds, dont des politiques et des procédures ayant trait aux conflits d'intérêts conformément au Règlement 81-107. Parmi ces politiques, mentionnons des principes commerciaux et un code d'éthique qui traitent des conflits d'intérêts internes, ainsi qu'une politique de négociation personnelle visant à empêcher les conflits réels et perçus possibles entre nos intérêts, ceux de nos employés et les intérêts des Fonds. Nous avons aussi adopté une politique à propos de la commercialisation et des ventes qui est conforme au Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif et des politiques portant sur l'évaluation des titres en portefeuille des Fonds, l'utilisation de dérivés par les Fonds et la répartition des opérations pour le compte des Fonds.

Les Fonds peuvent détenir des parts d'autres OPC.

À l'occasion, le Fonds pourrait recevoir des avis d'actions collectives relativement aux titres détenus par les Fonds. Toute décision de participer à ces actions collectives soit en engageant une poursuite à titre de demandeur, soit en prenant part à une action en cours préjugée, est laissée à notre appréciation.

### **Comité d'examen indépendant**

Nous transmettons au CEI les questions de conflit d'intérêts qui concernent les Fonds ainsi que toute autre question qui, aux termes du Règlement 81-107, doit lui être soumise afin d'être tranchée. Le CEI nous transmet sa recommandation ou sa décision quant à savoir si les mesures que nous prévoyons prendre à l'égard des questions de conflit d'intérêts assurent un résultat raisonnable et équitable pour les Fonds. Le comité d'examen est composé des membres suivants :

| <b>Nom</b>     | <b>Fonction</b> | <b>Date de nomination<br/>initiale</b> |
|----------------|-----------------|--|
| Bill Bakk      | Président       | Le 13 février 2014                     |
| Neil de Gelder | Membre          | Le 5 mars 2015                         |
| Lisa Pankratz  | Membre          | Le 3 mars 2016                         |

Chaque membre du CEI est « indépendant » au sens du Règlement 81-107.

Le CEI révisé et évalue annuellement la pertinence et l'efficacité :

- de nos politiques et procédures relatives aux questions de conflits d'intérêts à l'égard des Fonds;

- des directives permanentes qu'il nous a données;
- de notre respect de toute condition qu'il a imposée au moyen d'une décision.

En outre, le CEI révisé et évalue annuellement l'indépendance, l'efficacité de la rémunération et la contribution des membres. Le CEI nous transmet un rapport des conclusions d'une telle évaluation.

Le CEI prépare un rapport annuel de ses activités à l'intention des porteurs de parts. On peut se procurer le rapport sur notre site Internet à l'adresse [www.hsbc.ca/ressourcesenplacement](http://www.hsbc.ca/ressourcesenplacement) ou, sur demande et sans frais, en communiquant avec nous à l'adresse qui figure sur la couverture arrière de la présente notice annuelle.

### **Lignes directrices relatives au vote par procuration**

Nous sommes le conseiller en placement principal des Fonds. À ce titre, nous avons le devoir d'exercer les droits de vote rattachés aux titres détenus par les Fonds uniquement dans l'intérêt des Fonds.

Nous avons adopté des politiques et des procédures (la « politique relative au vote par procuration ») relativement à l'exercice des droits de vote conférés par les procurations des Fonds. Notre politique relative au vote par procuration fait état de la procédure à suivre pour voter à l'égard de questions courantes et non courantes et renferme des politiques et des procédures conçues pour voir à ce que, lorsque des conflits réels ou perçus se manifestent entre nos intérêts et ceux de nos clients, ils soient traités et réglés en bonne et due forme.

Nous avons retenu les services d'Institutional Shareholder Services (défini précédemment comme l'« ISS »), une entreprise indépendante et chef de file qui a de l'expertise en matière de questions de gouvernance d'entreprise et de vote par procuration à l'échelle mondiale, afin qu'elle fournisse des services de recherche et d'analyse approfondies relativement à toutes les procurations à l'égard desquelles nous avons compétence en matière de vote et qu'elle gère le processus de vote par procuration. Nous avons adopté les lignes directrices mondiales relatives au vote par procuration de HSBC Global Asset Management (les « lignes directrices relatives au vote par procuration de la HSBC »). Advenant qu'un membre du groupe du sous-conseiller conserve son droit d'exercer les droits de vote rattachés aux procurations des Fonds, nous veillerons à ce qu'il applique les lignes directrices relatives au vote par procuration de la HSBC et passons en revue chaque année ses politiques et procédures afin de nous assurer que celles-ci sont conformes à nos politiques relatives au vote par procuration. Nous et les membres du groupe de nos sous-conseillers exerçons généralement les droits de vote conférés par les procurations des Fonds en conformité avec les lignes directrices relatives au vote par procuration de la HSBC. Toutefois, dans certains cas, nous pouvons estimer qu'il est dans l'intérêt fondamental des Fonds de voter différemment de la façon proposée par les lignes directrices relatives au vote par procuration de la HSBC, ou de nous abstenir de voter. La décision finale quant à la manière d'exercer les droits de vote conférés par les procurations nous

revient. Nous pouvons modifier la politique relative au vote par procuration ou les lignes directrices relatives au vote par procuration de la HSBC en tout temps sans avoir à vous en aviser.

Vous pouvez vous procurer sans frais un exemplaire de notre politique relative au vote par procuration et de la politique relative au vote par procuration des membres du groupe de chacun des sous-conseillers, selon le cas, en composant le 1 888 390-3333 ou en nous écrivant au 3rd Floor - 885 West Georgia Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E8.

Au moins une fois par année, certains de nos dirigeants et de nos employés se réunissent pour discuter de questions concernant les procurations et pour administrer la politique relative au vote par procuration. De telles réunions portant sur le vote par procuration peuvent se tenir plus souvent, au besoin, afin de régler toute question relative au vote par procuration qui peut se poser. Suivant notre politique relative au vote par procuration, si le conseiller en placement principal détermine qu'il serait préférable de ne pas suivre les lignes directrices relatives au vote par procuration de la HSBC à l'égard du vote, les participants à cette réunion étudieront cette question afin qu'une décision soit prise quant à la façon d'exercer le droit de vote conféré par la procuration. Si une décision doit être prise dans de telles circonstances, des renseignements et des recommandations en provenance d'ISS, du personnel de recherche interne ou externe, de la direction de la société en question et des groupes d'actionnaires pourraient être pris en compte. Cette réunion permet également d'examiner les motifs présentés par les membres du groupe de nos sous-conseillers quant aux décisions de déroger aux lignes directrices relatives au vote par procuration de la HSBC dans l'intérêt du fonds concerné.

S'il est déterminé qu'un conflit d'intérêts important existe, nous donnerons la directive que le droit de vote rattaché à la procuration soit exercé en conformité avec la recommandation d'ISS. Advenant qu'ISS ne soit pas en mesure de faire une recommandation à l'égard d'un vote par procuration et qu'aucun conflit d'intérêts important n'existe, la question sera abordée à l'occasion d'une réunion portant sur le vote par procurations afin qu'une décision soit prise. En présence d'un conflit d'intérêts important, en l'absence de recommandation de la part d'ISS, la question sera soumise à notre équipe de haute direction ou, si cela est jugé nécessaire, à un consultant indépendant ou à des conseillers externes afin qu'ils puissent régler le conflit d'intérêts important et veiller à ce que les droits de vote conférés par les procurations soient exercés dans l'intérêt fondamental des Fonds.

Nous ne pouvons garantir la capacité d'exercer les droits de vote rattachés aux titres d'émetteurs étrangers. Dans bon nombre de pays, le vote par procuration peut être compliqué et onéreux, il est donc possible que, dans certaines circonstances, nous ne soyons pas en mesure d'exercer ces droits de vote.

Certains Fonds investissent principalement la majorité de leurs actifs dans des parts d'autres organismes de placement collectif (« fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents ne soumettent habituellement pas de questions aux épargnants afin de recueillir leur vote, bien qu'ils soient tenus de le faire si certains changements fondamentaux sont apportés relativement à leur exploitation ou administration. Si un fonds sous-jacent présente une question aux investisseurs pour que ceux-ci votent à ce sujet, nous étudierons la question au cas par cas et exercerons les droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent détenus par les Fonds conformément à ce qui est, d'après nous, dans l'intérêt fondamental des Fonds en question.

Nous n'exercerons pas les droits de vote afférents aux titres d'un fonds sous-jacent si ce dernier est géré par nous ou une société membre de notre groupe. Nous pouvons, à notre appréciation, faire en sorte que les droits de vote afférents aux titres de ces fonds sous-jacents soient exercés par les porteurs de parts des Fonds qui détiennent les titres des fonds sous-jacents.

Le dossier de vote par procuration des Fonds pour la période la plus récente prenant fin le 30 juin de chaque année est mis à la disposition de tous les investisseurs des Fonds après le 31 août de l'année en question, sans frais, sur demande et en tout temps. Les investisseurs qui font des placements dans les Fonds peuvent consulter le dossier de vote par procuration sur notre site Internet à l'adresse [www.hsbc.ca/ressourcesenplacement](http://www.hsbc.ca/ressourcesenplacement) ou obtenir un exemplaire du dossier de vote par procuration, sur demande et sans frais, en composant le 1 888 390-3333 ou en nous écrivant au 3rd Floor - 885 West Georgia Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E8.

## **Dérivés**

Le conseiller en placement des Fonds peut investir dans des dérivés ou en utiliser pour réaliser des opérations de couverture ou autres, à la condition que le placement ou l'utilisation soit compatible avec les objectifs et les restrictions en matière de placement des Fonds, conforme au Règlement 81-102 et par ailleurs permis par les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada. Les dérivés peuvent servir à réduire les risques liés à certains placements, notamment les fluctuations de la valeur de devises, les risques liés au marché boursier et les fluctuations des taux d'intérêt. Les Fonds peuvent aussi avoir recours aux dérivés à la place de placements directs pour réduire les frais des opérations, accroître la liquidité, créer une exposition réelle aux marchés financiers mondiaux ou accroître la vitesse et la souplesse des changements à apporter au portefeuille. Les dérivés ne serviront pas à augmenter l'effet de levier du portefeuille.

Le conseiller en placement peut utiliser des dérivés pour atteindre les objectifs des Fonds, y compris, mais sans s'y limiter, des contrats à terme de gré à gré pour la couverture des devises, des contrats à terme pour reproduire les portefeuilles des Fonds sous-jacents et des options d'achat couvertes pour générer un revenu. Notre haute direction est chargée de l'examen des politiques et des procédures régissant l'utilisation des dérivés, au moins une fois par année. Des examens de la gestion des risques sont effectués périodiquement, et les questions soulevées à l'occasion de ces examens sont soumises à la haute direction chaque trimestre ainsi qu'au conseil d'administration. La surveillance des dérivés s'effectue indépendamment des fonctions de négociation. Nous surveillons également le risque de crédit associé aux contreparties dont les limites sont approuvées par la haute direction. Compte tenu de nos contrôles actuels, l'évaluation des situations difficiles n'est pas jugée nécessaire. Toutefois, si l'utilisation des dérivés devient plus fréquente dans les Fonds, nous envisagerons la mise en œuvre de procédures plus strictes.

L'utilisation que font les Fonds des dérivés est surveillée par les gestionnaires de portefeuille des Fonds et par nous afin de veiller au respect des lois sur les valeurs mobilières applicables et de toute dispense qui permet d'y déroger.

Tout manquement à ces restrictions doit être signalé à notre service de la conformité. Des registres de tous les dérivés dans lesquels les Fonds ont un intérêt direct ou indirect sont tenus et indiquent :

- l'actif sur lequel le dérivé est fondé,

- le nombre d'actifs sous-jacents sur lesquels le dérivé est fondé,
- le prix que le dérivé garantit pour un actif, et la date à laquelle il doit être utilisé,
- si le dérivé a été acheté ou vendu à une bourse, le nom de cette bourse.

### **Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres**

Les Fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres. Pour obtenir des détails sur la façon dont les Fonds peuvent conclure de telles opérations, veuillez vous reporter au paragraphe portant sur le risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres dans le prospectus simplifié des Fonds. Les Fonds peuvent conclure de telles opérations seulement de la manière permise par les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada, tel que cela est décrit dans le Règlement 81-102.

Nous gérons les risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres en partie en exigeant que le mandataire des Fonds fasse ce qui suit :

- qu'il conclut de telles opérations avec des courtiers et des établissements étrangers et canadiens bien établis et reconnus (les « contreparties »);
- qu'il maintienne des contrôles, des procédures et des registres internes, y compris une liste de contreparties approuvées en fonction de normes de diversification généralement reconnues;
- que, chaque jour ouvrable, il détermine la valeur marchande à la fois des titres prêtés par un Fonds aux termes d'une opération de prêt de titres ou vendus par un Fonds aux termes d'une opération de mise en pension ou achetés par un Fonds aux termes d'une opération de prise en pension et, si la valeur des espèces ou de la garantie est inférieure à 102 % de la valeur marchande des titres prêtés ou vendus, le prochain jour, la contrepartie sera tenue de fournir au Fonds des espèces ou une garantie additionnelles pour combler l'écart;
- il doit s'assurer que la garantie devant être livrée à un Fonds est composée d'espèces, de titres admissibles et/ou de titres immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et assortis des mêmes modalités, le cas échéant, que les titres prêtés par le Fonds, ou qu'ils sont échangeables contre ceux-ci.

Le mandataire peut également utiliser des procédures ou des simulations pour mesurer les risques associés au portefeuille dans des conditions difficiles.

Avant que les Fonds ne concluent des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres, le conseiller en placement des Fonds élaborera des politiques et des procédures écrites ayant trait aux objectifs de ces opérations et aux procédures de gestion des risques applicables à la conclusion de ces opérations par les Fonds. Nous concluons également

une entente avec le dépositaire ou le sous-dépositaire qui agira en tant que mandataire des Fonds pour l'administration de ces opérations afin de mettre par écrit leurs obligations et leurs responsabilités. Le mandataire peut conserver, à titre de rémunération, un pourcentage du revenu résultant des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres, tel que cela figure dans la convention conclue entre nous et le mandataire, et conformément aux politiques et lignes directrices que nous avons adoptées. Le Fonds peut mettre fin en tout temps à ses opérations de prêt de titres. La durée des conventions de mise en pension et de prise en pension de titres d'un Fonds sera d'un maximum de 30 jours.

Un membre de notre haute direction sera responsable de l'examen et de l'élaboration de nos politiques et procédures de gestion des risques et des modalités de ces ententes. Le conseiller en placement des Fonds et les mandataires examineront, au moins une fois l'an, ces politiques et procédures de gestion des risques pour s'assurer que les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres sont gérées de façon adéquate, conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières et à nos ententes avec chaque mandataire.

En date de la présente notice annuelle, on ne prévoit pas que les Fonds exécuteront des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres.

### **Politiques et gestion des risques propres à la vente à découvert**

Les Fonds peuvent vendre des titres à découvert conformément au Règlement 81-102.

Avant d'effectuer des opérations de vente à découvert, nous mettrons en place des politiques et des procédures écrites décrivant les objectifs et les buts de la vente à découvert et les procédures de gestion des risques applicables à la vente à découvert. À nos réunions sur la gestion des risques, nous nous chargeons de mettre en place et de réviser les politiques et les procédures de vente à découvert des Fonds, et ces politiques et procédures seront passées en revue une fois l'an. La décision d'effectuer une vente à découvert donnée ou les limites ou autres contrôles imposés à l'égard de la négociation seront examinés et surveillés dans le cadre de nos procédures de conformité et mesures de contrôle des risques permanentes. Aucune procédure ni aucune simulation n'est généralement utilisée pour mesurer les risques associés aux portefeuilles des Fonds dans des conditions difficiles.

### **Politiques et procédures relatives aux opérations à court terme**

Les opérations à court terme peuvent accroître les frais d'administration pour l'ensemble des investisseurs et avoir une incidence négative sur le rendement global d'un Fonds en le forçant à détenir plus de liquidités ou à vendre des avoirs en portefeuille pour acquitter le produit des rachats, ce qui donne lieu à des frais d'opérations supplémentaires. Nous avons en place des politiques et des procédures afin de déceler les opérations à court terme. Nous avons un système qui effectue la surveillance des activités de négociation et signale toute opération impliquant l'échange ou la vente de parts d'un Fonds commun de placement dans les 30 jours civils suivant la dernière souscription de ces parts. Les opérations ainsi signalées sont régulièrement passées en revue. Nous pouvons, à notre appréciation, imposer des frais d'opérations à court terme ou remettre une lettre d'avertissement lorsque nous détectons des opérations à court terme. Ces frais sont attribués au Fonds commun de placement visé. Nous



nous réservons le droit de refuser votre demande d'échange ou de souscription de parts des Fonds communs de placement si, à notre avis, vous faites des opérations à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique Souscriptions, rachats et échanges de parts des Fonds pour obtenir de plus amples renseignements.

## Conflits d'intérêts

Puisque nous gérons également d'autres fonds d'investissement que les Fonds, ainsi que des comptes de retraite, des comptes individuels et d'autres comptes, nous avons adopté une politique afin de prévenir les conflits d'intérêts attribuables au traitement privilégié d'un compte par rapport à d'autres. Cette politique s'applique à tous les comptes que nous gérons, et garantit que les possibilités de placement sont réparties de façon équitable.

## Principaux porteurs de titres

Au 30 novembre 2018, les personnes physiques ou morales suivantes étaient propriétaires, directement ou indirectement, de plus de 10 % des parts de toute série de l'un ou l'autre des Fonds émises en dollars canadiens ou en dollars américains si le service d'achat en dollars américains est offert :

| Nom*                           | Séries        | Fonds de la HSBC                                | Nombre de parts détenues en propriété | Pourcentage des parts en circulation détenues en propriété | Type de propriété |
|--------------------------------|---------------|---|---------------------------------------|--|-------------------|
| Investisseur particulier 1     | Conseillers   | Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC | 2 219,815                             | 21,85 %  | Indirecte         |
| Investisseur particulier 2     | Conseillers   | Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC | 1 251,302                             | 12,32 %  | Indirecte         |
| Pattony Investment Company Ltd | Institutions  | Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC | 13 602,831                            | 22,97 %  | Indirecte         |
| Investisseur particulier 4     | Institutions  | Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC | 8 334,988                             | 14,07 %  | Indirecte         |
| Investisseur particulier 5     | Gestionnaires | Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC | 1 432,881                             | 29,36 %  | Indirecte         |
| Investisseur particulier 6     | Gestionnaires | Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC | 856,865                               | 17,56 %  | Indirecte         |

| <b>Nom*</b>                    | <b>Séries</b> | <b>Fonds de la HSBC</b>                         | <b>Nombre de parts détenues en propriété</b> | <b>Pourcentage des parts en circulation détenues en propriété</b> | <b>Type de propriété</b> |
|--------------------------------|---------------|---|--|---|--------------------------|
| Investisseur particulier 7     | Gestionnaires | Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC | 741,568                                      | 15,19 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 8     | Gestionnaires | Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC | 658,071                                      | 13,48 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 5     | Gestionnaires | Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC | 599,226                                      | 12,28 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 9     | Privilèges    | Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC | 40 225,625                                   | 14,03 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 10    | Conseillers   | Fonds en actions BRIC de la HSBC                | 8 000,983                                    | 32,19 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 109   | Conseillers   | Fonds en actions BRIC de la HSBC                | 10 512,870                                   | 42,29 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 11    | Institutions  | Fonds en actions BRIC de la HSBC                | 29 910,342                                   | 25,10 %   | Indirecte                |
| Pattony Investment Company Ltd | Institutions  | Fonds en actions BRIC de la HSBC                | 16 856,814                                   | 14,14 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 12    | Gestionnaires | Fonds en actions BRIC de la HSBC                | 4 014,895                                    | 65,04 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 13    | Gestionnaires | Fonds en actions BRIC de la HSBC                | 1 191,668                                    | 19,31 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 14    | Privilèges    | Fonds en actions BRIC de la HSBC                | 29 933,192                                   | 40,65 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 15    | Privilèges    | Fonds en actions BRIC de la HSBC                | 14 985,393                                   | 20,35 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 16    | Privilèges    | Fonds en actions BRIC de la HSBC                | 12 627,133                                   | 17,15 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 17    | Conseillers   | Fonds équilibré canadien de la HSBC             | 1 342,587                                    | 34,75 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 18    | Conseillers   | Fonds équilibré canadien de la HSBC             | 841,909                                      | 21,79 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 19    | Conseillers   | Fonds équilibré canadien de la HSBC             | 825,048                                      | 21,35 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 17    | Conseillers   | Fonds équilibré canadien de la HSBC             | 448,397                                      | 11,60 %   | Indirecte                |

| <b>Nom*</b>  | <b>Séries</b> | <b>Fonds de la HSBC</b>                     | <b>Nombre de parts détenues en propriété</b> | <b>Pourcentage des parts en circulation détenues en propriété</b> | <b>Type de propriété</b> |
|--|---------------|---|--|---|--------------------------|
| Investisseur particulier 20  | Conseillers   | Fonds équilibré canadien de la HSBC         | 406,111                                      | 10,51 %   | Indirecte                |
| UA Local 463 Pension Plan  | Institutions  | Fonds équilibré canadien de la HSBC         | 3 929 321,650                                | 86,54 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 22  | Gestionnaires | Fonds équilibré canadien de la HSBC         | 17 361,077                                   | 29,56 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 23  | Gestionnaires | Fonds équilibré canadien de la HSBC         | 10 895,349                                   | 18,55 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 24  | Gestionnaires | Fonds équilibré canadien de la HSBC         | 5 996,201                                    | 10,21 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 25  | Conseillers   | Fonds en obligations canadiennes de la HSBC | 5 724,184                                    | 36,60 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 26  | Conseillers   | Fonds en obligations canadiennes de la HSBC | 2 879,977                                    | 18,42 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 27  | Conseillers   | Fonds en obligations canadiennes de la HSBC | 2 036,470                                    | 13,02 %   | Indirecte                |
| Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC           | Institutions  | Fonds en obligations canadiennes de la HSBC | 12 743 099,313                               | 37,19 %   | Directe                  |
| Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC        | Institutions  | Fonds en obligations canadiennes de la HSBC | 8 132 259,884                                | 23,73 %   | Directe                  |
| Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC | Institutions  | Fonds en obligations canadiennes de la HSBC | 10 069 375,804                               | 29,39 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 6   | Gestionnaires | Fonds en obligations canadiennes de la HSBC | 11 704,503                                   | 74,50 %   | Indirecte                |

| <b>Nom*</b>  | <b>Séries</b> | <b>Fonds de la HSBC</b>                                 | <b>Nombre de parts détenues en propriété</b> | <b>Pourcentage des parts en circulation détenues en propriété</b> | <b>Type de propriété</b> |
|--|---------------|---|--|---|--------------------------|
| Investisseur particulier 31  | Gestionnaires | Fonds en obligations canadiennes de la HSBC             | 2 515,869                                    | 16,01 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 32  | Conseillers   | Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC | 4 423,867                                    | 26,92 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 33  | Conseillers   | Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC | 4 013,740                                    | 24,42 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 34  | Conseillers   | Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC | 2 106,106                                    | 12,82 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 35  | Conseillers   | Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC | 1 699,352                                    | 10,34 %   | Indirecte                |
| Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC           | Institutions  | Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC | 3 607 979,324                                | 50,59 %   | Directe                  |
| Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC        | Institutions  | Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC | 1 579 507,688                                | 22,15 %   | Directe                  |
| Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC | Institutions  | Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC | 1 863 273,834                                | 26,13 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 6   | Gestionnaires | Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC | 7 435,153                                    | 99,97 %   | Indirecte                |

| <b>Nom*</b>  | <b>Séries</b> | <b>Fonds de la HSBC</b>               | <b>Nombre de parts détenues en propriété</b> | <b>Pourcentage des parts en circulation détenues en propriété</b> | <b>Type de propriété</b> |
|--|---------------|---------------------------------------|--|---|--------------------------|
| Investisseur particulier 108                                       | Conseillers   | Fonds en actions chinoises de la HSBC | 7 475,806                                    | 14,44 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 110                                       | Conseillers   | Fonds en actions chinoises de la HSBC | 6 814,401                                    | 13,16 %   | Indirecte                |
| The Manufacturers Life Insurance 10262897 Canada Ltd               | Institutions  | Fonds en actions chinoises de la HSBC | 37 976,417                                   | 55,55 %   | Indirecte                |
|  | Gestionnaires | Fonds en actions chinoises de la HSBC | 2 620,283                                    | 18,71 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 38  | Privilèges    | Fonds en actions chinoises de la HSBC | 222 889,790                                  | 11,64 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 39  | Conseillers   | Fonds de dividendes de la HSBC        | 4 751,821                                    | 28,77 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 40  | Conseillers   | Fonds de dividendes de la HSBC        | 3 214,760                                    | 19,47 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 41  | Conseillers   | Fonds de dividendes de la HSBC        | 2 432,570                                    | 14,73 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 42  | Conseillers   | Fonds de dividendes de la HSBC        | 1 790,024                                    | 10,84 %   | Indirecte                |
| Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC           | Institutions  | Fonds de dividendes de la HSBC        | 2 438 986,327                                | 37,95 %   | Directe                  |
| Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC        | Institutions  | Fonds de dividendes de la HSBC        | 1 357 254,353                                | 21,12 %   | Directe                  |
| Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC | Institutions  | Fonds de dividendes de la HSBC        | 2 518 602,913                                | 39,19 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 22  | Gestionnaires | Fonds de dividendes de la HSBC        | 17 502,168                                   | 23,22 %   | Indirecte                |

| <b>Nom*</b>  | <b>Séries</b> | <b>Fonds de la HSBC</b>                                    | <b>Nombre de parts détenues en propriété</b> | <b>Pourcentage des parts en circulation détenues en propriété</b> | <b>Type de propriété</b> |
|--|---------------|--|--|---|--------------------------|
| Investisseur particulier 43  | Gestionnaires | Fonds de dividendes de la HSBC                             | 10 510,026                                   | 13,94 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 44  | Gestionnaires | Fonds de dividendes de la HSBC                             | 7 892,018                                    | 10,47 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 45  | Conseillers   | Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC | 650,086                                      | 51,58 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 45  | Conseillers   | Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC | 492,136                                      | 39,05 %   | Indirecte                |
| Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC         | Institutions  | Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC | 32 953 552,516                               | 64,66 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 47  | Gestionnaires | Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC | 347,101                                      | 100,00 %  | Indirecte                |
| Investisseur particulier 48  | Privilèges    | Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC | 61 816,773                                   | 10,85 %   | Directe                  |
| Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC           | Institutions  | Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC            | 1 308 900,789                                | 37,89 %   | Directe                  |
| Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC       | Institutions  | Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC            | 929 805,231                                  | 26,92 %   | Directe                  |
| Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC | Institutions  | Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC            | 502 709,622                                  | 14,55 %   | Directe                  |

| <b>Nom*</b>  | <b>Séries</b> | <b>Fonds de la HSBC</b>                         | <b>Nombre de parts détenues en propriété</b> | <b>Pourcentage des parts en circulation détenues en propriété</b> | <b>Type de propriété</b> |
|--|---------------|---|--|---|--------------------------|
| Investisseur particulier 50  | Privilèges    | Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC | 25 001,074                                   | 23,88 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 51  | Privilèges    | Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC | 16 358,848                                   | 15,63 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 52  | Privilèges    | Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC | 13 446,886                                   | 12,85 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 53  | Privilèges    | Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC | 12 552,880                                   | 11,99 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 54  | Privilèges    | Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC | 10 859,034                                   | 10,37 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 55  | Conseillers   | Fonds en actions de la HSBC                     | 2 235,508                                    | 16,78 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 56  | Conseillers   | Fonds en actions de la HSBC                     | 1 613,059                                    | 12,11 %   | Indirecte                |
| Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC           | Institutions  | Fonds en actions de la HSBC                     | 6 443 277,081                                | 46,73 %   | Directe                  |
| Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC       | Institutions  | Fonds en actions de la HSBC                     | 4 056 912,480                                | 29,42 %   | Directe                  |
| Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC | Institutions  | Fonds en actions de la HSBC                     | 1 697 017,467                                | 12,31 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 6   | Gestionnaires | Fonds en actions de la HSBC                     | 7 220,904                                    | 42,78 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 57  | Gestionnaires | Fonds en actions de la HSBC                     | 4 872,704                                    | 28,87 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 58  | Privilèges    | Fonds en actions de la HSBC                     | 236 212,856                                  | 11,19 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 59  | Conseillers   | Fonds européen de la HSBC                       | 628,196                                      | 34,59 %   | Indirecte                |

| <b>Nom*</b>  | <b>Séries</b> | <b>Fonds de la HSBC</b>                             | <b>Nombre de parts détenues en propriété</b> | <b>Pourcentage des parts en circulation détenues en propriété</b> | <b>Type de propriété</b> |
|--|---------------|---|--|---|--------------------------|
| Investisseur particulier 60  | Conseillers   | Fonds européen de la HSBC                           | 445,950                                      | 24,56 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 61  | Conseillers   | Fonds européen de la HSBC                           | 420,247                                      | 23,14 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 61  | Conseillers   | Fonds européen de la HSBC                           | 209,269                                      | 11,52 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 4   | Institutions  | Fonds européen de la HSBC                           | 23 851,421                                   | 96,68 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 62  | Privilèges    | Fonds européen de la HSBC                           | 53 804,807                                   | 12,11 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 63  | Privilèges    | Fonds européen de la HSBC                           | 46 849,772                                   | 10,55 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 113                                       | Privilèges    | Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC | 386 636,959                                  | 18,86 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 64  | Conseillers   | Fonds en actions internationales de la HSBC         | 7 428,267                                    | 51,66 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 65  | Conseillers   | Fonds en actions internationales de la HSBC         | 1 495,574                                    | 10,40 %   | Indirecte                |
| Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC           | Institutions  | Fonds en actions internationales de la HSBC         | 11 154 586,221                               | 31,46 %   | Directe                  |
| Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC       | Institutions  | Fonds en actions internationales de la HSBC         | 7 968 293,266                                | 22,47 %   | Directe                  |
| Fonds équilibré canadien de la HSBC                                | Institutions  | Fonds en actions internationales de la HSBC         | 7 968 293,266                                | 22,47 %   | Directe                  |
| Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC | Institutions  | Fonds en actions internationales de la HSBC         | 3 630 966,362                                | 10,24 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 6   | Gestionnaires | Fonds en actions internationales de la HSBC         | 2 272,956                                    | 88,56 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 67  | Gestionnaires | Fonds en actions internationales de la HSBC         | 293,719                                      | 11,44 %   | Indirecte                |



| <b>Nom*</b>                      | <b>Séries</b> | <b>Fonds de la HSBC</b>   | <b>Nombre de parts détenues en propriété</b> | <b>Pourcentage des parts en circulation détenues en propriété</b> | <b>Type de propriété</b> |
|----------------------------------|---------------|---|--|---|--------------------------|
| Investisseur particulier 106     | Conseillers   | Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC | 247,125                                      | 16,73 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 114     | Conseillers   | Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC | 1 229,945                                    | 83,27 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 68      | Conseillers   | Fonds en actions indiennes de la HSBC                                 | 2 536,445                                    | 46,19 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 69      | Conseillers   | Fonds en actions indiennes de la HSBC                                 | 785,745                                      | 14,31 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 70      | Institutions  | Fonds en actions indiennes de la HSBC                                 | 3 405,848                                    | 37,48 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 71      | Institutions  | Fonds en actions indiennes de la HSBC                                 | 3 255,757                                    | 35,83 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 72      | Institutions  | Fonds en actions indiennes de la HSBC                                 | 1 677,834                                    | 18,46 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 73      | Gestionnaires | Fonds en actions indiennes de la HSBC                                 | 1 657,580                                    | 23,22 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 74      | Gestionnaires | Fonds en actions indiennes de la HSBC                                 | 1 417,750                                    | 19,86 %   | Indirecte                |
| 1339510 Ontario Inc.             | Gestionnaires | Fonds en actions indiennes de la HSBC                                 | 1 030,305                                    | 14,43 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 76      | Gestionnaires | Fonds en actions indiennes de la HSBC                                 | 968,590                                      | 13,57 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 9       | Privilèges    | Fonds en actions indiennes de la HSBC                                 | 82 666,578                                   | 26,86 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 77      | Conseillers   | Fonds revenu mensuel de la HSBC                                       | 864,555                                      | 100,00 %  | Indirecte                |
| The Manufacturers Life Insurance | Institutions  | Fonds revenu mensuel de la HSBC                                       | 35 234,716                                   | 100,00 %  | Indirecte                |
| YRS Consultants Ltd.             | Gestionnaires | Fonds revenu mensuel de la HSBC                                       | 14 434,997                                   | 97,83 %   | Indirecte                |

| <b>Nom*</b>  | <b>Séries</b> | <b>Fonds de la HSBC</b>  | <b>Nombre de parts détenues en propriété</b> | <b>Pourcentage des parts en circulation détenues en propriété</b> | <b>Type de propriété</b> |
|--|---------------|--|--|---|--------------------------|
| Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC                      | Institutions  | Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC                                      | 62 627 845,839                               | 38,69 %   | Directe                  |
| Fonds revenu mensuel de la HSBC                              | Institutions  | Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC                                      | 26 518 547,242                               | 16,38 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 81                                  | Conseillers   | Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC | 998,769                                      | 13,56 %   | Indirecte                |
| Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC     | Institutions  | Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC | 585 584,926                                  | 37,01 %   | Directe                  |
| Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC | Institutions  | Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC | 362 275,851                                  | 22,90 %   | Directe                  |
| Fonds équilibré canadien de la HSBC                          | Institutions  | Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC | 488 161,082                                  | 30,85 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 82                                  | Gestionnaires | Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC | 5 133,415                                    | 10,66 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 107                                 | Privilèges    | Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC                 | 125 405,021                                  | 12,86 %   | Directe                  |
| Datek Industrial Tec   | Privilèges    | Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC                 | 200 710,480                                  | 20,59 %   | Directe                  |

| <b>Nom*</b>                   | <b>Séries</b> | <b>Fonds de la HSBC</b>                               | <b>Nombre de parts détenues en propriété</b> | <b>Pourcentage des parts en circulation détenues en propriété</b> | <b>Type de propriété</b> |
|-------------------------------|---------------|---|--|---|--------------------------|
| Investisseur particulier 111  | Conseillers   | Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC         | 4 884,976                                    | 33,73 %   | Indirecte                |
| 1736328 Ontario Ltd.          | Conseillers   | Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC         | 8 441,424                                    | 58,29 %   | Indirecte                |
| - Pool Kimmel Sales Ltd.      | Institutions  | Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC         | 877 127,026                                  | 94,75 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 112  | Gestionnaires | Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC         | 3 067,172                                    | 95,45 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 83   | Conseillers   | Fonds en actions américaines de la HSBC               | 996,700                                      | 49,43 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 84   | Conseillers   | Fonds en actions américaines de la HSBC               | 444,035                                      | 22,02 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 85   | Conseillers   | Fonds en actions américaines de la HSBC               | 260,192                                      | 12,90 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 4    | Institutions  | Fonds en actions américaines de la HSBC               | 43 230,461                                   | 44,33 %   | Indirecte                |
| Dr Jean Rivest Neurologue Inc | Institutions  | Fonds en actions américaines de la HSBC               | 32 418,108                                   | 33,24 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 87   | Institutions  | Fonds en actions américaines de la HSBC               | 16 601,350                                   | 17,02 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 6    | Gestionnaires | Fonds en actions américaines de la HSBC               | 7 557,419                                    | 100,00 %  | Indirecte                |
| Banque HSBC Canada            | Institutions  | Fonds de croissance dynamique HSBC Horizon Patrimoine | 15 000,000                                   | 100,00 %  | Indirecte                |
| Banque HSBC Canada            | Institutions  | Fonds équilibré HSBC Horizon Patrimoine               | 15 000,000                                   | 100,00 %  | Indirecte                |
| Investisseur particulier 89   | Investisseur  | Fonds équilibré HSBC Horizon Patrimoine               | 5 013,687                                    | 10,91 %   | Directe                  |

| <b>Nom*</b>                 | <b>Séries</b> | <b>Fonds de la HSBC</b>  | <b>Nombre de parts détenues en propriété</b> | <b>Pourcentage des parts en circulation détenues en propriété</b> | <b>Type de propriété</b> |
|-----------------------------|---------------|--|--|---|--------------------------|
| Banque HSBC Canada          | Institutions  | Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine                             | 15 000,000                                   | 100,00 %  | Indirecte                |
| Investisseur particulier 90 | Investisseur  | Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine                             | 947,093                                      | 20,88 %   | Directe                  |
| Banque HSBC Canada          | Institutions  | Fonds de croissance HSBC Horizon Patrimoine                            | 15 000,000                                   | 100,00 %  | Indirecte                |
| Investisseur particulier 91 | Investisseur  | Fonds de croissance HSBC Horizon Patrimoine                            | 6 049,052                                    | 25,14 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 92 | Investisseur  | Fonds de croissance HSBC Horizon Patrimoine                            | 5 603,612                                    | 23,29 %   | Directe                  |
| Banque HSBC Canada          | Institutions  | Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine                      | 15 000,000                                   | 100,00 %  | Indirecte                |
| Investisseur particulier 93 | Investisseur  | Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine                      | 5 680,022                                    | 45,94 %   | Directe                  |
| Investisseur particulier 94 | Conseillers   | Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC | 598,288                                      | 60,51 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 95 | Conseillers   | Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC | 299,39                                       | 30,28 %   | Indirecte                |

| <b>Nom*</b>                  | <b>Séries</b> | <b>Fonds de la HSBC</b>  | <b>Nombre de parts détenues en propriété</b> | <b>Pourcentage des parts en circulation détenues en propriété</b> | <b>Type de propriété</b> |
|------------------------------|---------------|--|--|---|--------------------------|
| Investisseur particulier 96  | Institutions  | Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC | 55513,75                                     | 100,00 %  | Indirecte                |
| Investisseur particulier 97  | Conseillers   | Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC               | 15992,65                                     | 53,29 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 98  | Conseillers   | Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC               | 5811,02                                      | 19,36 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 99  | Conseillers   | Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC               | 3141,22                                      | 10,47 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 100 | Gestionnaires | Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC               | 2373,59                                      | 95,89 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 101 | Conseillers   | Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC           | 7048,68                                      | 51,44 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 102 | Conseillers   | Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC           | 1828,55                                      | 13,34 %   | Indirecte                |
| Investisseur particulier 103 | Conseillers   | Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC           | 1736,04                                      | 12,67 %   | Indirecte                |

| Nom*                         | Séries        | Fonds de la HSBC  | Nombre de parts détenues en propriété | Pourcentage des parts en circulation détenues en propriété | Type de propriété |
|------------------------------|---------------|---|---------------------------------------|--|-------------------|
| Investisseur particulier 104 | Gestionnaires | Fonds de croissance diversifié<br>Sélection mondiale de la HSBC       | 13214,4                               | 100,00 %   | Indirecte         |
| Investisseur particulier 105 | Conseillers   | Fonds conservateur modéré diversifié<br>Sélection mondiale de la HSBC | 45523,03                              | 100,00 %   | Indirecte         |
| Investisseur particulier 100 | Gestionnaires | Fonds conservateur modéré diversifié<br>Sélection mondiale de la HSBC | 1013,98                               | 100,00 %   | Indirecte         |

\* Afin de protéger la vie privée investisseurs qui sont des particuliers, nous n'avons pas mentionné le nom du ou des propriétaires véritables. Vous pouvez vous procurer ces renseignements par téléphone en composant le numéro de téléphone figurant sur la couverture arrière de la présente notice annuelle.

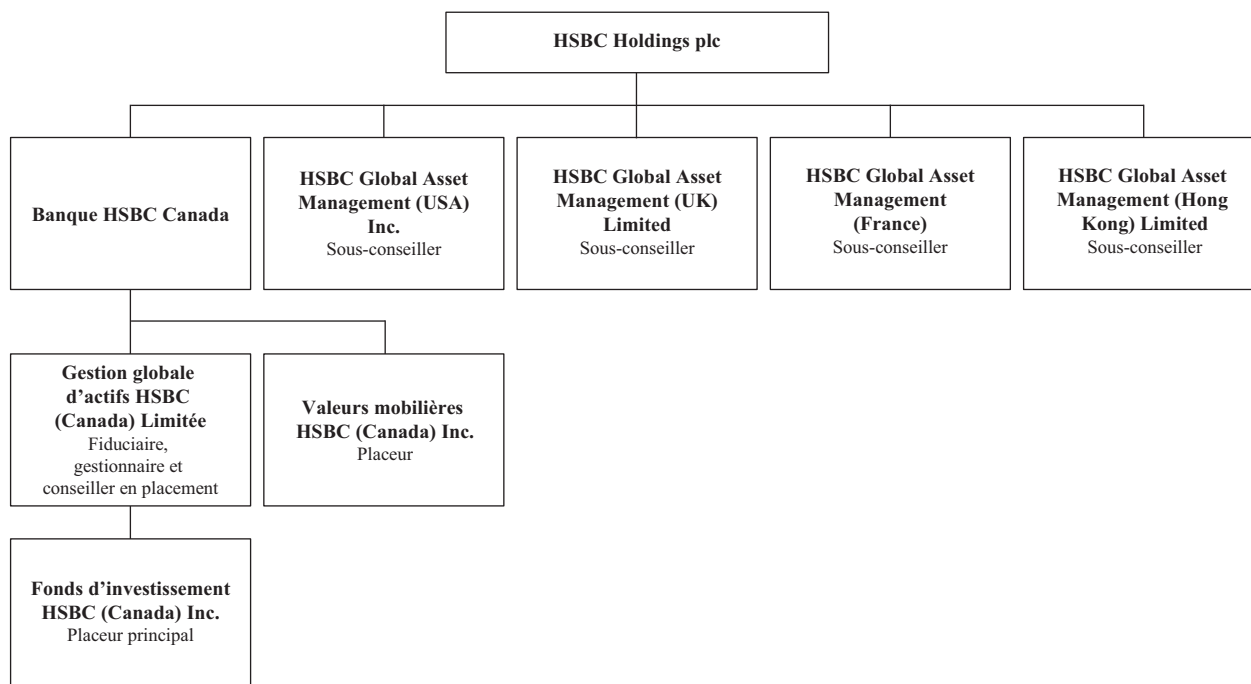
Au 30 novembre 2018, les administrateurs et les membres de la haute direction de Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée ainsi que les membres du CEI, globalement, détenaient en propriété réelle, directement ou indirectement, moins de 10 % des parts en circulation de chaque Fonds.

La Banque HSBC Canada, Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée, Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc., Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. et Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc. sont des filiales en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc. Au 30 novembre 2018, les administrateurs et les membres de la haute direction de Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée et les membres du CEI possédaient, globalement, moins de 0,01 % des actions ordinaires en circulation de HSBC Holdings plc.

À l'exception de leur participation dans HSBC Holdings plc mentionnée précédemment, au 30 novembre 2018, les administrateurs et les membres de la haute direction de Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée, et les membres du CEI, ne détenaient pas en propriété réelle, directement ou indirectement, de titres avec droit de vote ou de titres de capitaux propres d'une personne ou d'une société fournissant des services aux Fonds ou au gestionnaire.

### Entités du même groupe

Certaines sociétés fournissant des services aux Fonds ou à nous à l'égard des Fonds sont membres du même groupe que nous. Les liens entre ces sociétés sont indiqués ci-après (toutes détenues en propriété exclusive).



Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée et Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. sont des personnes morales distinctes et des filiales en propriété exclusive de la Banque HSBC Canada. Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. est une filiale en propriété exclusive de Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée. Les sociétés susmentionnées sont toutes des filiales détenues indirectement en propriété exclusive par la société HSBC Holdings plc.

Le montant des frais que les Fonds versent aux sociétés membres de son groupe indiquées ci-dessus figure dans les états financiers audités des Fonds. Pour vous procurer un exemplaire de nos derniers états financiers audités, veuillez communiquer avec nous à l'adresse figurant sur la page couverture arrière.

Certains de nos administrateurs et membres de la haute direction sont également administrateurs ou membres de la haute direction des membres de notre groupe indiqués ci-dessus. Le nom de ces personnes, le poste qu'ils occupent auprès de nous et les postes qu'ils occupent auprès de chacun de ces membres de notre groupe sont indiqués ci-après.

| <b>Nom</b>     | <b>Poste auprès de nous</b>   | <b>Occupation auprès des membres de notre groupe</b>   |
|----------------|---|--|
| Sandra Stuart  | Administratrice et présidente du conseil                              | Administratrice, présidente et chef de la direction, Banque HSBC Canada  |
| Marc A. Cevey  | Administrateur, chef de la direction et personne désignée responsable | Administrateur, Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.  |
| Jeffrey Allsop | Administrateur  | Vice-président à la direction, directeur général et responsable en chef, services bancaires mondiaux, Banque HSBC Canada; administrateur, chef de la direction et superviseur (personne désignée responsable), Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. |

| <b>Nom</b>         | <b>Poste auprès de nous</b> | <b>Occupation auprès des membres de notre groupe</b>   |
|--------------------|-----------------------------|--|
| Deborah Hazell     | Administratrice             | Administratrice et chef de la direction, HSBC Global Asset Management (USA) Inc.   |
| Lorenzo Tomei      | Administrateur              | Vice-président à la direction et responsable en chef, Services bancaires de détail et gestion de patrimoine, Banque HSBC Canada; administrateur et président du conseil, Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. |
| Aditya Chakravarty | Chef des finances           | Vice-président et responsable en chef, Services bancaires de détail et gestion de patrimoine, Finance Canada, Banque HSBC Canada; administrateur et chef des finances, Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.   |
| Martin Nigro       | Chef de la conformité       | Chef de la conformité, Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.   |

## **Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires**

Nos employés exercent les fonctions de direction de chaque Fonds. Aucun employé des Fonds n'exerce de fonctions de direction. Au cours de la période terminée le 31 décembre 2017, un montant de 130 037,50 \$ a été payé aux membres du CEI des Fonds. Pour la période close le 31 décembre 2017, les membres du CEI ont reçu les sommes suivantes à titre de rémunération : Bill Bakk (président) – 52 000 \$, Neil de Gelder – 39 000 \$ et Lisa Pankratz – 39 037,50 \$. Un montant total de 37,50 \$ a également été remboursé aux membres du CEI pour des frais engagés dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions à titre de membres du CEI. Au cours de la période terminée le 31 décembre 2017, un montant de 19 250 \$ a été versé au fiduciaire des Fonds en gestion commune. Aucuns frais n'ont été payés pour les services que nous fournissons à titre de fiduciaire des Fonds communs de placement.



## Contrats importants

Les contrats importants des Fonds sont indiqués ci-après :

| <b>Contrat</b>   | <b>Sociétés visées et date</b>  | <b>Description</b>  |
|--|---|---|
| Déclaration de fiducie cadre pour les Fonds communs de placement | Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée<br><br>18 décembre 2018, dans sa version modifiée  | Nous avons regroupé les déclarations de fiducie créant chaque Fonds commun de placement comme une fiducie de fonds commun de placement en une déclaration de fiducie cadre. Nous nous engageons à agir à titre de gestionnaire et de fiduciaire de chacun des Fonds communs de placement aux termes de la déclaration de fiducie cadre. Nous pouvons modifier à l'occasion la déclaration de fiducie cadre.<br><br>Nous pouvons mettre fin à la fiducie qui détient un Fonds commun de placement en vous donnant un avis de liquidation au moins 60 jours avant la date à laquelle la fiducie doit prendre fin. Nous percevons des honoraires pour nos services en qualité de gestionnaire et de fiduciaire des Fonds communs de placement, tel qu'il est indiqué dans le prospectus simplifié. |
| Acte de fiducie pour les Fonds en gestion commune                | Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée<br><br>17 décembre 2018, dans sa version modifiée  | Création des Fonds en gestion commune. Nous convenons d'agir à titre de gestionnaire et de fiduciaire des Fonds en gestion commune. Nous pouvons modifier l'acte de fiducie de temps à autre.<br><br>Nous pouvons mettre fin à la fiducie qui détient les Fonds en gestion commune. La date de liquidation d'un Fonds en gestion commune ne peut dépasser 90 jours suivant la remise au fiduciaire d'un préavis de la liquidation proposée.   |
| Convention de placement pour les Fonds communs de placement      | Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée et Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.<br><br>14 décembre 2010, dans sa version modifiée | La société Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. convient d'agir à titre de placeur des parts des Fonds communs de placement.<br><br>L'une ou l'autre des parties peut mettre fin à cette convention en tout temps en donnant un préavis écrit d'au moins 60 jours à l'autre partie ou un préavis plus court que l'autre partie juge suffisant.<br><br>Nous versons des honoraires à la société Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. en contrepartie des services fournis aux termes de cette convention.  |

| <b>Contrat</b>                             | <b>Sociétés visées et date</b>   | <b>Description</b>  |
|--|--|---|
| Convention de vente de prêts hypothécaires | Banque HSBC Canada et Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée<br><br>30 juin 2015, dans sa version modifiée   | <p>La Banque HSBC Canada est habilitée à conclure, à détenir, à acheter, à vendre et à administrer des prêts hypothécaires. À titre de gestionnaire et de fiduciaire, nous sommes habilités à investir l'actif du Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC dans des prêts hypothécaires assurés et non assurés ou d'autres placements du genre. À titre de conseiller en placement, nous offrons des services de conseils et de gestion relativement à la sélection et à l'achat de prêts hypothécaires pour le portefeuille du Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC.</p> <p>La présente convention sera en vigueur tant qu'il restera un montant à rembourser aux termes d'un ou de plusieurs prêts hypothécaires; elle prendra fin automatiquement i) à l'échéance d'une période continue de 12 mois au terme de laquelle tous les prêts hypothécaires vendus auront été payés intégralement par les débiteurs hypothécaires visés ou ii) si les parties ne concluent pas une convention d'achat dans les 12 mois suivant sa signature.</p> <p>Le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC verse une rémunération à la Banque HSBC Canada pour l'administration des prêts hypothécaires.</p> |
| Convention relative au dépositaire         | La Société de fiducie du Nord, succursale du Canada et Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée<br><br>1 <sup>er</sup> août 2006, dans sa version modifiée | <p>La Société de fiducie du Nord, succursale du Canada s'est engagée à agir à titre de dépositaire des titres en portefeuille des Fonds. La Société de fiducie du Nord, succursale du Canada peut nommer un sous-dépositaire ou détenir des titres en portefeuille de l'un ou l'autre des Fonds à l'extérieur du Canada.</p> <p>L'une ou l'autre des parties peut résilier cette convention en donnant un avis écrit d'au moins 60 jours avant la date de résiliation prévue.</p> <p>Nous versons une rémunération à La Société de fiducie du Nord, succursale du Canada pour les services de garde rendus aux termes de cette convention.</p>  |

Vous pouvez consulter des exemplaires de ces conventions à notre bureau au 3rd Floor - 885 West Georgia Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E8 pendant nos heures normales de bureau.

## **Procédures judiciaires et administratives**

À la date de la présente notice annuelle, nous faisons l'objet d'une mesure d'application en cours par la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, en lien avec le rachat de parts de

fonds détenus dans des comptes que porteurs de parts possèdent auprès de courtiers tiers en 2014 et en 2016. Nous poursuivons les discussions avec le personnel de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique pour régler les questions soulevées.

# Attestations

## Attestation des Fonds et du gestionnaire des Fonds

Le 18 décembre 2018

La présente notice annuelle, avec le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

|  |   |
|--|---|
| Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC                      | Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC                           |
| Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC                 | Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC                    |
| Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC                                      | Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC                              |
| Fonds en obligations canadiennes de la HSBC                                  | Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC                          |
| Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC                          | Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC                |
| Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC                   | Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine  |
| Fonds revenu mensuel de la HSBC  | Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine                                     |
| Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC                                | Fonds équilibré HSBC Horizon Patrimoine   |
| Fonds équilibré canadien de la HSBC  | Fonds de croissance HSBC Horizon Patrimoine   |
| Fonds de dividendes de la HSBC   | Fonds de croissance dynamique HSBC Horizon Patrimoine                                 |
| Fonds en actions de la HSBC  | Fonds en gestion commune marché monétaire canadien HSBC                               |
| Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC | Fonds en gestion commune prêts hypothécaires HSBC                                     |
| Fonds en actions internationales de la HSBC                                  | Fonds en gestion commune obligations canadiennes HSBC                                 |
| Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC        | Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé HSBC                 |
| Fonds en actions américaines de la HSBC                                      | Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC               |
| Fonds européen de la HSBC  | Fonds en gestion commune titres de créance des nouveaux marchés HSBC                  |
| Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC                              | Fonds en gestion commune de dividendes canadiens HSBC                                 |
| Fonds en actions chinoises de la HSBC  | Fonds en gestion commune actions canadiennes HSBC                                     |
| Fonds en actions indiennes de la HSBC  | Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation HSBC |
| Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC                              | Fonds en gestion commune actions  |
| Fonds en actions BRIC de la HSBC   |   |

américaines HSBC  
Fonds en gestion commune actions  
internationales HSBC  
Fonds en gestion commune titres des

nouveaux marchés HSBC  
Fonds en gestion commune mondial en  
actions immobilières HSBC

La société Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée, au nom des Fonds et en sa qualité de gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds.

(signé) Marc Cevey

(signé) Aditya Chakravarty

Marc Cevey  
Chef de la direction

Aditya Chakravarty  
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration de la société Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée, au nom des Fonds et en sa qualité de gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds.

(signé) Lorenzo Tomei

(signé) Brian Bealle

Lorenzo Tomei  
Administrateur

Brian Bealle  
Administrateur

## **Attestation du placeur principal des Fonds communs de placement**

Le 18 décembre 2018

À notre connaissance, la présente notice annuelle, avec le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

La société Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc., en sa qualité de placeur principal des Fonds communs de placement.

(signé) George Katsiris

George Katsiris  
Chef de l'exploitation

**Fonds communs de placement de la HSBC****Fonds en espèces et du marché monétaire**

Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC  
Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC

**Fonds de revenu**

Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC  
Fonds en obligations canadiennes de la HSBC  
Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC  
Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC  
Fonds revenu mensuel de la HSBC  
Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC

**Fonds d'actions canadiennes**

Fonds équilibré canadien de la HSBC  
Fonds de dividendes de la HSBC  
Fonds en actions de la HSBC  
Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC

**Fonds d'actions étrangères**

Fonds en actions internationales de la HSBC  
Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC  
Fonds en actions américaines de la HSBC  
Fonds européen de la HSBC  
Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC  
Fonds en actions chinoises de la HSBC  
Fonds en actions indiennes de la HSBC  
Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC  
Fonds en actions BRIC de la HSBC

**Comment communiquer avec nous****Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée  
Vancouver**

3rd Floor - 885 West Georgia Street  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E8

**Toronto**

Suite 300, 70 York Street  
Toronto (Ontario) M5J 1S9  
Sans frais : 1 888 390-3333  
Télécopieur : 604 669-2756  
courriel : [global\\_asset\\_management@hsbc.ca](mailto:global_asset_management@hsbc.ca)  
Site Web : [www.hsbc.ca/ressourcesenplacement](http://www.hsbc.ca/ressourcesenplacement)  
Publié par  
Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée

**Fonds diversifiés HSBC Sélection mondiale<sup>MD</sup>**

Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC  
Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC  
Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC  
Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC  
Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC

**Fonds HSBC Horizon Patrimoine<sup>MC</sup>**

Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine  
Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine  
Fonds équilibré HSBC Horizon Patrimoine  
Fonds de croissance HSBC Horizon Patrimoine  
Fonds de croissance dynamique HSBC Horizon Patrimoine

**Fonds en gestion commune HSBC**

Fonds en gestion commune marché monétaire canadien HSBC  
Fonds en gestion commune prêts hypothécaires HSBC  
Fonds en gestion commune obligations canadiennes HSBC  
Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé HSBC  
Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC  
Fonds en gestion commune titres de créance des nouveaux marchés HSBC  
Fonds en gestion commune de dividendes canadiens HSBC  
Fonds en gestion commune actions canadiennes HSBC  
Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation HSBC  
Fonds en gestion commune actions américaines HSBC  
Fonds en gestion commune actions internationales HSBC  
Fonds en gestion commune titres des nouveaux marchés HSBC  
Fonds en gestion commune mondial en actions immobilières HSBC

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur les Fonds dans leur aperçu du fonds, leur rapport de la direction sur le rendement du fonds et leurs états financiers. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents en composant le numéro sans frais 1 888 390-3333 ou en vous adressant à votre représentant. Il est également possible d'obtenir ces documents sur notre site Web au [www.hsbc.ca/ressourcesenplacement](http://www.hsbc.ca/ressourcesenplacement).

On peut également se procurer ces documents et obtenir d'autres renseignements sur les Fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sur le site Internet [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

